

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me NICOLAS ROY et
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
avocat pour Brookfield renewable trading and
marketing LP (BRTM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat des Stratégies énergétiques et d
le'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE DE HQT - Panel 1 (suite)	
MARC-ANTOINE ROY	
MARCO VÉZINA	
STÉPHANE VERRET	
MARIE-JOSÉE ROBY	
STEVE CHAGNON	
BENOÎT DELOURME	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	13
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	25
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	65
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	70
PREUVE DE HQT - Panel 3	
BRUNO PICARD	
STÉPHANE TALBOT	
SOPHIE PAQUETTE, chef	
WAHIBA SALHI	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	102
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	121
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	132

INTERROGÉS PAR LA FORMATION	138
PREUVE DE L'AQICIE-CIFQ	
PAUL PAQUIN	
PIERRE VÉZINA	
JOCELYN B. ALLARD	
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	151
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	177
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	179
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	186
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	196
RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	200

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

- E-8 (HQT) : Fournir un tableau sous la même forme que les tableaux 9.7C et 9.7D, présentant un facteur C cumulé pour la période 2016 à 2018, sur la base des mises en service réelles de 2016 à 2018; faire le même exercice de comparaison pour quatre cycles de MRI sur la période 2007-2018 (demandé par la Régie) 28
- E-9 (HQT) : A) Expliquer la note de dix pour l'indicateur IFD pour l'année 2018 indiquée au tableau R1.3 considérant le résultat de 4283 indiqué au tableau R2.2; B) S'il y a une erreur au niveau du chiffre, est-ce que cela affecte votre conclusion selon laquelle la compensation globale du Transporteur est inférieure avec sa proposition que celle résultant de la décision D-2019-060 (demandé par la Régie) 31
- E-10 (HQT) : Pour les projets inclus dans le trois cent quatre-vingt-cinq millions (385 \$), préciser si les mises en service ont été réalisées aux dates prévues. Et préalablement, vérifier s'il est possible de fournir l'information demandée 52
- E-11 (HQT) : Confirmer si l'évaluation fournie au tableau de la pièce A-37 est exacte (demandé par la Régie) 56
- E-12 (HQT) : Déposer l'état d'avancement du 4 novembre 2019 auquel on réfère à la pièce B-0044 à l'annexe 1, la lettre du 4 mars 2019 (demandé par la Régie) 63

- E-13 (HQT) : Déposer l'échéancier pour l'indicateur de taux de disponibilité des équipements pour le prochain MRI au mois de janvier 2020 (demandé par la Régie) 64
- E-14 (HQT) : Réconcilier, en lien avec la pièce B-0046, page 5, les mises en service réelles ou prévues qui montrent, pour le mois de mars, 63,1 M versus la pièce B-0101 pour les mises en service du poste Saint-Patrick, qui montrent 95 M (demandé par la FCEI) 70
- E-15 (HQT) : Fournir la prévision transmise par le Distributeur en février 2018 sur 10 ans pour la charge prévue en hiver au poste Aqueduc 315-25 (demandé par l'AHQ-ARQ) 124
- E-16 (HQT) : Fournir la prévision annuelle sur 10 ans de la charge prévue en hiver au poste Aqueduc 315-25, qui correspond aux « plus récentes prévisions du Distributeur » de la réponse 10.1 de la DDR-3 de la Régie, B-0075 (demandé par l'AHQ-ARQ) 128
-

R-4096-2019
9 décembre 2019

- 7 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

A-0037 :	Tableau intitulé « Impact des mises en service sur le revenu requis 2020 pour le projet la Romaine »	54
----------	--	----

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du neuf (9)
8 décembre deux mille dix-neuf (2019), dossier R-
9 4096-2019. Demande de modification des tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 PREUVE DE HQT - Panel 1 (suite)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour. Maître Fréchette, avant qu'on commence
15 avec... en fait, qu'on poursuive avec le panel 1,
16 les engagements. Où en sommes-nous?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui. Alors, bonjour à tous. Yves Fréchette pour
19 Hydro-Québec TransÉnergie. Encore heureux d'être
20 ici accompagné de toute l'équipe pour vous saluer
21 pour cette deuxième semaine. Alors, pour les
22 engagements effectivement, vous ne m'en voudrez
23 pas, vous ne nous en voudrez pas, on n'a pas de
24 nouveau ce matin, mais on a travaillé fort pour ce
25 que vous avez à l'écran, Madame Duquette.

1 Alors, une présentation supplémentaire qui
2 est en écho à vos préoccupations de vendredi. Suite
3 aux discussions, aux échanges qui ont eu lieu avec
4 le panel, on a préparé ça là de façon
5 supplémentaire. Donc, il va servir de support au
6 témoignage qui vous sera livré ce matin en écho aux
7 propositions de la lettre procédurale du quatre
8 (4)... du quatre (4) décembre, c'est ça.

9 Alors, pour les engagements, on en avait
10 parlé madame Salhi et moi, c'est une préoccupation,
11 ne vous en... mais je vais vous revenir à la pause.
12 Ce matin, on n'a pas eu le temps, dans
13 l'effervescence là, d'avoir quelque chose de plus
14 précis en termes de résultats là, mais je vous
15 reviens tout de suite.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. Puis je suis consciente que le fait que les
18 audiences, vu que le MRI est moins... demande moins
19 de temps d'audience qu'un coût de services, ça vous
20 donne moins de temps pour répondre aux engagements.
21 Mais, les argumentations théoriquement sont
22 mercredi, alors...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Jeudi, c'est le fun aussi. On s'en reparlera. On
25 s'en reparlera. Je vais vous donner la dynamique de

1 la rédaction de tout ça puis je pense que vous
2 allez comprendre pourquoi j'aime toujours ça, c'est
3 pour une question d'être en diapason avec les gens,
4 mais je vais vous expliquer ça plus tard. Voyons où
5 est-ce qu'on sera demain puis tout ça.

6 Ce que je voulais vous mentionner aussi,
7 c'est, oui, les engagements il n'y a pas de souci,
8 on a ça à l'oeil. La présentation que vous avez ce
9 matin comme support a été déposée. Il y a quelques
10 copies là, madame Lebus qui a généreusement
11 contribué à faire ça.

12 Et je vais vous mentionner aussi que le
13 panel 3, qui s'exprimera à l'égard du poste
14 l'Aqueduc est ici à l'arrière, donc prêt par la
15 suite à prendre le relai pour compléter la preuve
16 en chef du Transporteur.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Ça va?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Donc, on pourrait reprendre avec le panel 1, à
25 moins que vous ayez quelque chose...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 J'ai juste une petite question encore.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui. Je vous écoute. Je vous écoute.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Et c'est un autre type d'engagement, en fait, qui
7 fait suite peut-être à nos discussions et c'était
8 dans l'engagement, mais pour le panel 2, en fait,
9 dans... Et là je regarde monsieur Roy qui avait
10 discuté avec les gens de l'IREQ, où ils avaient
11 indiqué qu'ils pouvaient intervertir pour faire la
12 validation du taux de pertes deux mille dix-neuf
13 (2019), si la Régie souhaitait obtenir la
14 validation du taux de pertes deux mille dix-neuf
15 (2019) avant qu'on améliore la méthode.

16 Est-ce que... il nous avait dit avant mars
17 ou début mars. Je voulais juste confirmer que
18 c'était possible à ce moment-là si ça ne vous fait
19 rien.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Mais, il est là, hein, il est là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, oui, je le sais.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Puis vous, vous avez toute la latitude en termes de

1 procédure. Moi, si vous voulez faire...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 J'en profite quelquefois.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Bien oui, tout à fait, tant qu'on n'en abuse pas,
6 Madame Duquette. Mais, écoutez, moi, je m'en remets
7 à vous, mais si vous voulez, on peut peut-être
8 directement discuter avec lui puis voir s'il peut
9 répondre en écho à votre préoccupation,
10 préoccupation de la Régie. Il est là, il est
11 assermenté et il est disponible.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui, oui, c'est juste parce que sinon ça va être
14 circulaire. S'il attend la décision...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... pour le faire, bien... puis que, nous, on
19 attend sa proposition pour rendre la décision, bien
20 évidemment...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Allez-y. Moi, en tout cas, je vais m'en remettre à
23 vous.

24

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)
2 jour du mois décembre, ONT COMPARU :

3

4 MARC-ANTOINE ROY

5 MARCO VÉZINA

6 STÉPHANE VERRET

7 MARIE-JOSÉE ROBY

8 STEVE CHAGNON

9 BENOÎT DELOURME

10

11 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
12 disent :

13

14 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Monsieur Roy.

17 M. MARC-ANTOINE ROY :

18 R. La question, si j'ai bien compris, c'est : est-ce
19 qu'on est capable de valider deux mille dix-neuf
20 (2019) avant le mois de mars, c'est ça? Avant la
21 fin mars?

22 Q. **[1]** Avant... au début mars parce que... Évidemment,
23 je ne peux pas vous donner de calendrier précis de
24 publication pour la décision tarifaire, mais ce
25 serait évidemment qu'on attendrait votre validation

1 avant de sortir la décision pour s'assurer qu'on a
2 le bon taux de pertes.

3 R. O.K.

4 Q. **[2]** Alors, si vous êtes capable de le produire au
5 début mars, fin février, début mars, bien
6 évidemment... Si vous me dites « je ne suis
7 vraiment pas capable » on ne retardera pas la
8 décision en juin, hein! Mais, si vous étiez en
9 mesure de le faire, ce serait grandement apprécié.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Me permettez-vous. Si jamais vous avez besoin d'un
12 temps de réflexion, Messieurs, on peut... je peux
13 revenir avec la réponse, si vous me permettez là.
14 Je vois qu'ils échangent, peut-être qu'ils ont
15 besoin de faire certaines validations auprès de
16 leurs collègues. Ah! C'est bien.

17 (9 h 09)

18 M. MARC-ANTOINE ROY :

19 R. En fait, je ne vois pas d'enjeu à prendre cet
20 engagement-là, sinon que je veux juste m'assurer
21 que l'échéancier est réaliste. Je veux juste le
22 confirmer peut-être à la pause puis je pourrai
23 revenir par après.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Excellent!

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est ce que je disais maladroitement. Je vous
3 reviendrai avec une confirmation. Sur ce...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, on va pouvoir continuer, oui, avec votre
6 présentation.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est ça. Alors le panel 1 donc la présentation en
9 écho à vos préoccupations. Je vous cède la parole.
10 Merci.

11 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

12 R. Bonjour. On a préparé une preuve complémentaire en
13 lien avec l'IF et l'IFD. Donc, afin d'illustrer la
14 raison pour laquelle l'évolution de l'indicateur IF
15 se comporte différemment de l'évolution de
16 l'indicateur IFD, je vous propose dans un premier
17 temps de faire peut-être un bref rappel. Donc, tout
18 d'abord, les IF, elles font référence à des
19 retraits non planifiés d'équipements à la suite de
20 défaillance qui, par la suite, vont se corriger
21 soit en maintenance corrective ou en remplacement
22 en urgence, comme on l'a vu dans la présentation
23 vendredi dernier. Et il y a aussi les
24 indisponibilités forcées liées aux éléments autres
25 que des défaillances, donc la faune et la flore.

1 L'indicateur IF est limité à l'emplacement
2 des actifs directement reliés au réseau de
3 transport d'électricité, à savoir l'ensemble des
4 actifs d'appareillage et d'automatisme.

5 L'indisponibilité d'un équipement entraîne celle
6 des autres équipements dans le même emplacement.
7 Et, dans le cas d'un sectionneur, sa défaillance
8 entraînera celle des deux emplacements adjacents.

9 L'indicateur IF est la somme de toutes les
10 indisponibilités de tous les emplacements et pour
11 chaque emplacement de tous les équipements, que
12 celui-ci ait été la cause de la défaillance ou
13 qu'il a été indisponible à la suite de la
14 défaillance d'un autre équipement dans son même
15 emplacement. Et aussi évidemment on ajoute au
16 calcul de l'IF les indisponibilités en lien avec la
17 faune, la météo, et caetera.

18 L'IF est ainsi l'indicateur qui fournit une
19 image complète de l'état et de la disponibilité de
20 l'ensemble du parc d'actifs. L'indicateur IFD,
21 quant à lui, est un indicateur direct de la
22 dégradation de l'état des actifs. À la différence
23 du IF, lorsqu'un même événement affecte plus d'un
24 emplacement, l'IFD considère que l'emplacement
25 d'origine où est le patient zéro, si je peux dire

1 comme ça, ayant déclenché la défaillance.

2 De plus, l'IFD cible seulement les six
3 familles d'actifs majeurs suivants : les
4 transformateurs; les disjoncteurs; les
5 sectionneurs; les inductances; les condensateurs;
6 et le non-conventionnel. L'IFD est ainsi
7 l'indicateur qui permet de mesurer l'évolution de
8 la dégradation des équipements et de constater a
9 posteriori si la stratégie de maintenance atteint
10 les objectifs fixés pour la famille électrique.

11 Par ces deux définitions, j'ai voulu
12 montrer ainsi que l'indicateur IFD est un sous-
13 ensemble de l'indicateur IF. Maintenant, comment
14 expliquer les deux tendances de ces deux
15 indicateurs? Nous avons mentionné dans la
16 présentation du cinq (5) décembre dernier que les
17 disjoncteurs et les sectionneurs représentent près
18 de cinquante pour cent (50 %) des équipements du
19 parc électrique, et donc près de cinquante pour
20 cent (50 %) des emplacements considérés dans
21 l'indicateur IFD.

22 De plus, de deux mille treize (2013) à deux
23 mille dix-huit (2018), on peut constater une
24 croissance des IFD pour ces deux mêmes familles,
25 donc une croissance de l'ordre de seize pour cent

1 (16 %) pour les disjoncteurs et de l'ordre de
2 trente-six pour cent (36 %) pour les sectionneurs.
3 Ces deux familles sont donc très contributives dans
4 le résultat obtenu de l'IFD occurrence. Cependant,
5 les disjoncteurs et les sectionneurs représentent
6 moins de cinquante pour cent (50 %) des équipements
7 d'appareillage et d'automatisme dans le calcul du
8 périmètre de l'IF.

9 À la lumière des tableaux figure 12 de la
10 preuve, en fait on peut évaluer... Donc, on a le
11 tableau 1 ici qui a été représenté. On voit toute
12 la somme des IF et des IFD de deux mille treize
13 (2013) à deux mille dix-huit (2018). Si on prend à
14 partir du tableau R12.1 les indisponibilités des
15 IFD, disjoncteurs et sectionneurs, donc je fais la
16 somme et je divise par toutes les indisponibilités
17 IFD vécues en deux mille dix-huit (2018), on va
18 constater que, pour les sectionneurs et les
19 disjoncteurs, ça représente soixante-seize pour
20 cent (76 %) des IFD. Alors que ici je fais
21 exactement le même exercice mais pour l'indicateur
22 IF, ces deux mêmes familles vont représenter
23 trente-sept pour cent (37 %) des IF. Le périmètre
24 du IF étant plus grand, l'impact des deux familles
25 dont les défaillances sont les plus en croissance

1 au niveau du parc d'actifs, auront forcément un
2 impact moindre que si le périmètre est plus
3 restreint, tel que l'IFD.

4 (9 h 14)

5 Deuxième point, mentionnons qu'une intervention sur
6 un disjoncteur et un transformateur requiert plus
7 de ressources que les autres familles. Ainsi, les
8 interventions associées nécessitent plus de temps
9 pour la reprise de la stratégie de maintenance
10 adaptée et la reprise du retard.

11 Troisième élément. Nous avons souligné,
12 dans la présentation du cinq (5) décembre dernier,
13 que pour les familles ayant un volume important
14 d'équipements, l'inertie du réseau fait en sorte
15 que la reprise, suite à l'injection de la
16 maintenance préventive additionnelle de deux mille
17 dix-sept (2017), sera très lente.

18 Compte tenu du grand volume et de la
19 tendance historique des défaillances des
20 disjoncteurs et des sectionneurs, il faudra un
21 certain temps avant qu'on observe la reprise, au
22 niveau du taux de risques en maintenant, pour ces
23 mêmes deux familles.

24 Je vous l'ai mentionné aussi, vendredi
25 dernier, ce que nous vivons aujourd'hui est la

1 conséquence de la non réalisation de la stratégie
2 des années antérieures et l'effet positif lié à
3 l'injection de la maintenance préventive
4 additionnelle de deux mille dix-sept (2017),
5 prendra un certain temps avant que celui-ci ne soit
6 mesuré.

7 Dernier point. Nous avons mentionné, à la
8 pièce HQT-2, document 1, le Transporteur
9 soulignait, au paragraphe C :

10 Qu'en raison des fluctuations normales
11 des résultats annuels,
12 l'interprétation des résultats pour
13 les IF doit être basée sur un horizon
14 cinq ans. Le résultat de deux mille
15 dix-huit (2018) est plus élevé que la
16 moyenne des cinq dernières années et
17 donc toujours jugé insoutenable.

18 Il est même supérieur aux résultats de deux mille
19 quinze (2015) pour lesquels nous avons pris des
20 mesures lors d'injections de maintenance préventive
21 additionnelle.

22 On note une certaine stabilisation de l'IF
23 pour la plupart des familles d'équipements à
24 l'exception de l'emplacement des sectionneurs qui
25 sont toujours en forte hausse.

1 Cependant, leur poids relatif dans le
2 calcul de l'IF étant moindre que dans l'indicateur
3 IFD, la stabilisation éventuelle de l'indicateur
4 IFD sera perceptible, subséquemment à la
5 stabilisation de l'indicateur IF. C'est une notion
6 de grands volumes et de tendances historiques.

7 Donc, je resouligne que l'IFD, en ce
8 moment, n'est pas stable en raison de son
9 historique, et que ceci est cohérent et est le
10 résultat de la stratégie de maintenance antérieure
11 à deux mille dix-sept (2017), qui n'était pas
12 totalement adaptée à l'âge du parc.

13 Pour la suite, je vous propose de passer la
14 parole à monsieur Chagnon.

15 M. STEVE CHAGNON :

16 R. Donc, bonjour. Maintenant, concernant la
17 proposition en annexe de la correspondance du
18 quatre (4) décembre, je vais offrir une
19 appréciation de celle-ci en deux parties. Donc,
20 soit les indicateurs et les cibles, les seuils.

21 Premièrement, au niveau des indicateurs, à
22 la lumière des explications données par ma
23 collègue, madame Roby, le Transporteur considère
24 toujours que l'utilisation du IFD, dans le champ
25 d'intervention du MTÉR, disponibilité du réseau,

1 donne une vision tronquée de la congestion ou de la
2 facilité à se rendre du point A au point B, tel que
3 mentionné vendredi dernier.

4 À titre d'exemple, si on regarde seulement
5 la congestion sur trois artères de Montréal, cette
6 vision ne peut pas être représentative de la
7 réalité de l'ensemble du réseau routier de la
8 métropole.

9 Dans ce contexte, le IF représente une vue
10 globale de la situation et le Transporteur
11 maintient la pertinence, comme indicateur au MTÉR,
12 sous l'axe « disponibilité du réseau ».

13 Pour ce qui est des trois indicateurs IFD
14 qualifiés d'impact, le Transporteur, suite aux
15 échanges de vendredi dernier, en vient à la
16 conclusion que la durée, les premières contingences
17 et la perte de transit ne sont pas des
18 qualificatifs d'impacts dans le cadre du transport
19 du point A au point B.

20 Ils sont plutôt des éléments qui qualifient
21 la disponibilité du trajet, la notion d'impact se
22 trouvant, alors, dans l'axe « fiabilité de
23 services », soit le ressenti du client : « Suis-je
24 en retard? Ai-je pu me transporter? » De plus, ces
25 indicateurs ne sont pas matures. Ils ont seulement

1 été développés dans la dernière année par les
2 équipes du Transporteur.

3 Deuxièmement, au niveau de l'établissement
4 des cibles et des seuils, le Transporteur considère
5 les données deux mille quinze (2015) à deux mille
6 dix-huit (2018) comme étant à l'image de la
7 performance future.

8 (9 h 19)

9 En effet, depuis deux mille quinze (2015), les IF
10 semblent se stabiliser entre cinq mille cinq cent
11 (5 500) et six mille deux cents (6 200) IF, même si
12 cette affirmation reste à confirmer avec les
13 résultats des prochaines années. Si la Régie vise
14 un maintien de la qualité de service, la plage deux
15 mille quinze (2015) à deux mille dix-huit (2018)
16 est alors plus représentative de la performance du
17 Transporteur au départ du présent MRI.

18 Cependant, en ce qui a trait aux IFD, qui
19 est toujours en progression marqué, le Transporteur
20 considère que l'établissement de cibles et de
21 seuils basés sur l'historique est pénalisant.
22 Prochaine diapo.

23 En résumé, comme on peut le voir au
24 tableau, le Transporteur considère que si la Régie
25 veut utiliser la proposition de l'annexe dans le

1 cadre du présent MTÉR, elle doit retirer le IFD et
2 le substituer par le IF. Notez que dans le présent
3 tableau le Transporteur a transposé les ratios des
4 seuils calculés par la Régie dans sa décision D-
5 2019-060, soit les ratios de l'IFD. Cependant, nous
6 sommes conscients que la Régie pourrait préférer
7 utiliser un tiers de l'écart-type.

8 De plus, autre point, retirer le
9 qualificatif impact aux indicateurs IFD durée, IFD
10 première contingence et IFD perte de transit. Et en
11 terminant, l'établissement de la cible et des
12 seuils doit être réalisé avec les données
13 historiques les plus récentes, soit celles de deux
14 mille quinze (2015) à deux mille dix-huit (2018).

15 Cependant, le Transporteur juge que cette
16 proposition doit être un palliatif dans le cadre du
17 présent MRI et que le champ de disponibilité du
18 réseau devrait plutôt être un taux
19 d'indisponibilité des équipements. Un indicateur
20 taux d'indisponibilité des équipements, sans notion
21 d'impact ni de cause, tel que le propose l'ACÉ. Cet
22 indicateur serait développé d'ici au prochain MRI.
23 Merci.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors ça complète, là. On était déjà dans votre

1 phase d'interrogatoire Régie.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, bien en fait ça va être à maître De
4 Repentigny.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui, c'est ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie.

9 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

10 Q. **[3]** Bonjour, Alexandre de Repentigny pour la Régie.

11 Alors pour ma première question, ça va porter sur
12 le facteur C. Je vais vous référer à la pièce B-
13 0040, c'est aux pages 34 à 37. C'est en réponse à
14 la DDR-1 de la Régie. On pourrait afficher le
15 document.

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 C'est à quelle page déjà?

18 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Pages 34 à 37.

20 M. STÉPHANE VERRET :

21 Merci.

22 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

23 Q. **[4]** C'était en réponse à la question 9.7 de la DDR-
24 1 de la Régie. Le Transporteur comparait sa
25 proposition pour la détermination du facteur C,

1 basé sur les mises en service projetées avec
2 l'approche basée sur les mises en service réelles
3 disponibles. Si on prend la page 36, le
4 Transporteur présente les tableaux 9.7C et 9.7D. À
5 la dernière ligne des tableaux on peut voir le
6 facteur C, qui est cumulé sur le cycle illustratif
7 de MRI pour les années deux mille quinze (2015) à
8 deux mille dix-huit (2018). Le tableau 9.7C est
9 basé sur les mises en service projetées des années
10 deux mille seize (2016), deux mille dix-sept
11 (2017), deux mille dix-huit (2018). Le tableau 9.7D
12 sur les mises en service réelles disponibles des
13 années deux mille quatorze (2014) à deux mille
14 seize (2016). Alors on aimerait comparer le facteur
15 C cumulé des années deux mille quinze (2015) à deux
16 mille dix-huit (2018), qui est présenté aux
17 tableaux 9.7C et 9.7D à un facteur C cumulé pour
18 ces mêmes années, qui serait établi sur les mises
19 en service réelles des années deux mille seize
20 (2016) à deux mille dix-huit (2018). Donc, est-ce
21 que vous pourriez nous fournir un nouveau tableau
22 sous la même forme que les tableaux 9.7C et 9.7D,
23 mais qui présenteraient le facteur C cumulé pour la
24 période deux mille seize (2016) à deux mille dix-
25 huit (2018), sur la base des mises en service en

1 réelles de deux mille seize (2016) à deux mille
2 dix-huit (2018)? Plutôt que les mises en service
3 des années disponibles, là, deux mille quatorze
4 (2014) à deux mille seize (2016).

5 M. MARCO VÉZINA :

6 R. On va le prendre en engagement, là, j'ai pas
7 l'information, là.

8 Q. **[5]** Parfait, ça fait qu'on pourrait prendre
9 l'engagement de présenter les tableaux... bien
10 présenter, dans le fond, un tableau sous la même
11 forme que les tableaux 9.7C et 9.7D, présentant un
12 facteur C cumulé pour la période deux mille seize
13 (2016) à deux mille dix-huit (2018), sur la base...
14 sur la base des mises en service réelles de deux
15 mille seize (2016) à deux mille dix-huit (2018).

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est l'engagement numéro 8.

18 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Puis dans le même engagement aussi je vous
20 demanderais si c'est possible de faire également
21 cet exercice de comparaison pour quatre cycles de
22 MRI sur la période deux mille sept-deux mille dix-
23 huit (2007-2018), donc pour qu'on ait le tableau,
24 l'équivalent du tableau 9.7C et l'équivalent du
25 tableau 9.7D et l'équivalent du tableau que je

1 viens de vous demander, là, avec les mises en
2 service réelles pour quatre cycles de MRI sur la
3 période deux mille seize (2016) à deux mille dix-
4 huit (2018). Est-ce que vous pourriez nous le
5 fournir aussi?

6 R. Deux mille sept (2007) à deux mille dix-huit
7 (2018)?

8 Q. **[6]** Deux mille sept (2007) deux mille dix-huit
9 (2018), excusez-moi, oui.

10 R. On a ça? Oui, on va prendre l'engagement.

11 Q. **[7]** Parfait, merci.

12

13 E-8 (HQT) : Fournir un tableau sous la même forme
14 que les tableaux 9.7C et 9.7D,
15 présentant un facteur C cumulé pour la
16 période 2016 à 2018, sur la base des
17 mises en service réelles de 2016 à
18 2018; faire le même exercice de
19 comparaison pour quatre cycles de MRI
20 sur la période 2007-2018 (demandé par
21 la Régie)

22 (9 h 25)

23 Ma prochaine question va porter sur des réponses du
24 Transporteur en lien avec le retrait de
25 l'indicateur impact IFD. Je vais vous référer à la

1 pièce B-0040 à la page 5. Est-ce qu'on pourrait
2 l'afficher à l'écran? Au tableau R1.3, le
3 Transporteur illustre l'application du mécanisme de
4 liaison des indicateurs selon la décision
5 D-2019-060. Si on regarde le tableau. Pour
6 l'indicateur « impact indisponibilités forcées dues
7 aux défaillances », le Transporteur évalue à dix
8 (10) le résultat pour l'année deux mille dix-huit
9 (2018). À la page suivante, à la page 6...

10 M. BENOÎT DELOURME :

11 R. Excusez-moi, Maître. Ça n'affiche pas. Est-ce que
12 vous pourriez me reprendre l'écran?

13 Q. **[8]** Pour l'impact indisponibilités forcées dues aux
14 défaillances, on peut voir que le Transporteur
15 évalue à dix (10) pour l'année deux mille dix-huit
16 (2018) le résultat. À la page suivante, le
17 Transporteur conclut que sa compensation globale
18 selon sa proposition, qui consiste à retirer
19 l'indicateur impact IFD, est inférieure à celle qui
20 résulterait de la décision D-2019-060.

21 Je vais maintenant vous référer à la pièce
22 B-0040 à la page 10 au tableau R2.2. Au tableau
23 R2.2, on peut voir pour l'année deux mille dix-huit
24 (2018) que le résultat de l'indicateur impact IFD
25 s'élève à quatre mille deux cent quatre-vingt-trois

1 (4283), soit un résultat plus élevé que le seuil
2 maximal de trois mille deux cent vingt-six (3226)
3 fixé par la Régie dans sa décision D-2019-060.

4 Alors, considérant que, pour l'année deux
5 mille dix-huit (2018), l'indicateur impact IFD
6 s'élève à quatre mille deux cent quatre-vingt-trois
7 (4283), soit un résultat plus élevé que le seuil un
8 maximal retenu par la Régie pour cet indicateur,
9 est-ce que vous pouvez nous expliquer la note de
10 dix (10) indiquée pour cet indicateur à l'année
11 deux mille dix-huit (2018) au tableau R1.3? On se
12 serait attendu à y voir une note de zéro.

13 M. STEVE CHAGNON :

14 R. On va prendre un engagement pour l'expliquer.

15 Q. **[9]** Parfait. Alors, l'engagement, ce serait
16 d'expliquer la note de dix (10) pour l'indicateur
17 IFD pour l'année deux mille dix-huit (2018)
18 indiquée au tableau R1.3 considérant le résultat de
19 quatre mille deux cent quatre-vingt-trois (4283)
20 indiqué au tableau R2.2. Puis ce qu'on voulait
21 savoir également, c'est -on pourrait le mettre dans
22 l'engagement- c'est, s'il y a une erreur au niveau
23 du chiffre, est-ce que cela affecte votre
24 conclusion selon laquelle la compensation globale
25 du Transporteur est inférieure avec sa proposition

1 que celle résultant de la décision D-2019-060.

2

3 E-9 (HQT) : A) Expliquer la note de dix pour
4 l'indicateur IFD pour l'année 2018
5 indiquée au tableau R1.3 considérant
6 le résultat de 4283 indiqué au tableau
7 R2.2; B) S'il y a une erreur au niveau
8 du chiffre, est-ce que cela affecte
9 votre conclusion selon laquelle la
10 compensation globale du Transporteur
11 est inférieure avec sa proposition que
12 celle résultant de la décision
13 D-2019-060 (demandé par la Régie)

14

15 Ma prochaine question maintenant est en lien avec
16 une recommandation de l'AHQ-ARQ. Alors, le
17 Transporteur demande le retrait de l'indicateur
18 impact IFD aux fins de l'évaluation de la
19 performance dans le cadre du MTÉR. L'AHQ-ARQ
20 recommande de ne pas accéder à la demande du
21 Transporteur et de lui accorder pendant le terme
22 courant du MRI un résultat de zéro pour les douze
23 point cinq (12,5) points reliés à l'indicateur
24 impact IFD. Le Transporteur, en réponse à la
25 question 5.1 de la DDR 4 de la Régie, à la pièce

1 B-0082 aux pages 16 à 17, indique notamment que la
2 proposition de l'AHQ-ARQ est non fondée et
3 inéquitable. Il soumet entre autres que la
4 proposition de l'AHQ-ARQ pénalise injustement le
5 Transporteur en retirant systématiquement douze
6 point cinq pour cent (12,5 %) de la pondération du
7 MTÉR.

8 (9 h 30)

9 Q. **[10]** Alors, ma question est la suivante : Si la
10 pondération accordée à l'indicateur Impact IFD
11 était réduite de moitié puis que l'autre partie
12 était répartie sur les autres indicateurs, est-ce
13 que vous considèreriez que cette proposition serait
14 tout aussi inacceptable?

15 Considérant que, contrairement à la
16 proposition de l'AHQ-ARQ, le Transporteur aurait
17 toujours la possibilité d'obtenir une note globale
18 de plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) s'il
19 maintient la qualité de service pour les autres
20 indicateurs?

21 R. On pense que c'est...

22 Q. **[11]** On voulait avoir vos commentaires à l'égard de
23 cette proposition, disons, mitoyenne.

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. Ça nous apparaît tout aussi inacceptable.

1 Q. **[12]** Parfait. Euh... maintenant, ma prochaine
2 question va porter sur le critère « durée IFD-
3 Impact ». À la pièce B-0080, à la page 7, le
4 Transporteur indique que :

5 Il n'est pas en mesure de déterminer
6 les périodes d'attente
7 d'intervention[...]

8 R. Maître De Repentigny, excusez-moi... Juste... parce
9 que... avec les cotes B... Il faut qu'on se
10 retrouve avec...

11 Q. **[13]** Oui?

12 R. ... nos cotes. Alors...

13 Q. **[14]** C'est la pièce HQT-10, document 1.4.

14 R. Hum...

15 Q. **[15]** À la page 7, réponse à la DDR-4.

16 R. Et c'est la réponse à quelle question? Pardon?

17 Q. **[16]** C'est la réponse à la... Bien, c'est le
18 passage où... juste un instant là... C'est la page
19 7, c'est la réponse à la question 2.3. Le
20 Transporteur indique que :

21 Il n'est pas en mesure de déterminer
22 les périodes d'attente d'intervention
23 en l'absence d'un besoin immédiat. Les
24 systèmes d'entreprise ne permettent
25 pas d'avoir cette nuance dans

1 l'évaluation de la durée. Le
2 Transporteur est seulement en mesure
3 de connaître quand l'emplacement
4 d'exploitation a été retiré du réseau
5 et quand il a été remis sous tension.

6 L'AHQ-ARQ recommande, quant à elle, d'utiliser la
7 durée totale des indisponibilités forcées tant que
8 le Transporteur n'est pas en mesure de déterminer
9 la durée sans les temps d'attente d'interventions.

10 On voulait savoir si vous étiez capables de
11 nous indiquer si la durée d'attente d'intervention
12 représente une proportion importante de la durée
13 totale mesurée par le critère « durée »?

14 M. STEVE CHAGNON :

15 R. On n'est pas en mesure de qualifier cet élément-là
16 puisque, comme on l'a dit dans la réponse, on n'a
17 pas les données pour le faire. Maintenant, il reste
18 quand même qu'on est d'avis que la durée d'une
19 intervention...

20 La durée, elle devrait être complète,
21 incluant le temps d'attente, puisque cette durée-
22 là, elle est le reflet de la manière dont on a
23 traité les enjeux sur le réseau. Donc, la
24 priorisation, les enjeux d'approvisionnements, et
25 caetera.

1 Donc, ce n'est pas seulement le délai
2 d'intervention pure, mais le délai de ramener
3 l'équipement sur le réseau qui est l'élément le
4 plus important, à notre avis.

5 Maintenant, pour répondre à votre question,
6 la réponse est : Non, on ne peut pas qualifier...

7 Q. **[17]** Même pas un ordre de grandeur?

8 R. Je n'ai pas... on n'a pas cette information-là.

9 Q. **[18]** Puis on vous en a, peut-être, déjà parlé, mais
10 est-ce que vous pouvez nous dire, c'est quoi les
11 équipements les plus concernés là par cette
12 problématique?

13 R. Bien, c'est l'ensemble des équipements là. On
14 est...

15 Q. **[19]** Hum, hum.

16 R. Donc, les systèmes ne permettent pas d'avoir cette
17 information-là. Donc, l'ensemble des systèmes du
18 Transporteur peuvent avoir des durées d'attente et
19 à ce moment-là, on ne peut pas les qualifier.

20 Q. **[20]** Parfait, merci. Maintenant, ma prochaine
21 question va porter sur les réponses du Transporteur
22 concernant la date d'application du mécanisme de
23 liaison des indicateurs de performance au MTÉR.

24 Alors, je vais vous référer à la pièce B-
25 0066, à la page 10. Là, je n'ai pas la cote HQT,

1 mais on va pouvoir l'avoir là, si on l'affiche à
2 l'écran, B-0066 à la page 10. C'est en réponse à la
3 question 2.2... 2.1, excusez-moi. Parfait.

4 Alors, la Régie vous demandait d'indiquer
5 la date limite à laquelle la décision sur la
6 liaison des indicateurs de performance au MTÉR
7 aurait dû être rendue pour être applicable aux
8 résultats de l'année deux mille dix-neuf (2019).

9 (9 h 35)

10 Le Transporteur a expliqué que... bon... la
11 décision... Il considère la décision tardive et que
12 la décision est caractérisée par certains éléments,
13 dont l'inclusion de quatre nouveaux indicateurs, le
14 remplacement d'un des six indicateurs proposé par
15 un autre indicateur, une pondération différente de
16 celle proposée. Et ensuite, il indique que pour
17 avoir la possibilité d'influencer les résultats des
18 indicateurs par un ajustement de ses actions, il
19 doit pouvoir faire un travail continu tout au long
20 de l'année. Et avec une décision reçue au début du
21 mois de mars, il aurait été possible, bon,
22 d'appliquer la liaison, mais comme elle a été
23 rendue en mai il n'est pas possible, selon lui.
24 Alors j'aimerais simplement que vous élaboriez un
25 peu plus sur la question de la tardivité étant

1 donné que les audiences dans ce dossier-là sont
2 intervenues en février, la décision est arrivée en
3 mars, est-ce que vous considérez que dans ce
4 contexte-là la décision est arrivée tardivement?

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. C'est une question de principe, c'est-à-dire il
7 faut connaître les règles du jeu avant de
8 commencer. On arrive avec une décision au mois de
9 juin et on va être évalué sur la base de ces
10 critères-là, qui sont établis en milieu d'année.
11 Alors c'est pas une demande qui nous apparaît
12 raisonnable au niveau de l'entreprise, que de juger
13 de sa performance, alors qu'on connaît, on reçoit
14 une décision en juin, on prend connaissance de la
15 décision, on se familiarise avec les indicateurs et
16 par la suite ça laisse peu de temps pour agir en
17 fonction des indicateurs qu'on détermine, qui sont
18 les indicateurs qu'on doit suivre au courant de
19 l'année. Donc, c'est vraiment une question de
20 principe, de dire : bien si on commence... si on
21 joue une partie, bien on va connaître les règles
22 dès le départ. Puis le mois de mars, bien le mois
23 de mars c'est le moment habituel dans lequel... fin
24 février, début mars, c'est le moment habituel dans
25 lequel on reçoit une décision, donc c'est dans le

1 cours normal des choses.

2 Q. [21] Est-ce que vous avez informé la Régie lors du
3 dossier tarifaire précédent, que pour être
4 applicable à l'année deux mille dix-neuf (2019), la
5 décision devait être rendue avant le début du mois
6 de mars, considérant que c'était la demande que
7 vous aviez formulée. C'était pour une application
8 pour l'année deux mille dix-neuf (2019) et les
9 années suivantes, donc dans le contexte où le
10 débat, dans le fond, a eu lieu pour une application
11 pour deux mille dix-neuf (2019), est-ce que vous
12 avez informé la Régie pour lui dire : écoutez, si
13 jamais la décision était rendue après telle date,
14 on ne peut pas l'appliquer à l'année deux mille
15 dix-neuf (2019).

16 R. Bien la position qui a été présentée c'était celle
17 de dire que les paramètres allaient s'appliquer
18 durant la période du MRI, donc lorsqu'on était dans
19 le cadre des débats, on entrevoyait que ça allait
20 s'appliquer sur l'ensemble de la période, mais de
21 façon pratique une fois qu'on reçoit une décision
22 au mois de juin, ça devient très difficile par la
23 suite d'agir en fonction de cette décision-là et
24 d'ajuster les comportements en fonction de ce qui
25 est souhaité comme mesure de performance. Donc, je

1 ne pense pas qu'il y a eu cette indication-là dans
2 le dernier dossier, là. J'ai pas révisé tout le
3 dossier, là, mais je ne pense pas effectivement
4 qu'on a fait cette mise en garde-là sur l'année
5 deux mille dix-neuf (2019). Je dois vous dire qu'on
6 a plutôt... lorsqu'on a reçu la décision au mois de
7 juin puis on s'est mis à l'analyser, c'est là qu'on
8 s'est rendu compte qu'en fin de compte c'est un peu
9 tard dans l'année pour commencer à être jugé sur
10 des actions d'une année complète, basé sur des
11 indicateurs qu'on connaît à mi-année.

12 Q. **[22]** Parfait. Est-ce que vous avez des commentaires
13 additionnels à formuler quant à la possibilité que
14 la Régie décide, dans le présent dossier, que le
15 mécanisme doit s'appliquer à l'année deux mille
16 dix-neuf (2019)?

17 R. Écoutez, notre position est claire. Je veux dire si
18 la Régie n'est pas d'accord avec notre position, la
19 Régie décidera ce qu'elle veut décider par rapport
20 à cet indicateur-là, mais vous demandez la position
21 de l'entreprise, je vous la donne. Et clairement,
22 pour nous, ça ne nous apparaît pas équitable de
23 partir avec une année dans laquelle on reçoit des
24 indicateurs à mi-année. Maintenant, je pense que
25 c'est important que je vous la donne, la position

1 de l'entreprise, en toute transparence, on comprend
2 que la Régie va trancher en bout de ligne.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître De Repentigny.

5 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[23]** Si je peux prendre juste... la question ici,
9 elle est le... vous avez fait votre proposition au
10 mois d'août deux mille dix-huit (2018) pour l'année
11 deux mille dix-neuf (2019). La Régie a
12 immédiatement annoncé que la période d'audience
13 réservée pour la portion MRI serait janvier deux
14 mille dix-neuf (2019). Vous vous attendiez quand
15 même à une décision en mars deux mille dix-neuf
16 (2019).

17 R. Pas nécessairement en juin.

18 (9 h 40)

19 Q. **[24]** Ça fait que... et si... et en fait l'autre
20 question vient sur le fait que ce sont des
21 indicateurs de maintien de la qualité. Normalement,
22 c'est quelque chose que vous auriez dû continuer.
23 Vous étiez sur votre lancée. C'est des chiffres
24 historiques. Les données ne sont pas, comme marqué
25 dans la décision de juin, des données pénalisantes

1 pour le Transporteur. Vous étiez en coût de
2 services à ce moment-là. Pour deux mille dix-neuf
3 (2019), vous êtes toujours en coût de services là,
4 je parle. Vous étiez dans le MRI, mais la première
5 année était en coût de services. Donc, j'aimerais
6 juste bien comprendre.

7 Je comprends que l'instinct humain, c'est
8 de dire « bien là, si je veux avoir droit à ma
9 portion du MTÉR, j'aurais peut-être mis plus
10 d'efforts sur certains indicateurs si j'avais su
11 que c'étaient ceux-là qui allaient compter. » Mais,
12 c'est tous des indicateurs de maintien. Ils étaient
13 théoriquement tous susceptibles d'être dans le
14 MTÉR, ceux qu'on suivait déjà, parce qu'on avait
15 dit qu'on prendrait l'historique. Non? Je...

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. Bien, c'est comme, c'est comme je ferais un
18 parallèle avec des objectifs corporatifs. Les
19 objectifs qu'on fixe au niveau de rémunérations au
20 niveau des gestionnaires, on fait plein de choses
21 dans une année. On détermine ce qui peut être
22 prépondérant, ce qui peut être plus important en
23 cours d'année, puis les gens ajustent leurs
24 comportements en fonction des objectifs qui sont
25 fixés.

1 Alors, oui, il y a plusieurs indicateurs.
2 D'abord, il y en a plusieurs qui ont été rajoutés
3 par rapport à ce qui était proposé. Mais, oui, il y
4 a plusieurs indicateurs, on fait plein de choses
5 dans l'année. Mais, ce que la Régie nous dit par
6 ces indicateurs-là qu'elle a choisis pour le MTER,
7 elle nous dit « lorsqu'on va évaluer le maintien de
8 la qualité de service, c'est ceux-là qu'on va
9 regarder précisément. » Et il ne faut pas s'étonner
10 que ça va conditionner le comportement de
11 l'entreprise.

12 Q. **[25]** Merci. Je m'excuse, Maître de Repentigny.

13 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

14 Q. **[26]** Ma prochaine question va porter sur les mises
15 en service deux mille dix (2010). Alors, je vais
16 vous référer à la pièce B-0011, soit HQT-5,
17 Document 1, à la page 52. On pourrait l'afficher à
18 l'écran, s'il vous plaît, c'est le tableau A7.7-3.

19 Vous l'avez. Parfait. Le tableau A7.7-3
20 présente les mises en service prévues pour l'année
21 témoin deux mille vingt (2020). Est-ce que vous
22 pouvez nous indiquer si, à l'heure actuelle, des
23 éléments susceptibles d'induire des retards ou des
24 reports dans les mises en service prévues sont, en
25 date d'aujourd'hui, connus du Transporteur?

1 R. La seule mise en service qui risque de décaler,
2 c'est celle de Nemiscau. Mais, Nemiscau, on se
3 souvient que le dossier a été déposé récemment à la
4 Régie pour étude. Et comme à l'habitude, si on n'a
5 pas la décision de la Régie avant, avant la
6 décision, je ne dirais pas « la finale » là, mais
7 la décision sur le fond qui, par la suite, nous
8 demande de faire une mise à jour. Alors, cette mise
9 en service là sera retirée.

10 Q. **[27]** O.K. Parfait. Ma prochaine question va porter
11 sur l'acuité des prévisions. Alors, je vais vous
12 référer à la preuve de l'AQCIE-CIFQ, à la pièce C-
13 AQCIE-CIFQ-0010, à la page 8. On pourrait
14 l'afficher à l'écran, si c'est possible.

15 (9 h 45)

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. AQCIE-CIFQ page 8?

18 Q. **[28]** Oui. C'est le tableau dans le bas de la page
19 qui présente les immobilisations corporelles en
20 exploitation. Alors, le tableau de l'AQCIE présente
21 les écarts entre les montants réels et projetés
22 pour les immobilisations corporelles nettes en
23 exploitation selon la moyenne des 13 soldes pour la
24 période deux mille quatorze (2014) à deux mille
25 dix-huit (2018). Pour cette période, la moyenne des

1 écarts entre les montants projetés par le
2 Transporteur et les montants réels est de trois
3 cent soixante-cinq point un millions (365,1 M\$). De
4 plus, on constate un écart pour l'année deux mille
5 dix-huit (2018) de quatre cent cinquante-trois
6 virgule quatre millions (453,4 M\$), soit un montant
7 plus élevé pour la période observée.

8 Sur la base de ce tableau-là présenté par
9 l'AQCIE, on pourrait conclure qu'il y a, malgré les
10 outils développés par le Transporteur au cours des
11 dernières années, une surestimation récurrente pour
12 chacune des cinq dernières années. Dans le cadre de
13 la présentation du panel 1, le Transporteur a
14 notamment indiqué qu'il est confiant de réaliser
15 les mises en service prévues pour deux mille dix-
16 neuf (2019) et que le solde d'ouverture de la base
17 de tarification en deux mille vingt (2020) est
18 adéquat.

19 Ce qu'on aimerait, c'est, est-ce que vous
20 pouvez préciser les éléments qui devraient nous
21 permettre de croire que le Transporteur a, pour
22 deux mille vingt (2020), amélioré l'acuité de ses
23 prévisions quant au moment prévu des mises en
24 service au cours de l'année deux mille vingt
25 (2020)? Parce qu'on comprend que, pour les mises en

1 service qui sont projetées, le total des mises en
2 service qui est projeté au niveau de l'acuité des
3 prévisions, je pense que, en général, c'est
4 correct, mais en ce qui a trait à la moyenne des 13
5 soldes puis au moment prévu des mises en service
6 dans l'année, on voit qu'il y a une surestimation.
7 Donc, c'est sur cet élément-là qu'on veut savoir
8 qu'est-ce qui devrait faire en sorte qu'on devrait
9 croire que vos prévisions sur le moment des mises
10 en service vont être plus justes que par les années
11 passées?

12 M. MARCO VÉZINA :

13 R. Comme on l'a expliqué, donc la gestion de
14 TransÉnergie a mis depuis quelque temps en place
15 plusieurs moyens pour améliorer l'acuité des mises
16 en service. Entre autres, on a mentionné les
17 objectifs pour la Haute Direction. Je suis moins
18 impliqué dans ce que je vais énumérer, mais c'est
19 des mesures qui ont été mises en place. Donc, on a
20 aussi mis des objectifs pour les chefs pour les
21 mises en service. Les chefs réalisation de projets
22 s'assurent d'avoir l'organisation prête puis de
23 pouvoir respecter les temps et les coûts. On a mis
24 en place aussi des comités conjoints avec Hydro-
25 Québec Équipements pour bien s'assurer de

1 l'avancement des projets puis de la portée des
2 mises en service.

3 Môme chose, il y a des comités conjoints
4 entre le planificateur chez TransÉnergie et
5 l'exploitant pour s'assurer qu'on ait une meilleure
6 acuité de mises en service aussi. Également, on est
7 protégé par notre facteur de glissement. Le facteur
8 de glissement, on le comprend mieux. Il est
9 appliqué de façon mensuelle aussi. Puis on regarde
10 l'avancement des projets au moment d'établir pour
11 nous aider là-dessus. Donc, c'est comme ça un peu
12 qu'on a amélioré dans les dernières années
13 l'acuité. Puis on voit que, pour deux mille dix-
14 neuf (2019), ça commence à porter fruit. On a des
15 mises en service année de base qui s'alignent pour
16 être supérieures à ce qui est année témoin deux
17 mille dix-neuf (2019).

18 M. STÉPHANE VERRET :

19 R. Pour l'année deux mille dix-neuf (2019), je vous
20 référerai à la page 7 de la présentation
21 principale qu'on a faite vendredi, dans laquelle on
22 voit effectivement pour les grands projets les
23 mises en service qui sont effectuées dans les mois
24 qui étaient prévus.

25 Q. [29] Parfait. Puis pour les améliorations que vous

1 avez apportées, vous dites, dans les dernières
2 années, est-ce qu'il y a eu des nouvelles
3 améliorations? Est-ce qu'il y a des nouveaux
4 éléments qui se sont concrétisés dans la dernière
5 année qui pourraient nous permettre de croire qu'il
6 y a un changement par rapport au passé? Ou quand
7 vous parlez des objectifs et tout ça, ça fait déjà
8 plusieurs années que c'est déjà en place?

9 M. MARCO VÉZINA :

10 R. Je vais débiter. D'abord, Hydro-Québec a renégocié
11 ses conventions collectives. Puis, entre autres,
12 avec les métiers, on s'est doté d'une plus grande
13 flexibilité opérationnelle avec des horaires de
14 travail trois/un, trois/sept, à des horaires de
15 douze (12) heures par jour. Donc, c'est sûr, là,
16 que ça donne une meilleure capacité opérationnelle
17 pour suivre les entrepreneurs, faire nos mises en
18 service. Donc, il y a eu des petits changements au
19 niveau des conventions collectives. Puis mes
20 collègues aussi vont compléter la réponse.

21 (9 h 50)

22 M. MARC-ANTOINE ROY :

23 R. Donc, un autre élément également qui a été mis en
24 place dans la dernière année, afin de favoriser les
25 mises en service, et on a mis en place une... On la

1 baptise ainsi là, mais c'est une espèce de tour de
2 contrôle au niveau des retraits pour s'assurer
3 qu'on voit bien venir les retraits à venir puis
4 qu'on arrive à octroyer ces retraits-là aux moments
5 opportuns et qu'on décèle les enjeux d'avance.

6 Donc, ce que j'ai qualifié de « tour de
7 contrôle » là, c'est une conférence téléphonique
8 qui regroupe l'exploitant et les unités de
9 maintenance, et les unités d'équipements pour
10 s'assurer que tout le monde est là au bon moment et
11 à temps. Donc, c'est un des éléments qui a été mis
12 en place, également.

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Si je peux me permettre d'ajouter une vision un
15 petit peu moyen terme. Donc, quand on identifie des
16 projets qu'on sait qu'ils vont être difficiles à
17 faire, à réaliser. Donc, je pense, par exemple, au
18 rehaussement thermique des lignes Lévis-Nicolet,
19 dans le cadre du Projet NECEC.

20 Donc, c'est un projet qu'on vient de vous
21 déposer il y a quelques semaines là, un dossier
22 Régie, mais là, on sait que ça va être difficile,
23 donc on monte une équipe ad hoc pour avoir toutes
24 les parties prenantes autour de la table et faire
25 un suivi régulier.

1 Donc, on va placer ces retraits, qui sont
2 complexes, rapidement dans le temps, et on va
3 construire autour de ça, les autres retraits, les
4 autres actions sur le réseau et on va faire en
5 sorte de stabiliser ces éléments-là, deux ans
6 d'avance, trois ans d'avance.

7 Q. [30] Merci. Je vais maintenant vous référer à la
8 pièce B-0101, la présentation du Panel 1 et la page
9 6, dont vous venez de parler, considérant... qui
10 porte sur l'année deux mille dix-neuf (2019). La
11 page 6... merci.

12 Dans votre tableau de la page 6, on peut
13 voir que soixante-neuf pour cent (69 %) des mises
14 en service prévues de deux milliards trois cent
15 trente-cinq millions (2 335 M\$) ont été réalisées
16 au trente et un (31) octobre deux mille dix-neuf
17 (2019). Ce qui nous donne un montant d'environ là,
18 un milliard six cent onze millions (1 611 M\$).

19 Si on enlève, de ce montant-là, les six
20 plus importants projets qui ont été réalisés
21 jusqu'à maintenant là, pour une valeur d'un
22 milliard deux cent vingt-six millions (1 226 M\$),
23 on obtient un montant d'environ trois cent quatre-
24 vingt-cinq millions (385 M\$) de mises en service
25 réalisées au trente et un (31) octobre deux mille

1 dix-neuf (2019), pour des projets autres que les
2 six plus importants.

3 Alors, à l'égard de ces projets-là, qui
4 sont inclus dans le trois cent quatre-vingt-cinq
5 millions (385 M\$), est-ce que les mises en service
6 ont été réalisées aux dates prévues? En général,
7 est-ce que vous êtes en mesure de préciser?

8 M. MARCO VÉZINA :

9 R. Bien, c'est ça. Outre les six plus grandes mises en
10 service là, on parle quand même là de dizaines de
11 projets pour les autres éléments. Puis c'est pour
12 ça, entre autres, qu'on introduit notre facteur de
13 glissement qui vient un peu pallier à un potentiel
14 décalage qu'il pourrait y avoir parce qu'on
15 comprend que c'est plusieurs petits projets aussi.

16 Ça fait que je n'ai pas l'information comme
17 telle là, mais on demeure confiant là que...

18 L'important, c'est que notre solde d'ouverture de
19 la base de tarification de deux mille vingt (2020)
20 soit adéquat. Puis on demeure confiant là qu'avec
21 les mécanismes qui sont en place, que ça devrait
22 l'être là.

23 Q. **[31]** Est-ce que vous seriez en mesure de prendre un
24 engagement pour nous indiquer si, en général, ou
25 si, de façon précise là, si les mises en service

1 ont été réalisées, telles que prévues?

2 R. Il faudrait que je vérifie la capacité qu'on a de
3 le faire. Comme je vous le dis, il y a les facteurs
4 de glissement qui viennent pallier un peu ce
5 potentiel-là. Il faudrait que je vérifie si on peut
6 prendre un engagement pour ça là, pour les trois
7 cents autres millions (300 M\$) là.

8 Q. **[32]** O.K. On pourrait prendre l'engagement de
9 vérifier puis si c'est possible, fournir
10 l'information? Alors...

11 R. Exactement.

12 Q. **[33]** Parfait. Alors, ça va être l'engagement
13 numéro...

14 LA GREFFIÈRE :

15 10.

16 Q. **[34]** Et ça sera de : Pour les projets inclus dans
17 le trois cent quatre-vingt-cinq millions (385 \$),
18 préciser si les mises en service ont été réalisées
19 aux dates prévues. Mais préalablement à ça,
20 vérifier, si c'est possible là, sans trop de
21 travail, peut-être là, de fournir l'information
22 demandée.

23

24 E-10 (HQT) : Pour les projets inclus dans le trois
25 cent quatre-vingt-cinq millions

1 (385 \$), préciser si les mises en
2 service ont été réalisées aux dates
3 prévues. Et préalablement, vérifier
4 s'il est possible de fournir
5 l'information demandée (Demandé par la
6 Régie).

7

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. Oui. Vous comprendrez que c'est une question de
10 délai aussi, hein? Avec l'audience qui est en
11 cours.

12 Q. **[35]** Oui.

13 R. C'est une question de... Est-ce qu'on est capable
14 de le faire rapidement? Comme maître Duquette le
15 mentionnait, les argumentations s'en viennent...

16 Q. **[36]** Oui.

17 R. ... mercredi, je pense là... ou peut-être jeudi,
18 selon maître Fréchette là, mais...

19 Q. **[37]** Oui.

20 R. ... mais... donc, c'est juste une question
21 de : Est-ce qu'on est capable de le produire
22 rapidement?

23 (9 h 55)

24 Q. **[38]** Parfait.

25 R. Vous pourrez nous préciser le délai, puis on pourra

1 voir, s'il y a lieu, de requérir ou non.

2

3 M. MARCO VÉZINA :

4 R. J'essaie de voir, là, peut-être qu'on pourrait...

5 une variante, peut-être de regarder les plus

6 importantes parmi ceux-là puis de faire un

7 pourcentage qui pourrait apparaître probant, là, je

8 ne sais pas si on peut se rendre à un certain

9 pourcentage.

10 Q. **[39]** Si vous êtes en mesure d'expliquer environ

11 quatre-vingt pour cent (80 %) du montant, ça

12 pourrait être... ça pourrait être raisonnable.

13 Mes prochaines questions maintenant vont
14 porter sur le projet de raccordement des centrales
15 du complexe de La Romaine. Alors dans l'éventualité
16 où la Régie considérerait que l'impact - c'est une
17 proposition de l'AQCIE - et dans l'éventualité où
18 la Régie considérerait que l'impact du report de la
19 mise en service de la centrale Romaine-4 ne devait
20 pas être assumé par la clientèle du Transporteur,
21 nous souhaiterions obtenir l'impact de ce report
22 sur le revenu requis de deux mille vingt (2020).

23 On a évalué cet impact, selon nos calculs,
24 à environ cinquante-six point huit millions (56,8
25 M). Je vais déposer le tableau en question, mais on

1 peut l'afficher également à l'écran. O.K. O.K. Je
2 vais déposer le tableau puis je peux vous en
3 remettre une copie.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Ce sera la cote A-37.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Madame la Greffière, si on vous envoie une copie
8 électronique par courriel...

9 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... est-ce que vous pourriez l'afficher?

13 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

14 La description du tableau c'est : « Impact des
15 mises en service sur le revenu requis deux mille
16 vingt (2020) pour le projet la Romaine ». Est-ce
17 que c'est possible finalement de l'afficher à
18 l'écran ou...?

19

20 A-0037 : Tableau intitulé « Impact des mises en
21 service sur le revenu requis 2020 pour
22 le projet la Romaine »

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Monsieur Parent, auriez-vous la gentillesse

1 d'envoyer la pièce électronique? Merci.

2 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

3 Q. **[40]** Je vais vous dire en gros, là, ce qu'on a
4 constaté.

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. Parfait.

7 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

8 Q. **[41]** Donc, ce qu'on a évalué c'est que si la mise
9 en service de la centrale Romaine-4 avait eu lieu
10 tel que prévu au mois d'avril deux mille vingt
11 (2020), on évalue l'impact sur le revenu requis de
12 l'année deux mille vingt (2020) à quarante-quatre
13 virgule un millions de dollars (44,1 M\$). Avec le
14 report de la mise en service de la Romaine-4, on
15 évalue cet impact à cent point neuf millions de
16 dollars (100,9 M\$). En conséquence, selon notre
17 évaluation, un montant additionnel de cinquante-six
18 virgule huit millions (56,8 M\$) sera inclus au
19 revenu requis de l'année deux mille vingt (2020) en
20 raison de ce report-là, et bon, du décalement de la
21 contribution. Alors ce qu'on voulait c'est... est-
22 ce que vous pouvez nous confirmer si cette
23 évaluation est exacte et si c'est possible de le
24 faire maintenant on peut certainement prendre un
25 engagement pour confirmer l'évaluation de la Régie

1 et voir s'il y a des nuances à faire, selon vous,
2 quant à notre évaluation. Et ça, c'est bien sûr
3 dans l'éventualité où la Régie décidait de se
4 rendre à l'idée que la contribution ne doit pas...
5 que le report ne doit pas être assumé par la
6 clientèle.

7 R. On peut certainement prendre l'engagement de
8 valider les mathématiques.

9 Q. **[42]** Parfait. Alors engagement numéro 11 :
10 confirmer si l'évaluation fournie au tableau de la
11 pièce A-37 est exacte.

12
13 E-11 (HQT) : Confirmer si l'évaluation fournie au
14 tableau de la pièce A-37 est exacte
15 (demandé par la Régie)

16
17 R. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions
18 concernant la Romaine, mais bien entendu on va
19 faire la validation des mathématiques, si elles
20 sont exactes, mais c'est à la lumière de toutes les
21 réponses qu'on a déjà fournies concernant...

22 Q. **[43]** Oui, oui.
23 (10 h00)

24 R. ... le dossier, là. Je pense que c'est... je
25 réitère tout ce qu'on a mis en preuve concernant

1 l'opportunité d'apporter une modification au niveau
2 de la mise en service de la Romaine-4.

3 Q. **[44]** Parfait. Je vais avoir quelques questions sur
4 le projet. D'abord, est-ce que vous pouvez
5 confirmer que le montant actuellement dans la base
6 de tarification de un milliard quatre cent
7 soixante-trois virgule un millions (1,463,1 G\$)
8 pour le projet de raccordement des centrales du
9 complexe la Romaine est uniquement lié aux
10 centrales la Romaine-1, 2 et 3? C'était le montant
11 du rapport annuel au trente et un (31) décembre
12 deux mille dix-huit (2018).

13 M. MARCO VÉZINA :

14 R. Ça n'inclut pas les mises en service de Romaine-4.

15 Q. **[45]** Parfait. Ça fait que c'est vraiment juste 1,
16 2, 3?

17 R. Oui.

18 Q. **[46]** Parfait. Étant donné que, bon, seule la mise
19 en service de la centrale de la Romaine-4 a été
20 reportée, aurait-il été possible, lorsque vous avez
21 convenu d'une entente écrite sur les conditions du
22 report là suivant l'article 23 de l'entente de
23 raccordement, d'y inclure le versement des
24 contributions associé à tout le moins aux centrales
25 de la Romaine-1, 2 et 3? On vous a posé des

1 questions à cet égard-là dans les DDR. Mais, je
2 reviens un peu pour savoir : est-ce que ça aurait
3 été une possibilité pour vous de conclure, dans
4 votre entente sur le report, du versement de la
5 contribution au moins pour les centrales déjà en
6 service ou c'était une impossibilité selon vous?

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. C'était une... c'est une réalité contractuelle.
9 C'est-à-dire dans l'entente de raccordement avec...
10 pour la centrale Romaine, il est prévu que la
11 contribution, et ça, ça a été interprété tel quel
12 par la Régie aussi par le passé, il est prévu que
13 la contribution arrive à la fin des travaux, à la
14 toute fin des travaux qui inclut Romaine-1 à
15 Romaine-4. Alors, c'est en guise de respect des
16 ententes commerciales qui sont en place que de
17 devancer la contribution pour une partie des mises
18 en service n'était pas... il n'était pas possible
19 de le considérer.

20 Q. **[47]** Ça fait que c'était une impossibilité sur le
21 plan contractuel de faire ça avec le Producteur.
22 Vous pouvez y revenir en argumentation si vous le
23 voulez, mais la question, c'est ça. C'est une
24 impossibilité contractuelle?

25 R. Comme je l'ai mentionné, lorsqu'on regarde

1 l'entente qui a été signée avec le Producteur
2 concernant le raccordement des centrales, le cadre
3 réglementaire, qui était en vigueur au moment où
4 ces ententes-là ont été signées, prévoit que la
5 contribution arrive à la toute fin des travaux.
6 L'entente prévoit également la possibilité que,
7 comme tous autres travaux, la possibilité qu'il y
8 ait un décalage.

9 L'entente prévoyait la mécanique pour
10 pouvoir constater, pour pouvoir faire part de ce
11 décalage-là. Donc, l'entente prévoyait elle-même
12 cette possibilité-là qu'il y ait un décalage. On se
13 rappelle que l'entente a été signée en deux mille
14 dix (2010) avec une mise en service prévue en deux
15 mille vingt (2020), donc... Oui, deux mille vingt
16 (2020), donc dix (10) ans plus tard.

17 Et on constate aujourd'hui un retard d'un
18 an puis je pense que l'information au dossier
19 démontre les motifs sérieux, les difficultés
20 sérieuses que le Producteur a rencontrées dans la
21 réalisation de la centrale Romaine-4, les
22 ajustements au niveau de la santé et sécurité qui
23 ont été mis en place au niveau du chantier.

24 Donc, les motifs suffisants, raisonnables,
25 réalistes permettant effectivement ce... justifiant

1 ce décalage-là d'une année au niveau des mises en
2 service de cette centrale-là.

3 Q. **[48]** Est-ce qu'on comprend que s'il devait y avoir
4 d'autres reports, d'autres retards, de façon
5 hypothétique, pendant plusieurs années, ce serait
6 toujours la même réponse. C'est-à-dire que vous ne
7 pourriez pas exiger le versement de la contribution
8 en aucun cas?

9 R. Imaginons-nous que le contrat n'est pas avec Hydro-
10 Québec Production, mais qu'il est avec une
11 entreprise, un tiers, dans laquelle l'entente
12 prévoit le versement de la contribution à la fin
13 des travaux. Je vous répondrai à la question.
14 D'abord, comme vous mentionnez, elle est
15 hypothétique, les mises en service sont prévues en
16 vingt-vingt et un (2021). Et j'aurais les mêmes
17 encadrements à respecter si jamais il y avait un
18 décalage de vingt, vingt et un (2021) à vingt,
19 vingt-deux (20-22) par exemple.

20 (10 h 05)

21 Ce sont les mêmes encadrements, c'est le même cadre
22 constitué qui est en place, que ce soit aujourd'hui
23 ou l'an prochain.

24 Q. **[49]** Merci. Je vais maintenant vous référer à la
25 pièce B-0044, toujours sur le projet La Romaine.

1 C'est la pièce HQT-10, Document 3.1, à l'annexe 1.

2 R. Vous pouvez répéter la page s'il vous plaît?

3 Q. **[50]** C'est l'annexe 1 à la toute fin du document.

4 R. O.K.

5 Q. **[51]** C'est la lettre du quatre (4) mars deux mille
6 dix-neuf (2019). Je pense que c'est la deuxième ou
7 troisième lettre. Ah, quatre (4) mars deux mille
8 dix-neuf (2019). Si on va un petit peu plus bas
9 peut-être, c'est le paragraphe qui commence par
10 « également, le Transporteur demande ». Voilà!

11 Également, le Transporteur demande au
12 Producteur de présenter des états
13 d'avancement détaillés de ses travaux
14 selon le calendrier suivant :

15 - 2 juillet 2019;

16 - 4 novembre 2019;

17 - 2 juillet 2020;

18 - 2 novembre 2020.

19 Et ensuite c'est indiqué :

20 Ces états d'avancement devront
21 contenir une mention confirmant, ou
22 infirmant, que la mise sous tension
23 initiale et la mise en exploitation
24 des deux groupes turbines-alternateurs
25 de la central de la Romaine-4 sont

1 prévus selon les dates mentionnées
2 plus haut.

3 Est-ce que le Transporteur a reçu l'état
4 d'avancement détaillé des travaux du quatre (4)
5 novembre deux mille dix-neuf (2019)?

6 R. Oui.

7 Q. **[52]** Est-ce que l'état d'avancement confirme les
8 dates prévues de mise sous tension et de mise en
9 exploitation?

10 R. La mise sous tension initiale (MSTI) est toujours
11 prévue à la même date. Il y a un léger décalage au
12 niveau des mises en exploitation. Pour le premier
13 groupe turbine-alternateur, c'est maintenant le
14 mois d'octobre vingt/vingt et un (20/21). Et pour
15 le deuxième groupe turbine-alternateur, c'est le
16 mois de décembre vingt/vingt et un (20/21).

17 Q. **[53]** Est-ce que vous pouvez déposer l'état
18 d'avancement du quatre (4) novembre deux mille dix-
19 neuf (2019)?

20 R. Oui.

21 Q. **[54]** Parfait. Donc, engagement numéro...

22 LA GREFFIÈRE :

23 12.

24 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

25 Déposer l'état d'avancement du quatre (4) novembre

1 deux mille dix-neuf (2019) auquel on réfère à la
2 pièce B-0044 à l'annexe 1, la lettre du quatre (4)
3 mars deux mille dix-neuf (2019).

4

5 E-12 (HQT) : Déposer l'état d'avancement du 4
6 novembre 2019 auquel on réfère à la
7 pièce B-0044 à l'annexe 1, la lettre
8 du 4 mars 2019 (demandé par la Régie)

9

10 Q. **[55]** Je vais maintenant vous référer à la pièce
11 B-0101 à la page 25. C'est la présentation du panel
12 1 du Transporteur. Le Transporteur... On voulait
13 savoir si vous pourriez déposer un échéancier pour
14 l'indicateur de taux de disponibilité des
15 équipements pour le prochain MRI. Donc,
16 l'indicateur que vous entendez mettre en place,
17 est-ce que vous pourriez nous déposer un échéancier
18 pour la réalisation de cet indicateur-là?

19 R. Oui, il n'y aura aucun problème à déposer un
20 échéancier. Le seul bémol que je mettrais, c'est,
21 prenons le temps de déterminer l'échéancier comme
22 il faut. Je pense qu'il faut apprendre de ce qui
23 s'est passé avec le développement de l'indicateur
24 IFD impact. Je pense que ça ne nous a pas servi
25 d'essayer de le faire trop rapidement. On a fait

1 part de complexité qui était réelle. Et on a vu
2 malheureusement le résultat que ça a donné. Alors,
3 tout à fait, tout à fait ouvert à pouvoir le
4 partager et le transmettre. Mais prenons le temps
5 de se fixer des délais qui sont réalistes en
6 fonction de la complexité de la tâche qui est à
7 réaliser.

8 Q. **[56]** À quel moment vous pourriez penser être en
9 mesure de fournir un échéancier?

10 R. Je ne sais pas si ça conviendrait à la Régie, mais
11 on pourrait transmettre quelque chose en janvier.

12 Q. **[57]** Parfait. On pourrait prendre l'engagement de
13 déposer l'échéancier pour l'indicateur de taux de
14 disponibilité des équipements pour le prochain MRI
15 en janvier, au mois de janvier deux mille vingt
16 (2020).

17 LA GREFFIÈRE :

18 Engagement 13.

19

20 E-13 (HQT) : Déposer l'échéancier pour l'indicateur
21 de taux de disponibilité des
22 équipements pour le prochain MRI au
23 mois de janvier 2020 (demandé par la
24 Régie)

25

1 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

2 Parfait. Ça va mettre fin à mes questions. Merci.

3 (10 h 10)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour, Maître Turmel.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bonjour, Madame la Présidente. Avec votre
8 permission, sur la nouvelle preuve ce matin, sur la
9 nouvelle proposition, on avait une légère question,
10 si vous me permettez.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Certainement, avant la... avant la Formation.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Pardon, oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

18 Q. **[58]** Alors c'est pour ça que j'ai couru du bout de
19 la salle, un peu essoufflé. Donc, bonjour au banc.
20 Pas essoufflé vraiment, mais bon. Si on peut mettre
21 la proposition que vous avez déposée ce matin à
22 l'écran, Madame la Greffière. C'est à la page 4 en
23 lien... bien la proposition du Transporteur, là,
24 avec l'IF. J'ai bien compris de votre présentation
25 ce matin que l'IFD impact, bon, vous... on le met

1 de côté parce qu'il y a l'aspect de la maturité,
2 c'est exact, qui n'est pas là, qui n'est pas
3 rencontré.

4 M. STEVE CHAGNON :

5 R. En fait, c'est notre position que le IFD impact
6 n'est pas mature.

7 Q. **[59]** Et qu'il n'était pas... que les... il n'était
8 pas stabilisé, si j'ai compris, là.

9 R. Oui.

10 Q. **[60]** C'est ça. Avec la nouvelle proposition que
11 vous faites, qui apparaît au tableau, les bons IF,
12 durée première contingence, perte de transit, êtes-
13 vous d'avis que, avec ce que vous nous présentez,
14 l'enjeu de stabilité, avec ces variables-là, il
15 est... il est... comment dire, réglé...

16 R. Peut-être... peut-être...

17 Q. **[61]** ... encadré.

18 R. ... préciser, là, peut-être qu'on a... c'est pas
19 clair avec le tableau, mais les... les trois
20 lignes: durée, première contingence et perte de
21 transit sont les mêmes indicateurs qui étaient dans
22 la proposition en annexe de la Régie du IFD. On n'a
23 pas d'indicateur durée, première contingence et
24 perte de transit associé au IF. Donc, ce sont
25 exactement les mêmes lignes qui ont été reprises

1 dans le tableau.

2 Q. **[62]** O.K. Mais à votre avis, ceci étant dit, la
3 problématique de la stabilité est-ce que, avec
4 cette nouvelle proposition-là, cette nouvelle
5 mouture ça réglerait cet aspect-là?

6 R. Pour nous, ce n'est pas réglé. Comme on a dit dans
7 le... dans la présentation, ça reste un palliatif
8 dans le contexte où on veut utiliser des
9 indicateurs dans la disponibilité du réseau, mais
10 il y a... les risques qu'on a énoncés existent
11 toujours.

12 Q. **[63]** D'accord. O.K. Merci beaucoup. Et pendant que
13 j'y suis, une question de clarification, si on me
14 permettra, complètement avec les mises en service,
15 si on me permettra une question. On a parlé de
16 Romaine, sur Saint-Patrick, clarifier dans le
17 tableau de vendredi on parlait que quatre-vingt-
18 quinze... le poste Saint-Patrick, quatre-vingt-
19 quinze millions (95 M), il avait été mis en servie
20 en avril. Vous vous rappelez votre tableau, on peut
21 le mettre, Madame la Greffière, la présentation
22 de... de vendredi. C'était la page 6. Tout à
23 l'heure... on l'a montrée tout à l'heure à l'écran.
24 LA PRÉSIDENTE :
25 C'était la pièce B-101, je crois.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [64] B-101, pardon. Oui.

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. À la page 7 on voit les dates, puis Saint-Patrick
5 on voit mars.

6 Q. [65] Oui, c'est ça. Merci. Simplement parce que
7 donc tout à l'heure il y avait une question sur
8 Romaine et ça nous a fait revenir... quand on
9 regarde le poste Saint-Patrick à la page 6, on voit
10 qu'en mars donc le taux a été mis en service. Or,
11 lorsqu'on regarde la pièce B-0046, page 5, ce sont
12 une réponse aux DDR de la FCEI. Je peux vous
13 envoyer là B-0046, page 5. Il y a une inadéquation
14 dans les chiffres, on se demandait juste... peut-
15 être qu'on ne comprenait pas, là, donc à la page 5,
16 c'est la pièce B-0046, HTQ-10, Document 5.1, le
17 tableau... voilà. Descendez, Madame la Greffière.
18 Bon. On ne voit pas très bien à l'écran, mais on
19 remarque que sous les mises en service réelles,
20 c'est la dernière série de données, là, en bas de
21 la page, mise en service réelle ou prévue dans les
22 demandes tarifaires. On voit que... en mars, on
23 voyait soixante-trois millions (63 M) puis on
24 essayait de simplement... donc, la colonne, la
25 troisième colonne de la dernière... voilà, vous

1 êtes bonne, Madame la Greffière. On voyait
2 soixante-trois millions (63 M) et on essayait de
3 comprendre s'il y avait une différence... quand
4 même de trente-cinq (35)... trente-deux millions
5 (32 M). Non pas qu'on cherche, là, des... on veut
6 comprendre tout simplement.

7 R. On va prendre l'engagement de réconcilier les
8 chiffres, là.

9 Q. **[66]** Oui. D'accord.

10 R. Effectivement, on voit la différence entre les
11 deux, mais je ne peux pas vous l'expliquer
12 présentement.

13 Q. **[67]** O.K. Alors l'engagement, Madame la Greffière?

14 LA GREFFIÈRE :

15 14.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Alors merci beaucoup, donc réconcilier, en lien
18 avec la pièce B-0046, page 5, les mises en service
19 réelles ou prévues qui montrent, pour le mois de
20 mars, soixante... soixante-trois point un millions
21 (63,1 M) versus la pièce B-101 pour les mises en
22 service du poste Saint-Patrick, qui montrent
23 quatre-vingt-quinze millions (95 M).

24

25 E-14 (HQT) : Réconcilier, en lien avec la pièce B-

1 0046, page 5, les mises en service
2 réelles ou prévues qui montrent, pour
3 le mois de mars, 63,1 M versus la
4 pièce B-0101 pour les mises en service
5 du poste Saint-Patrick, qui montrent
6 95 M (demandé par la FCEI)

7

8 (10 h 15)

9 Je vous remercie beaucoup pour votre flexibilité.
10 Ça termine nos questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci beaucoup. Maître Roy.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

14 Me NICOLAS ROY :

15 Q. [68] Monsieur Verret, une petite question en suivi
16 de la question que vous a posée maître de
17 Repentigny, qui était la proposition : « Si la
18 Régie réduisant de moitié la pondération accordée à
19 l'indicateur impact IFD, est-ce que ça serait une
20 solution acceptable là, pour vous? » Vous avez
21 répondu : « Non ». Est-ce que vous pourriez
22 expliciter?

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 R. Bien, c'est pour les mêmes motifs qu'on vous a
25 donnés, qu'on a mis en réponse à la demande

1 Régie le souhaite et si elle le trouve
2 pertinent[...]
3 [...]quand j'ai déposé ma cause
4 tarifaire pour deux mille dix neuf
5 (2019), j'avais complété mon
6 année[...]
7 [...]Non, c'est pas vrai ça, je ne
8 l'avais pas fait encore tout à fait.
9 Mais, mettons que j'aurais fait une
10 projection avec l'année complète, la
11 dernière année complète dont je
12 disposais, dix-sept (17) ou dix-huit
13 (18), je ne sais pas exactement,
14 dépendamment de la date à laquelle on
15 dépose la cause tarifaire. J'injecte
16 virtuellement le projet dedans. Je
17 mesure l'écart, l'écart de pertes
18 entre les deux et on produit cette
19 information dans la cause tarifaire
20 pour l'année suivante. Ça, ce serait
21 la proposition quantitative, ciblée
22 pour certains projets bien
23 spécifiques.
24 Auriez-vous la gentillesse d'indiquer... parce que
25 là, vous faisiez référence à des projets comme

1 Chamouchouane et Micoua-Saguenay. Est-ce que vous
2 auriez la gentillesse de dire si les autres
3 projets, est-ce que c'est tous des projets du type
4 735 Chamouchouane? Ou est-ce que ça peut être
5 d'autres types de projets que des projets 735?

6 M. BENOÎT DELOURME :

7 R. J'aurais tendance à dire que c'est plutôt les
8 projets de Ligne 735 et que les autres, a priori,
9 sont plutôt tous, de faibles influences, mais si
10 jamais, parmi ceux-là, il y aurait un exception
11 qu'on trouverait pertinente pour produire le
12 quantitatif, on pourrait le faire aussi.

13 Mais a priori, à brûle-pourpoint, c'est
14 plutôt les lignes 735 qui se qualifient et les
15 autres ne se qualifient pas.

16 Q. [70] S'il y avait des centrales, par exemple, qui
17 devaient s'établir au sud, c'est purement
18 hypothétique là, je... qui pourraient avoir une
19 influence à ce moment-là...

20 R. Si on devait intégrer beaucoup d'éolien dans les
21 années à venir et qu'on voulait mesurer cette
22 influence, on pourrait faire une réévaluation, par
23 exemple, de l'influence de l'éolien sur notre taux
24 de pertes.

25 Aujourd'hui, on a vu qu'à quatre gigawatts

1 (GW), c'est faible, mais si on devait doubler, on
2 pourrait s'interroger sur le fait que ça pourrait
3 avoir une modification de la sensibilité. Donc,
4 effectivement, c'est des choses comme ça qui
5 pourraient être réévaluées.

6 Mais là, je le ferais plus, comme on l'a
7 déjà fait en deux mille dix-huit (2018) c'est-à-
8 dire la sensibilité de notre taux de pertes par
9 rapport à une variation de l'éolien. Donc, ça ne
10 serait pas tout à fait cet exercice-là, ça serait
11 plus refaire un morceau du tableau des facteurs
12 influençant.

13 Q. **[71]** D'accord. Alors, je comprends que vous ne
14 donneriez pas nécessairement les chiffres, mais une
15 estimation de la variation à la hausse ou à la
16 baisse?

17 R. Par exemple, oui.

18 Q. **[72]** Est-ce que... j'imagine que vous nous
19 donneriez, à ce moment-là, là, également, la
20 méthode avec laquelle vous avez fait cette
21 estimation?

22 R. Oui. Bien, a priori là, ça sera basé sur les huit
23 mille sept cent soixante (8 760) points qu'on
24 retravaillerait, puis on refait un écart. À la base
25 là, ça sera forcément autour de ça.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Euh... je m'excuse là... mes
3 questions... c'est parce que je suis en suivi de
4 beaucoup de sujets, alors ça part dans tous les
5 coins.

6 (10 h 20)

7 Alors, l'échéancier pour le taux de disponibilité
8 fait selon l'ACÉ, vous avez dit, bon « peut-être
9 janvier, le développer dans le cadre du premier MRI
10 pour une deuxième... la deuxième génération du
11 MRI. » Vous allez nous indiquer évidemment comment
12 on peut calculer un historique, j'imagine, dans
13 cette façon de faire? C'est parce que s'il arrive
14 trois mois avant la deuxième mouture du MRI, bien
15 évidemment, ça devient... s'il n'y a pas une façon
16 de calculer l'historique, ça devient... il n'y a
17 pas de comparatif.

18 M. STEVE CHAGNON :

19 R. Évidemment, l'historique, lorsque l'on a fini par
20 déterminer la méthode de calcul et que nos bases de
21 données sont arrimées là, l'historique est
22 relativement simple à obtenir après ça. Le défi,
23 c'est de le calibrer et de... Donc, l'idée, c'est
24 de justement se donner le temps dans la période
25 entre aujourd'hui et le prochain MRI pour faire

1 tout cet exercice-là, aussi en ayant une discussion
2 avec la Régie sur cet élément-là pour les cibles et
3 des seuils et de l'historique.

4 Q. **[73]** Oui. C'est parce qu'on se souvient de la
5 conversation l'année passée. Prendre des données
6 projetées pour un indicateur, c'est pas
7 nécessairement optimal si on veut vérifier s'il y a
8 un maintien de la qualité, alors...

9 R. Peut-être sur cet aspect-là, je pourrais peut-être
10 mentionner quelque chose. Évidemment, la stratégie
11 de maintenance et de pérennité du Transporteur
12 depuis deux mille huit (2008) a été établie avec le
13 modèle de gestion de l'actif. Et ce modèle de
14 gestion de l'actif là prévoyait une hausse des IF
15 et une stabilisation dans le temps pour un retour.

16 Donc, ce qu'on est en train de vivre
17 aujourd'hui, c'est une stabilité. Même si
18 l'indicateur est à la hausse, c'est une stabilité
19 par rapport à l'objectif de la stratégie du
20 Transporteur sur la gestion de ses actifs.

21 Q. **[74]** Je comprends, mais c'est juste que quand je
22 veux vérifier l'état actuel par rapport à où il
23 était, c'est difficile de faire et de comparer où
24 il était avec des données projetées. Alors,
25 c'est... ça devient difficile.

1 R. Évidemment, mais cependant le modèle... Puis là
2 bien, Marie-Josée pourrait peut-être le bonifier,
3 mais le modèle de gestion d'actifs permet de se
4 projeter avec l'évolution de l'état du
5 Transporteur.

6 Q. [75] Écoutez, on verra quand vous nous le
7 présenterez. Je fais juste vous dire, il y a des
8 difficultés inhérentes à vérifier l'état du
9 maintien quand vous utilisez des données projetées.

10 R. On a bien saisi le malaise associé à la projection.

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Peut-être, je peux peut-être compléter.

13 Q. [76] Allez-y.

14 R. Comme on a mentionné, la stratégie de pérennité se
15 déploie depuis plus de dix (10) ans dans laquelle
16 un lissage des investissements était prévu puis un
17 vieillissement du réseau était prévu. Et les
18 indisponibilités forcées sont en lien avec ce
19 vieillissement-là du réseau qu'on va vivre. Je n'ai
20 peut-être pas les termes exactement techniques là,
21 mais ma collègue pourra me corriger au besoin.

22 Quand on... Donc, il y a une attente d'une
23 certaine détérioration au niveau du réseau. Et si
24 on veut voir si on a un maintien de la qualité, si
25 on veut travailler logiquement avec une base

1 prospective qui est la base appropriée par rapport
2 au sujet dont on discute, bien c'est de voir si
3 est-ce qu'on se détériore par rapport à la
4 prévision qui est prévue ou est-ce qu'on fait mieux
5 que la prévision qui est prévue. Ça nous donne un
6 point de comparaison.

7 Si on se compare par rapport à l'historique
8 avec un réseau qui est vieillissant, la tâche
9 devient pratiquement impossible à réaliser.

10 Q. [77] Je comprends, je comprends le concept. Puis
11 comme je vous dis, on verra lorsque vous nous le
12 présenterez. C'est juste que là ça devient de
13 l'hypothétique sur de l'hypothétique au carré,
14 divisé par l'hypoténuse d'une autre hypothétique.
15 Alors, ça devient moins concret.

16 R. On aura la tâche de vous le présenter, mais le
17 modèle de gestion des actifs n'est pas
18 hypothétique. Je voudrais... on se compare avec un
19 peu partout dans le monde sur le travail que l'on
20 fait, que l'on réalise, les projections. On gère le
21 réseau en conséquence, c'est loin d'être
22 hypothétique. Je vous dirais que le modèle, il est
23 parmi les meilleurs modèles que vous allez
24 retrouver au monde entier. Et les projections qui
25 en découlent sont tout à fait réalistes.

1 (10 h 25)

2 Q. [78] Je ne veux pas nier le côté effectif de la
3 stratégie de pérennité où on voit... Bon. On se
4 souvient, il y a la plage qui est entre huit (8) et
5 douze (12) si on veut calculer le risque, etc. Et
6 cette... et cette courbe-là varie d'une année à
7 l'autre. Ceci dit, si on veut vérifier la
8 résultante, comparer deux projections, bien on
9 attendra de voir vos explications sur la façon
10 qu'on pourra calculer le résultat réel en fonction
11 de ça. J'ai pas fini.

12 Pendant qu'on est sur les IFD, je suis
13 aussi bien d'y aller tout de suite. Je vais vous
14 avouer, c'est peut-être moi qui est obtuse, alors
15 j'aimerais que vous m'expliquiez votre présentation
16 de ce matin. Pourquoi la tendance des IF est
17 différente de celle des IFD? Vous nous dites que
18 c'est parce que c'est un sous-ensemble... écoutez,
19 les IFD occurrence est un sous-ensemble des
20 indicateurs IF. Ça, ça va. Puis je vous dirais même
21 que les impacts IFD est un sous, sous-ensemble
22 des... de l'IF puisqu'il est un sous-ensemble
23 des... enfin, une autre famille de l'IFD où on
24 calcule un certain nombre de choses.

25 Je cherche à voir en quoi le fait qu'il est

1 un sous-ensemble amène un décrochage entre la
2 corrélation du nombre d'IF et le nombre d'IFD, une
3 corrélation. Il y avait un nombre d'IFD qui fait
4 partie du nombre des IF. Si le nombre des IFD
5 augmente, le nombre des IF, théoriquement, devrait
6 augmenter de façon corollaire. Auriez-vous la
7 gentillesse de m'expliquer la mathématique du
8 décrochage?

9 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

10 R. En fait, l'augmentation des IFD, ce qu'on a
11 mentionné ce matin, est principalement due aux deux
12 familles, là, les sectionneurs et les disjoncteurs.
13 Donc, ces deux familles-là occupent une grosse
14 proportion du sous-ensemble. Maintenant, ces deux
15 familles-là quand je les ramène dans l'IF, elles se
16 diluent davantage dans le carré de sable, qui est
17 beaucoup plus large. Donc, le poids relatif, c'est
18 ce qu'on disait, le poids relatif des défaillances
19 associées aux sectionneurs et aux disjoncteurs dans
20 le IFD représentait soixante-seize pour cent (76 %)
21 de ce carré de sable-là. Mais quand je les ramène
22 dans l'IF, où là j'ai le parc électrique et les
23 automatismes aussi, donc c'est beaucoup plus large,
24 leur poids est davantage... il est moindre en fait.

25 Q. [79] Donc, le décrochage c'est parce qu'en

1 pourcentage leur pondération de chacun diffère,
2 donc c'est ce qui fait... mais c'était vrai il y a
3 un an ou il y a deux ans aussi. Alors pourquoi si
4 l'année passée il y avait une parfaite corrélation,
5 cette année il n'y en a plus?

6 R. En fait, la corrélation qu'on parle ce matin
7 existait aussi l'an dernier, c'était... c'est
8 simplement la tendance que l'on voit au niveau de
9 l'IF. Ce qu'on voit c'est une forme de
10 stabilisation, on voit qu'il y a encore un enjeu au
11 niveau des sectionneurs, mais... mais on voit une
12 forme de stabilisation en raison des interventions
13 qui ont été faites puis de l'injection de la
14 maintenance aussi, qui commence à se matérialiser
15 davantage au niveau de l'IF. Je ne sais pas si...

16 M. STEVE CHAGNON :

17 R. Bien peut-être si je peux... je peux bonifier. On
18 avait une tendance à la hausse des IFD et des IF.
19 C'est... et là, l'aspect de corrélation, donc les
20 deux étaient à la hausse. Maintenant, la pente de
21 chacun est différente parce que le type d'actif...
22 la lunette, donc la loupe n'est pas la même. Ce qui
23 se passe c'est qu'en ce moment, on l'a expliqué, le
24 Transporteur injecte de l'argent sur son réseau
25 pour améliorer la situation des IF. Donc, comment

1 on a fait cette injection d'argent-là? C'est par
2 priorisation. Si on... on regardait le tableau de
3 la présentation qu'on faite ce matin, dans la...
4 dans la diapositive numéro 2, là, celle où on
5 voyait la... les tableaux de IFD, bien on peut voir
6 qu'au niveau des transformateurs on avait une
7 tendance à la hausse et qu'on a réussi à se
8 ramener. En effet, ça c'est le résultat de la
9 priorisation de cet actif-là, comme premier actif
10 au niveau de l'injection de sommes supplémentaires.
11 Les transformateurs ont un impact important sur le
12 réseau, donc on s'est affairé à ramener la
13 situation de cet actif-là le plus rapidement
14 possible parce que les impacts sont importants
15 lorsqu'un transformateur n'est plus disponible.
16 Alors que, pour les disjoncteurs et les
17 sectionneurs, c'est venu dans un deuxième temps.

18 De plus, comme Marie-Josée... comme madame
19 Roby l'a mentionné, les... l'injection d'argent
20 dans des familles où il y a beaucoup d'actifs, ça
21 prend un certain temps avant de se voir. Donc, on
22 voit quand même, au niveau des disjoncteurs, que la
23 tendance est à la hausse, mais que tranquillement
24 pas vite on devrait y arriver et évidemment les
25 sectionneurs ça va nous prendre un peu plus de

1 temps. Donc, ici, on est vraiment dans une lunette
2 très précise, alors que globalement bien les IFD,
3 évidemment sur le réseau, pour tous les autres
4 actifs... les IF, excusez-moi, les IF sur le réseau
5 pour tous les actifs, bien ont une tendance encore
6 à la hausse. On parle... on semble se stabiliser,
7 mais nous, au niveau du Transporteur, on ne porte
8 pas le diagnostic d'une stabilisation à ce stade-ci
9 sur le IF.

10 (10 h 30)

11 Cependant, on voit que l'impact des
12 stratégies semble porter fruit. Et quand on aura
13 réussi à ramener aussi les disjoncteurs et les
14 sectionneurs, on pourra dire qu'on a eu un succès à
15 travers cette stratégie-là.

16 Q. [80] Je vais vous amener sur votre tableau... Je
17 n'ai pas noté la pièce. C'est la présentation de ce
18 matin, Madame la Greffière. Si vous pourriez la...
19 Oui, exactement. C'est sur cette page-là. La
20 proposition du Transporteur. Je veux juste bien
21 comprendre comment vous l'aviez établie. Durée
22 première contingence et perte de transit. Bien,
23 vous l'avez dit, c'est des éléments de
24 disponibilité du réseau. Ce que vous n'aimiez pas,
25 c'est que les chiffres qui avaient été pris,

1 c'était calculé en fonction de l'IFD impact où on
2 appliquait les écarts, si c'était en zéro... Enfin,
3 il y avait certains critères mathématiques qui
4 faisaient qu'on leur donnait une cote de zéro ou de
5 un. Je veux juste comprendre pourquoi vous ne les
6 aimez pas les impacts.

7 R. En fait, je veux juste mentionner ce matin, puis on
8 a eu aussi une question de ce type-là, peut-être
9 que ce n'est pas clair. Mais les trois dernières
10 lignes du tableau pour durée de première
11 contingence et perte de transit, on propose
12 exactement les mêmes indicateurs qui étaient dans
13 l'annexe. Ce qu'on dit, c'est que la notion de les
14 appeler « impacts », pour nous, à la lumière des
15 discussions, c'est plutôt des qualificatifs de la
16 disponibilité du réseau. Donc, on a la première
17 contingence, on a des durées de IFD et on a des
18 pertes de transit. Mais ce ne sont pas
19 nécessairement des impacts pour...

20 À la manière dont vous l'aviez illustré
21 vendredi dernier, vous parliez d'un transport du
22 point A au point B. Pour qualifier le trajet, une
23 première contingence peut se qualifier comme étant
24 une route qui est barrée, mais qui ne nous empêche
25 pas de se rendre du point A au point B. On peut

1 prendre une autre route. Donc, ça qualifie le
2 trajet, mais ce n'est pas un impact. Donc, c'est
3 pour ça qu'on a retiré cette notion d'impact-là,
4 mais ça reste les mêmes indicateurs à défaut d'en
5 avoir d'autres.

6 Q. **[81]** O.K. C'est juste ça que je voulais clarifier,
7 parce que, évidemment, nous, on a pris les chiffres
8 de l'IFD impact, mais on s'entend que ces trois
9 critères-là, durée, première contingence et perte
10 de transit, ce que ça veut à première...
11 initialement ce que ça voulait mesurer, c'était la
12 disponibilité du réseau. Donc, là, c'était les
13 chiffres qui portaient... qui faisaient difficulté
14 à cause de... C'est ça que j'essaie de déterminer,
15 la notion d'impact. Nous, ce n'était pas en termes
16 d'impact. On les a pris parce que c'était... ça
17 avait une influence sur la disponibilité du réseau.

18 R. Exactement. Et donc, nous, on réitère, on est
19 d'accord. En fait, on aurait peut-être dû voir
20 IFD-durée. Donc, ça reste quand même les durées
21 IFD. On n'a pas d'autres indicateurs disponibles
22 pour la durée actuellement, ni pour la première
23 contingence, ni pour la perte de transit. Donc, ça
24 reste les trois associés au IFD.

25 Q. **[82]** Et, là, vous préférez IF plutôt que IFD parce

1 que, pour vous, ça a un plus grand nombre
2 d'équipements. Donc, on peut aller voir le pont à
3 Trois-Rivières et le pont de Québec si on veut
4 traverser éventuellement, si on reste dans la même
5 analogie?

6 R. Oui.

7 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

8 R. Il y avait la notion aussi de stabilité dans ces
9 indicateurs-là. Ce que l'on voit, c'est que le IFD
10 va être... il est encore en croissance. Donc, on
11 pensait aussi que la Régie souhaitait une certaine
12 stabilité au niveau de ces indicateurs-là. Et on
13 pense que le IF répond probablement davantage que
14 le IFD en ce moment.

15 Q. **[83]** Mais je ne sais pas si c'est la stabilité
16 qu'on recherchait autant qu'un indicateur qui
17 donnait... Parce que, là, ce qui était ici, c'était
18 le nombre. Alors, il y avait soit le nombre de
19 défaillances, soit le nombre... Mais c'était une
20 occurrence qui survenait sur le réseau. Et, là, la
21 question qui se pose, c'est, si on ne calcule pas
22 les occurrences et qu'on mettait un quatre points
23 plutôt que trois, mais sur trois critères, est-ce
24 que c'est quelque chose qui vous satisferait plus?

25 M. STEVE CHAGNON :

1 R. En fait, la proposition d'utiliser le IF plutôt que
2 le IFD, c'était justement pour répondre à la
3 préoccupation qu'on sent de la Régie de voir une
4 projection comme étant la cible ou les seuils de
5 l'indicateur. Donc, à la lumière de nos
6 observations, il semble y avoir une stabilisation
7 au niveau du IF. Donc, dans ce contexte-là, on
8 était à l'aise à proposer des cibles, des seuils
9 associés à une stabilisation.

10 Q. **[84]** Donc vous prenez l'historique?

11 R. L'historique deux mille quinze, dix-huit (2015-
12 2018).

13 (10 h 35)

14 Q. **[85]** Deux mille quinze, dix-huit (2015-2018). Je
15 vais revenir sur La Romaine. Là, est-ce que je
16 comprends bien... Puis là, j'ai essayé de prendre
17 mes notes, mais... Je sais qu'on va avoir
18 l'engagement, mais là, le deuxième alternateur, on
19 parlait de décembre vingt vingt et un (2021), ça
20 veut dire quoi en termes du mois, de la réception
21 et de la contribution du Producteur et de son
22 inscription à la base de tarification? Est-ce qu'on
23 parle vingt vingt-deux (2022)? Je voudrais juste
24 avoir une...

25 M. STÉPHANE VERRET :

1 R. Ça devrait concorder en même temps, au moment de la
2 mise en service, le même mois.

3 Q. **[86]** Donc, ça serait en décembre vingt vingt et un
4 (2021)?

5 R. Décembre vingt vingt et un (2021).

6 Q. **[87]** Et j'aimerais revenir sur quelques-unes des
7 questions que maître De Repentigny vous a posées
8 sur La Romaine. Alors, Monsieur Verret, c'est vous
9 qui êtes le directeur, commercialisation... Et là,
10 je m'excuse là, il y a probablement une...

11 R. Affaires réglementaires.

12 Q. **[88]** ... et Affaires réglementaires, voilà. Maître
13 De Repentigny vous demandait : « Est-ce qu'il y a
14 une impossibilité contractuelle? » Je sais que vous
15 avez répondu qu'en fonction du cadre réglementaire,
16 vous ne vous sentiez pas dans l'obligation de le
17 faire, mais la question était plus au niveau
18 contractuel. Est-ce qu'il y avait une impossibilité
19 contractuelle de demander au Producteur de verser
20 partiellement la contribution pour La Romaine 1, 2,
21 3?

22 R. Exiger la contribution pour Romaine 1, 2, 3,
23 revient essentiellement à demander à ce qu'il y ait
24 des contributions qui soient versées pour des mises
25 en service qui sont échelonnées dans le temps. Et

1 c'est l'effet de demander cette contribution-là
2 pour Romaine 3.

3 Q. **[89]** Mais est-ce que vous auriez pu la demander?
4 C'est ça la question. Ce n'est pas : Est-ce que
5 c'était opportun? C'était : Est-ce que vous auriez
6 pu la demander?

7 R. L'interprétation de l'entente, qui est un contrat
8 entre les deux parties, est que la contribution est
9 exigible à la fin de l'ensemble des travaux.

10 Q. **[90]** Oui, mais le report est optionnel. Alors, est-
11 ce que ça aurait pu être demandé, de la part du
12 Transporteur, dans le cadre d'un report optionnel,
13 de demander de verser partiellement, une partie de
14 la contribution?

15 R. Vous dites : « Le report est optionnel. » Ce que
16 j'ai mentionné, tout à l'heure, c'est que le report
17 était conditionné par des événements qui ont été
18 vécus au niveau de la réalisation de la centrale.

19 Puis je vous dirais que ce n'est pas le
20 seul projet dans lequel on voit, de la part de
21 promoteurs, des retards dans des mises en service
22 de projets. Ça arrive au niveau des éoliennes, ça
23 arrive dans différents projets.

24 Alors, ce n'est pas... je vous dirais, ce
25 n'est pas une option que le Producteur a utilisée,

1 c'est une conséquence d'événements qui sont arrivés
2 sur le site de réalisation de la centrale.

3 Et l'entente de raccordement prévoyait
4 cette possibilité d'un décalage au niveau de la
5 mise en service. Donc, contractuellement, cette
6 possibilité-là était prévue.

7 Malheureusement, c'est arrivé, puis le
8 Producteur nous en a avisés et on a convenu, au
9 niveau des modalités, au niveau de l'échéancier,
10 des explications sur les prochaines étapes à venir
11 pour être informés et s'assurer que ça allait se
12 réaliser selon la nouvelle projection qui était
13 fournie par le Producteur.

14 Q. [91] Alors, vous, dans votre interprétation,
15 c'était une impossibilité de demander cette
16 contribution, dans le cadre du report?

17 R. Mon interprétation, c'est que ça allait à
18 l'encontre de l'entente de raccordement, de
19 demander la contribution plus tôt qu'en vingt vingt
20 et un (2021), maintenant, avec les nouvelles dates
21 de mises en service.

22 Puis, je voudrais également vous référer à
23 la décision de la Régie. Il y a deux ans, je veux
24 dire, on a eu tout un débat concernant cette
25 possibilité-là. Il y avait déjà une proposition qui

1 avait été faite par l'AQCIE, il y a deux ans.

2 Et dans la décision de la Régie, peut-être,
3 Madame la Greffière, vous pourriez l'afficher à
4 l'écran. C'est la décision...

5 Q. **[92]** D-2018-021.

6 R. Exactement, au paragraphe 550.

7 (10 h 40)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Pendant que madame la greffière va la chercher.

10 Oui. 021, paragraphe 550. Juste me... peut-être me
11 confirmer. Le Transporteur, lui, il est prêt. Il a
12 fait tout ce qu'il avait à faire pour raccorder la
13 Romaine-4?

14 M. BENOÎT DELOURME :

15 R. Il reste des travaux à synchroniser dans le poste
16 Romaine-4, qui seront synchronisés en fonction de
17 la mise en service du Producteur.

18 Q. **[93]** Mais essentiellement tout est construit, là,
19 je veux dire c'est...

20 R. Bien...

21 Q. **[94]** Je comprends qu'il peut y avoir quelques fils
22 et quelques...

23 R. Il y a des transformateurs, là, on va synchroniser
24 la mise en service de ces éléments-là avec... avec
25 ses... ses travaux à lui parce qu'on ne veut pas

1 non plus... on gère notre argent aussi, là. C'est-
2 à-dire que si on construit trop vite, on va
3 accumuler de l'intérêt pour rien, là, donc on s'est
4 synchronisé avec lui pour minimiser les flux
5 financiers, pour les faire arriver exactement en
6 même temps que lui. Donc, nous, on gère... on gère
7 notre impact en termes de cumul d'intérêts, on les
8 minimise pour arriver pile en même temps que lui.

9 Q. **[95]** Mais si... s'il avait demandé le raccordement
10 en mars vingt vingt (2020), vous auriez...

11 R. On aurait été prêts aussi, là, oui.

12 M. STÉPHANE VERRET :

13 R. Je vous ramène.

14 Q. **[96]** Oui, absolument, paragraphe 550.

15 R. Oui, paragraphe 550. Je vous le mentionne parce
16 qu'à ma compréhension, ça s'inscrit totalement dans
17 l'interprétation qu'on a fait du contrat, cette
18 décision-là. Donc, il est indiqué :

19 Par ailleurs, considérant l'impact
20 tarifaire lié au versement de la
21 contribution à la fin des travaux, la
22 Régie est d'avis qu'une attention
23 particulière de la part du
24 Transporteur devrait être portée à ce
25 projet afin qu'il se réalise selon

1 l'échéancier prévu.

2 Donc, on comprend qu'au niveau de la centrale,
3 c'est pas le Transporteur qui la construit, c'est
4 le client.

5 La Régie note à cet égard
6 l'affirmation du Transporteur selon
7 laquelle la contribution sera versée
8 au mois de septembre 2020

9 Donc et non pas au mois d'avril. Tout à l'heure, on
10 a fait référence à avril, je crois.

11 lors de la mise en service finale du
12 Projet la Romaine, selon la prévision
13 disponible lors de l'audience.

14 Alors lorsqu'on lit ce paragraphe-là, il est tout à
15 fait cohérent et logique avec l'action qui a été...
16 qui a été prise au niveau du report de la
17 contribution en vingt vingt et un (2021). La Régie
18 n'a pas indiqué ici que, peu importe ce qui arrive
19 c'est pas grave, la contribution va être exigée en
20 vingt vingt (2020). La Régie reconnaît, dans ce
21 paragraphe-là, la possibilité qu'il y ait un
22 décalage avec un impact financier. Alors... et la
23 projection, donc lorsqu'on discutait de cette
24 question-là c'était selon l'information dont on
25 avait de disponible au moment de l'audience.

1 Q. **[97]** Oui, mais on lit aussi que la Régie pensait
2 que vous porteriez une attention particulière.
3 Alors... et maintenant, il y a un report. Là, on le
4 comprend et peut-être que vous pourriez me le
5 confirmer, mais le... le Transporteur fait un
6 rendement supérieur en raison de cette non-
7 contribution sur sa base de tarification, puisque
8 sa base de tarification est plus élevée.

9 R. Vous savez, on a eu tous ces échanges-là dans la
10 politique d'ajout, effectivement l'actif est
11 dans... est dans la base de tarification, puis on a
12 mis une mesure prospective pour régler ces enjeux-
13 là à l'avenir.

14 Q. **[98]** Alors la question de maître De Repentigny, et
15 je la reprends : si ces reports devaient se...
16 parce qu'on comprend que le Producteur aussi a à y
17 gagner financièrement au report puisqu'il n'a pas à
18 verser la contribution. Vous confirmez ça aussi?

19 R. Écoutez, je...

20 Q. **[99]** Bien dans le fond...

21 R. Strictement parlant au niveau de la contribution,
22 mais est-ce qu'il y a un intérêt à reporter la
23 centrale Romaine-4 en fonction de ses besoins? Ça,
24 je...

25 Q. **[100]** Non, non, mais on parle seulement...

1 R. ... je ne peux pas me prononcer là-dessus.

2 Q. **[101]** ... en termes de la contribution, là, je...
3 j'ai pas les livres du Producteur, ça ne me tente
4 pas de les avoir non plus, mais c'est de voir en
5 termes de contribution, lui, il gagne parce qu'il
6 n'a pas à verser de contribution.

7 R. Jusqu'à tant que la contribution soit versée,
8 effectivement, il n'a pas... il n'a pas à la
9 verser.

10 Q. **[102]** Alors ceux... ceux qui... ceux qui y perdent
11 financièrement, c'est les clients.

12 R. Je reviens... dans ce cas-là, on va... on va
13 rediscuter de tout l'échange qu'on a eu, vous et
14 moi, dans le cadre de la politique d'ajout. Je vous
15 rappelle que les revenus associés à ce... à ce
16 raccordement-là au niveau des conventions de
17 service sont incorporés au niveau du calcul du
18 tarif depuis deux mille neuf (2009). Et il y a une
19 baisse de tarif importante qui a eu lieu, je pense
20 que c'est l'année deux mille neuf (2009),
21 effectivement, là. Donc, la clientèle bénéficie de
22 l'ensemble des revenus générés depuis l'année deux
23 mille neuf (2009), avec une baisse de tarif
24 importante pour tout le monde. Donc, ce n'est
25 pas... je pense qu'il faut balancer le coût

1 supplémentaire associé à la contribution avec les
2 revenus qui proviennent des conventions de service,
3 qui supportent le coût de la centrale.

4 (10 h 45)

5 Q. **[103]** Je pense qu'on ne reprendra pas la politique
6 d'ajout parce qu'un jour, elle va se terminer, on
7 le souhaite.

8 R. On le souhaite tous.

9 Q. **[104]** Mais, mon point est le report et que ça fait
10 tout simplement les seuls qui financièrement, puis
11 on peut avoir une vision différente sur le suivi
12 des engagements et qu'est-ce que ça peut avoir
13 comme impact sur la clientèle. Mais, pour
14 l'instant, s'il y a un report, ce qui aurait fait
15 baisser le tarif, cette baisse de tarif ou cette
16 pression à la baisse sur les tarifs, je devrais
17 dire, est reportée d'autant?

18 R. Malheureusement, oui.

19 Q. **[105]** Et je reprends la question donc de maître de
20 Repentigny. Si ça devait être reporté plusieurs
21 fois encore, est-ce qu'à un moment donné on doit
22 considérer ça comme un abandon de projet puis de
23 l'enlever ou qu'est-ce qu'on fait? Parce que elle
24 est où la limite?

25 R. Écoutez, votre question est hypothétique là.

1 Q. **[106]** Absolument. Mais, je vous demande...

2 R. Je vais déposer un engagement, une lettre du quatre
3 (4) novembre qui confirme les mises en service en
4 vingt vingt et un (2021), alors... Puis j'ai
5 répondu déjà que les encadrements sont les mêmes.
6 Alors, je ne vois pas de report indéfini de cette
7 centrale-là dans les cartons. Je veux dire, il y a
8 beaucoup d'argent qui a été investi par tout le
9 monde pour la réalisation de la centrale et de la
10 ligne de raccordement en conséquence.

11 Q. **[107]** Merci. Juste un instant, je vais juste
12 vérifier si j'ai d'autres questions. Ça termine mes
13 questions. Je vous remercie beaucoup. Avez-vous un
14 contre-interrogatoire, Maître Fréchette?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Pour le réinterrogatoire, bien c'est la pause là,
17 mais à première vue, je n'en vois pas. Je pense
18 qu'on pourrait... si vous voyez au retour de la
19 pause les gens du panel 3 bien installés et puis
20 prêts à l'assermentation, si vous me permettez,
21 c'est qu'il n'y en aura pas.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, on va revenir à onze heures et cinq
3 (11 h 05). Je vous remercie.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 S'ils ne sont pas, vous me permettez, on les libère
6 conditionnel, Madame Duquette? Si on ne les revoit
7 pas.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, en fait, s'ils restent dans la salle un
10 quinze (15), vingt (20) minutes puis que je ne les
11 vois pas assis là, bien je les libérerai...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est parfait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... même s'ils sont assis.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Au retour.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Au retour.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien. Merci beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24

25 SUSPENSION

1

2 PREUVE DE HQT - Panel 3

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vois le nouveau panel, alors...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors, oui, on progresse.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Donc, à l'exception de... Je vais juste, je vais
9 juste vérifier avant que je dise des bêtises.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Madame Salhi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 À l'exception de madame Salhi, tout le monde est
14 libéré.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est ça que je leur ai dit, je leur ferai le
17 message puis ils se sont dirigés... je leur ai dit
18 que vous seriez d'accord, pour aller faire les
19 engagements.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ça fait que, hein, on n'était pas pour les faire
24 patienter, alors... puis c'est dans les notes,
25 alors ils étaient rassurés.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup, Maître Fréchette.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est moi. Alors, le panel 3 maintenant. Alors, le
5 panel 3, donc qui est composé de madame Sophie
6 Paquette, madame Wahiba Salhi, madame Paquette qui
7 est chef - Commercialisation qui... on n'a pas de
8 question spécifique, mais si jamais, sachant
9 l'inspiration parfois qui vous prend, si jamais
10 vous avez des questions sur la commercialisation,
11 alors vous avez madame Paquette qui est là, c'est
12 la pièce HQT-7 qu'on connaît tous, ainsi que les...

13 Ensuite, vous avez madame Salhi. Vous avez
14 par la suite monsieur Talbot, j'ai commencé par la
15 gauche parce que, bon, les dames... Alors, monsieur
16 Talbot qui est le directeur - Planification de la
17 direction principale, expertise et soutien aux
18 opérations. Alors, monsieur Talbot vous
19 entretiendra des questions que vous avez eues à
20 l'égard du projet Aqueduc. Et la personne qui
21 l'accompagne à sa gauche est monsieur Bruno Picard
22 qui est chef - Planification de la même direction
23 principale.

24 Alors, ces deux personnes-là sont nos deux
25 experts qui seront en mesure de vous renseigner sur

1 les tenants et aboutissants du projet, sa valeur,
2 son origine, où il en est en termes de déploiement,
3 et caetera, puis comment il s'insère dans la zone
4 globale. Alors, voilà!

5 On a préparé une présentation à cet égard-
6 là. Avant peut-être d'aller à l'assermentation, si
7 vous me permettez, à la présentation, il y avait
8 une animation qui apparaissait à la page 5. La
9 version papier ne l'a pas, alors on vous redéposera
10 une version papier qui va contenir... qui va
11 contenir l'animation. Mais, à l'écran vous l'aurez,
12 c'est à la page 5. Il va apparaître des
13 pourcentages à l'égard... à l'intérieur de
14 certaines cases pour chacun des postes qui sont
15 identifiés. Ça va? C'est bien. Alors, si vous
16 permettez, Madame Lebus.

17 (11 h 13)

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)
20 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

21

22 BRUNO PICARD, chef - Planification des réseaux
23 régionaux Montréal, ayant une place d'affaires au
24 Complexe Desjardins, Tour Est, 9e étage, Montréal
25 (Québec);

1 STÉPHANE TALBOT, directeur - Planification, ayant
2 une place d'affaires au Complexe Desjardins, 9e
3 étage, Montréal (Québec);

4

5 SOPHIE PAQUETTE, chef - Commercialisation des
6 services de transport, ayant une place d'affaires
7 au Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage,
8 Montréal (Québec);

9

10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, déposent et disent :

12

13 WAHIBA SALHI

14

15 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et
16 dit :

17

18 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

19 Q. **[108]** Peut-être rapidement pour les formalités
20 d'usage, si vous me permettez. Alors, Madame
21 Paquette, la preuve déposée par le Transporteur sur
22 le sujet de la commercialisation qui se retrouve à
23 la fois à la pièce HQT-7, Document 1, ainsi qu'aux
24 réponses aux demandes de renseignements ont été
25 préparés sous votre contrôle et vous les adoptez

1 comme étant votre témoignage?

2 R. Oui, je l'affirme.

3 Q. **[109]** Je vous remercie. Messieurs, Monsieur Talbot
4 tout d'abord, la présentation concernant le projet
5 de l'Aqueduc ainsi que les réponses aux DDR
6 concernant le projet ont été élaborées sous votre
7 contrôle et vous les adoptez comme étant votre
8 témoignage?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[110]** Monsieur Picard, même question. Alors, la
11 présentation a été préparée sous votre contrôle
12 ainsi que les réponses, vous y adhérez et pour
13 faire votre témoignage?

14 R. Tout à fait. Tout à fait.

15 Q. **[111]** Merci. Alors, voilà! Si vous me permettez, on
16 va laisser la parole au panel qui fera, qui vous
17 brossera le tableau du projet Aqueduc. Je vous
18 remercie. La parole est à vous.

19 Mme WAHIBA SALHI :

20 R. Donc, bonjour au nom de tous mes collègues et du
21 mien. Le panel... Donc, le panel 3, je dirais,
22 remodelé, est aujourd'hui présent principalement
23 pour... en écho finalement à la lettre que la Régie
24 nous a émise le deux (2) décembre, la pièce A-0030,
25 dans laquelle la Régie souhaitait que des témoins

1 du Transporteur élaborent sur la prudence et
2 l'utilité d'ajouter un quatrième transformateur au
3 poste de l'Aqueduc.

4 La présentation va être organisée en quatre
5 partie. La première partie « Chronologie du projet
6 de l'Aqueduc » vous sera présentée par ma collègue
7 Sophie Paquette. Elle vous informera aussi des
8 bénéfices de l'impact tarifaire du projet. Au point
9 2 et au point 3, mes collègues, monsieur Talbot et
10 monsieur Picard vous présenteront le projet, la
11 zone visée, l'importance du poste de l'Aqueduc et
12 les bénéfices d'additionnels du projet également.
13 Et suivra par la suite une conclusion.

14 Donc, je passerais la parole à madame
15 Paquette pour le point numéro 1.

16 Mme SOPHIE PAQUETTE :

17 R. Alors, bon matin à tous. Au niveau de la
18 chronologie du projet, donc juste une petite mise
19 en contexte ici.

20 Donc, en deux mille dix-sept (2017), nous
21 avons reçu une demande du Distributeur pour le
22 raccordement de nouveaux clients dont treize
23 mégawatts (13 MW) dès septembre 2018. Donc, il faut
24 se remettre un peu dans le contexte où nous étions
25 en deux mille dix-sept (2017). On était en pleine

1 effervescence, on avait reçu plusieurs dizaines de
2 demandes de raccordement de nouveaux clients,
3 parfois avec un contexte là, une certaine situation
4 d'urgence parce qu'il y avait des délais parfois
5 très serrés.

6 Donc, on a reçu, c'est ça, cette demande-
7 là. Et comme dans la relation commerciale qu'on a
8 avec le Distributeur, c'est un peu la même chose
9 qu'on a avec nos clients aussi point à point.
10 C'est-à-dire que le Transporteur, la réception
11 d'une demande comme ça, doit toujours agir avec
12 diligence. D'abord, pour déterminer la solution
13 technico-économique qui répond le mieux aux besoins
14 et, par la suite, une fois qu'elle est approuvée ou
15 autorisée par le client, bien démarrer les travaux
16 et les réaliser dans des délais qui sont
17 raisonnables.

18 Donc, suite à la demande du Distributeur
19 dans le cas qui nous occupe aujourd'hui là, le
20 poste de l'Aqueduc, on a... nos équipes techniques
21 ont réalisé un avant-projet de décembre deux mille
22 dix-sept (2017) à janvier deux mille dix-huit
23 (2018). Donc, ça s'est fait très rapidement. Et ça,
24 ça s'explique par le fait que nos équipes
25 techniques étaient déjà mobilisées au poste de

1 l'Aqueduc pour réaliser plusieurs projets de
2 pérennité. Donc, c'est pour ça, les équipes étaient
3 déjà présentes puis ont pu réaliser un avant-projet
4 rapidement.

5 (11 h 18)

6 Donc, par la suite, en janvier deux mille
7 dix-huit (2018), on a présenté la solution retenue
8 par le Transporteur pour répondre aux besoins du
9 Distributeur. La solution retenue consiste à
10 l'ajout notamment de deux départs de ligne à vingt-
11 cinq (25) kV qui ont été mises d'ailleurs en
12 service à l'automne deux mille dix-huit (2018) à la
13 demande du Distributeur, et consiste également à
14 l'ajout du quatrième transformateur au poste de
15 l'Aqueduc qui est prévu septembre deux mille vingt
16 (2020).

17 Donc, le Distributeur, suite à la
18 présentation de la solution retenue, nous a
19 autorisé, le Transporteur, à débiter les travaux
20 fin janvier deux mille dix-huit (2018). Donc, c'est
21 ce qu'on a fait. Mais mon collègue monsieur Talbot
22 va vous expliquer maintenant plus le volet
23 technique du projet.

24 M. STÉPHANE TALBOT :

25 R. Bonjour tout le monde. Je vais y aller avec le

1 pointeur pour situer un petit peu. On a deux
2 schémas, deux diapo de schémas. Il y a un peu de
3 détail technique à vous expliquer. C'est plus
4 simple avec une image. Alors je vais pointer. Donc,
5 avant de débiter, on va cerner. Ici, la zone qu'on
6 veut parler, c'est la zone qui est cernée en jaune
7 ici. Mais avant, je vais vous situer un peu sur le
8 plan. Tout ce qui est ici dans le centre, c'est
9 l'île de Montréal, la partie du haut Laval et les
10 Basses-Laurentides dans le haut de l'écran, et tout
11 le bas ici, c'est la Montérégie.

12 Juste avant d'arriver tout près de
13 Montréal, puis juste prendre le temps d'expliquer
14 que l'alimentation de l'île de Montréal, au départ,
15 elle provient de notre réseau sept cent trente-cinq
16 mille (735 000) volts qui a plusieurs points
17 d'attache alentour de la boucle métropolitaine. Si
18 on regarde du côté est où que je pointe
19 présentement, j'ai le poste Duvernay, qui est à
20 sept cents (700) kV; et le poste Bout-de-l'Île le
21 sept cents (700) kV qui est à l'intérieur de l'île;
22 j'ai le poste Boucherville ici. Donc trois postes
23 ici sept cents (700) kV qui assurent par une
24 alimentation trois cent quinze (315) kV un bouclage
25 ici comme ça, qui m'assurent d'avoir un point

1 d'injection pour tout l'est de Montréal via ces
2 trois postes-là, dans le fond. J'ai une source
3 forte du côté est par ces trois postes-là.

4 Derrière la pancarte « légende » ici, j'ai
5 le poste Chénier sept cent trente-cinq (735) kV
6 qui, lui, via ce poste-là, on alimente à trois cent
7 quinze (315) kV via au poste Chomedey Laval, on
8 descend à Montréal au poste Saraguay ici. Donc,
9 tout le nord de l'île, l'alimentation provient du
10 poste Chénier.

11 Si je vais du côté sud, j'ai le poste
12 Hertel ici. Le poste Hertel alimente à trois cent
13 quinze (315) kV une patte ici, une ligne, deux
14 lignes trois cent quinze (315) kV, Viger pour le
15 centre-ville de Montréal et de l'autre côté, il y a
16 deux lignes biternes trois cent quinze (315) kV qui
17 arrivent au poste de l'Aqueduc.

18 Alors, ce qu'on va parler aujourd'hui,
19 c'est le poste de l'Aqueduc qui est alimenté par
20 deux lignes trois cent quinze (315) kV du poste
21 Hertel et de deux lignes cent vingt (120) kV de la
22 centrale Beauharnois. Le fameux cercle jaune qu'on
23 avait, on vient de l'agrandir. Bon. Là, je vais
24 vous parler du poste l'Aqueduc. Le poste Aqueduc,
25 c'est un poste qui a deux fonctions. Sa première

1 fonction, c'est une fonction source.

2 Le poste Aqueduc reçoit son énergie à trois
3 cent quinze mille (315 000) volts du poste Hertel
4 et, à partir de deux transformateurs trois cent
5 quinze cent vingt mille (315-120) volts, alimente
6 une série de postes à cent vingt mille (120 000)
7 volts. Il alimente le poste Rockfield, le poste
8 Hampstead. Et cet axe-là se poursuit jusqu'à
9 Saraguay de l'autre côté. Et vers le centre-ville
10 de Montréal, le poste Hadley, Atwater, ainsi de
11 suite.

12 Alors, il a une fonction source qu'il
13 réalise avec deux transformateurs trois cent
14 quinze, cent vingt (315-120). L'ensemble de sa
15 charge pour la grande zone ici, on parle de mille
16 cent (1100) MVA. Ça, c'est la première fonction du
17 poste Aqueduc.

18 Le poste Aqueduc a une deuxième fonction.
19 Le poste Aqueduc a aussi de la charge. Toute la
20 grande zone de ville LaSalle ici, que je suis après
21 encercler avec le pointeur, le poste Aqueduc
22 alimente de la charge dans cette zone-là. On parle
23 de tout près de cinquante mille (50 000) clients.
24 On parle de cent cinquante (150) clients
25 industriels, dont la Ville de Montréal, la station

1 de pompage de la ville de Montréal qui alimente le
2 trois quarts de la population en eau potable de
3 l'île de Montréal. On parle de un point cinq
4 million (1,5 M) de clients. Donc, ça, c'est la
5 deuxième fonction du poste Aqueduc.

6 (11 h 23)

7 Je poursuis. Le réseau, si je regarde
8 l'ensemble de la zone à laquelle le poste Aqueduc
9 contribue, l'ensemble de la zone est bâti à
10 différents niveaux de tension. Là, je parle de
11 moyenne tension. On parle de douze (12 kV) et
12 vingt-cinq (25 kV).

13 Il y a un historique à ça. Les postes que
14 vous voyez dans cette zone-là, ont été construits
15 dans les années soixante-dix (1970). À l'époque,
16 les niveaux de tension étaient du cent vingt mille
17 volts (120 000 V), du côté de la haute tension. Et
18 la basse tension était du douze mille volts
19 (12 000 V).

20 Quarante (40) ans plus tard, cinquante (50)
21 ans plus tard, ces niveaux de tension-là ont donné
22 ce qu'ils avaient à donner, il n'y a plus tellement
23 de marges manoeuvre. Et tranquillement, pas vite,
24 on convertit vers du vingt-cinq (25 kV).

25 Ce qui est important de regarder, ici, dans

1 cette zone-là, c'est qu'on a des postes qui ont en
2 moyenne tension, du douze (12 kV) et du vingt-cinq
3 (25 kV), qui ont les deux, et certains n'ont que du
4 douze (12 kV).

5 Alors, dans la zone qui est ici, il n'y a
6 que trois postes qui ont du vingt-cinq (25 kV). Le
7 Poste Hampstead qui a du vingt-cinq (25 kV), le
8 Poste Aqueduc a du vingt-cinq (25 kV) et le Poste
9 Hadley a du vingt-cinq (25 kV).

10 Ce qu'il faut comprendre, c'est que
11 l'industrie, le marché, aujourd'hui, va sur du
12 vingt-cinq mille volts (25 000 V). Tout nouveau
13 client est principalement raccordé à vingt-cinq
14 mille volts (25 000 V).

15 Ce qui n'apparaît pas sur votre
16 présentation, qu'on va vous remettre, par la suite,
17 après là, c'est ce qui vient d'être rajouté là. Il
18 y a eu une animation puis quand tu les imprimes, ça
19 ne sort pas là.

20 Là, maintenant, si je reprends les mêmes
21 installations. On va regarder, maintenant, la
22 capacité qu'il nous reste dans chacun de ces
23 postes-là.

24 Si je prends le poste Hampstead, le poste
25 Hampstead, au niveau du vingt-cinq mille volts

1 (25 000 V), je suis déjà à cent cinq pour cent
2 (105 %). Pour la pointe qui s'en vient, je suis
3 déjà à cent cinq pour cent (105 %) de capacité du
4 vingt-cinq mille volts (25 000 V), au poste
5 Hampstead.

6 Si je m'en vais au poste Hadley, je suis à
7 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) du poste, de
8 la capacité du poste. Et puis si je vais à Aqueduc,
9 je suis à quatre-vingt-sept (87 %).

10 Si je prends l'ensemble de la marge, à
11 vingt-cinq mille volts (25 000 V) de la zone, il me
12 reste six pour cent (6 %) de marge pour l'ensemble
13 de capacité de vingt-cinq mille volts (25 000 V),
14 dans cette zone-là.

15 Ce qui n'est pas indiqué sur le dessin. Ce
16 qu'il faut comprendre, c'est que les postes qu'on
17 voit ici, Hampstead, Rockfield, Hadley, c'est tous
18 des postes qu'on appelle « à l'ultime ». Ces
19 postes-là, il n'est plus possible de rajouter des
20 équipements dedans, rajouter des transformateurs.
21 On n'est plus capable de rajouter de la capacité de
22 transformation, ils sont à leur « ultime ».

23 Le seul poste où on est capable de rajouter
24 de la capacité, c'est au Poste Aqueduc.
25 Présentement, le poste Aqueduc a trois

1 transformateurs de charge, trois cent quinze (315),
2 vingt-cinq (25) et il a la possibilité d'en
3 rajouter un quatrième.

4 Aussi, si on regarde qu'est-ce qui s'en
5 vient dans cette zone-là pour les prochaines
6 années. On a le Plan de conversion. Le Plan de
7 conversion de l'île de Montréal. Le Plan de
8 conversion de l'île de Montréal, c'est quoi? Le
9 Plan de conversion de l'île de Montréal, c'est de
10 prendre toute l'alimentation haute tension à cent
11 vingt mille volts (120 000 V), et de la convertir à
12 trois cent quinze mille volts (315 000 V). Et
13 prendre toute l'alimentation de douze mille volts
14 (12 000 V), à moyenne tension, et de la convertir à
15 vingt-cinq mille volts (25 000 V).

16 Sur la zone qu'on voit ici... et pourquoi
17 on fait ça? Bien, comme je vous l'ai dit tout à
18 l'heure, un petit peu, les architectures de
19 l'époque, mille neuf cent soixante-dix (1970), ont
20 atteint leur niveau de capacité. Il faut augmenter
21 la capacité.

22 Sur la zone qu'on voit ici, présentement,
23 quand on va arriver avec la conversion de ces
24 postes-là, tous les postes qu'on voit ici, à
25 l'exception du poste Aqueduc, vont être démantelés.

1 Le poste Hampstead, le poste Rockfield, le poste
2 Hadley vont être démantelés. Ils vont être
3 reconstruits à trois cent quinze (315), vingt-cinq
4 (25), les trois postes.

5 Le seul qui ne sera pas démantelé, c'est
6 Aqueduc parce que lui, il a déjà du trois cent
7 quinze (315) et il a déjà du vingt-cinq (25). Son
8 architecture, elle est déjà faite pour l'évolution
9 de l'île de Montréal.

10 Ah! J'oubliais un point. Ceci étant dit,
11 quand on va convertir les postes Hampstead,
12 Rockfield et Hadley de cent vingt mille volts
13 (120 000 V) à trois cent quinze mille volts
14 (315 000 V), et de douze mille volts (12 000 V) à
15 vingt-cinq mille volts (25 000 V), on va avoir
16 besoin de marge de manoeuvre.

17 (11 h 28)

18 L'ajout de transformation, ou la marge
19 disponible au poste Aqueduc, va nous permettre de
20 nous donner de la flexibilité et simplifier la
21 conversion. Autrement dit, on va être capable de
22 transférer de la charge, par exemple, de Hadley
23 vers Aqueduc avant de convertir le poste. Ça va
24 nous donner de la souplesse, ça va simplifier les
25 travaux.

1 Donc, je répète ici en « bullet point »,
2 c'est un peu les mêmes points que je viens de vous
3 dire, mais en résumé. Le poste Aqueduc, c'est
4 l'alimentation principale du centre-ville, sud-
5 ouest de Montréal au niveau de sa fonction source.
6 Au niveau de sa fonction satellite, c'est le seul
7 poste à vingt-cinq mille volts (25 000 V) qui a de
8 la capacité d'intégration. Tous les postes de la
9 zone sont à l'ultime, on parle de l'architecture, à
10 l'exception du poste Aqueduc.

11 Tout nouveau client, le marché, l'industrie
12 va à vingt-cinq mille volts (25 000 V), donc il
13 faut aller localiser les nouveaux clients sur les
14 postes vingt-cinq mille volts (25 000 V). Je
15 reviens sur l'importance stratégique aussi du volet
16 charge du poste Aqueduc, il alimente soixante-
17 quinze pour cent (75 %) en eau potable la Ville de
18 Montréal, soixante-quinze pour cent (75 %) de la
19 population, on parle de un point cinq million
20 (1,5 M) de la population.

21 Tous les postes à douze (12 kV) seront
22 convertis à vingt-cinq (25 kV) dans le plan
23 d'évolution de l'Île-de-Montréal. Le poste Aqueduc,
24 ce sera le seul qui va conserver son architecture.
25 Puis comme je le disais, afin de simplifier la

1 conversion, un transfert de charge vers le poste
2 Aqueduc sera requis. Il ne reste que six pour cent
3 (6 %) de marge à vingt-cinq mille volts (25 000 V)
4 dans la zone visée. Je répète, le poste Hampstead
5 est déjà en dépassement. C'est une zone à fort
6 potentiel de développement industriel.

7 Quand on regarde les charges ponctuelles à
8 venir, on en a ciblé quelques-unes qu'on avait mis
9 d'ailleurs dans la DDR... dans la réponse DDR, au
10 niveau de la STM on parle d'un garage de quinze
11 mégawatts (15 MW) qui s'en viendrait vers deux
12 mille vingt-quatre-deux mille vingt-cinq (2024-
13 2025). On parle d'un centre de données de quinze
14 mégawatts (15 MW) et on parle aussi d'une résidence
15 pour personnes âgées de sept point deux mégawatts
16 (7,2 MW).

17 Les bénéfices additionnels au projet. Dans
18 la dernière année et demie, on a perdu deux
19 transformateurs au poste Aqueduc. On a perdu un
20 transformateur source, trois cent quinze cent vingt
21 (315-120) en septembre deux mille dix-huit (2018)
22 et on a perdu un transformateur charge trois cent
23 quinze vingt-cinq (315-25) en mai deux mille dix-
24 neuf (2019). Le premier a été remplacé, le
25 deuxième, on regarde présentement comment on va

1 exécuter les travaux, comment on va le remplacer et
2 puis étant donné que c'est un poste, je vous le
3 rappelle, c'est un poste des années soixante-dix
4 (70), une conception des années soixante-dix (70),
5 qui dit conception des années soixante-dix (70), à
6 l'époque on avait des postes avec peu de... peu de
7 redondance, c'est-à-dire on n'a pas des jeux de
8 barres bouclés au niveau de la basse tension, on a
9 moins de sectionneurs, donc moins de flexibilité.

10 Quand on regarde comment on va remplacer le
11 trois cent quinze vingt-cinq (315-25), le
12 transformateur qui a brisé en mai deux mille dix-
13 neuf (2019), ça complexifie énormément les travaux
14 si on n'a pas l'ajout du quatrième transformateur
15 trois cent quinze vingt-cinq (315-25).

16 Pour vous donner peut-être un peu plus de
17 détail, quand on regarde... c'est des postes, je
18 vous rappelle les années soixante-dix (70), c'est
19 des postes qui ne sont pas aux normes
20 d'aujourd'hui. Un exemple de ça, le transformateur
21 qui a brisé, celui qu'on... celui... quand on va le
22 remplacer on doit le mettre aux normes, entre
23 autres, environnementales, on doit mettre un bassin
24 de récupération des huiles, par exemple. Remplacer,
25 installer un bassin de récupération d'huile pour ce

1 transformateur-là nécessite que j'arrête deux
2 transformateurs en parallèle pendant au moins deux
3 mois.

4 Ceci étant dit, la charge... la capacité de
5 transformation du poste Aqueduc charge, il y a
6 trois transformateurs. Je vais être obligé d'en
7 mettre deux à « off » pendant deux mois pour faire
8 les travaux, ça veut dire que je vais mettre
9 l'équivalent de cinq cent (500 MVA) de charge sur
10 un transformateur pendant deux mois. Donc, l'ajout
11 du quatrième transfo, il est très, très bénéfique
12 dans le cadre de ce projet-là. On parle d'améliorer
13 la flexibilité opérationnelle du poste en
14 exploitation et en maintenance. Donc ça, c'est les
15 bénéfices additionnels au projet. Je passe la
16 parole à...

17 Mme SOPHIE PAQUETTE :

18 R. Donc, de mon côté, avant de conclure sur la
19 présentation, je voulais juste aborder rapidement
20 l'impact tarifaire pour le Transporteur de ce
21 projet-là.

22 (11 h 33)

23 Donc, en effet, la mise en service à la...
24 plutôt à la fermeture de l'année de mise en service
25 du projet qui est actuellement prévu en deux mille

1 vingt (2020), donc pour la mise à jour finale de
2 l'agrégation des projets, donc le Transporteur va
3 ajuster les mégawatts de croissance sur vingt (20)
4 ans liés au projet, selon la dernière prévision des
5 mégawatts de croissance sur vingt (20) ans liés au
6 projet selon la dernière prévision des besoins du
7 Distributeur, qu'on devrait recevoir autour de
8 septembre deux mille vingt (2020). Suite à cette
9 mise à jour-là, c'est certain qu'on va également
10 ajuster le montant maximal d'allocations accordé au
11 Distributeur en conséquence.

12 Donc, advenant le cas où la prévision des
13 besoins en croissance du poste de l'Aqueduc soit
14 inférieure aux besoins qui étaient prévus
15 initialement par le Distributeur, bien, ça aura
16 comme conséquence que le Distributeur aura à payer
17 une contribution supérieure à ce qui était
18 initialement prévu pour ce projet-là. Donc, pour le
19 Transporteur, il n'y a aucun impact tarifaire. La
20 neutralité est maintenue ou est préservée pour les
21 autres clients du Transporteur.

22 Mme WAHIBA SALHI :

23 R. Donc, en guise de conclusion, nous souhaitons
24 revenir sur les aspects de « prudemment acquis » et
25 « d'utilité ». Donc, vous l'avez entendu, mes

1 collègues, le projet est prudemment acquis. Tout
2 d'abord, il est justifié par une demande qui est
3 faite par le Distributeur. Au moment où la décision
4 a été prise de commencer le projet, les charges
5 ponctuelles à ce moment-là étaient déjà présentées
6 à la Régie dans le cadre des demandes
7 d'autorisation des demandes d'investissement de
8 moins de vingt-cinq millions (25 M\$).

9 Monsieur Talbot vous a mentionné également
10 qu'il y avait des charges ponctuelles à venir de
11 près de quarante mégawatts (40 MW). Et, finalement,
12 le projet en tant que tel note tarifairement pour
13 la clientèle. D'un autre côté, le projet est utile.
14 Il est utile tout d'abord pour répondre aux enjeux
15 de croissance des besoins de transport, mais il est
16 également utile à l'exploitation du réseau.

17 Monsieur Talbot vient de vous mentionner quelles
18 étaient toutes les contraintes que l'on avait au
19 niveau du poste Aqueduc. Et la venue du quatrième
20 transformateur va permettre justement au
21 Transporteur de réaliser tout ce qu'il a à réaliser
22 dans le poste de l'Aqueduc. Cela termine.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Alors, ça complète le témoignage du panel 3. Ils
25 sont disponibles pour être contre-interrogés.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Maître Cadrin, avez-vous des questions pour
3 le panel 3?

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

5 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Bonjour aux
6 membres du panel.

7 Q. **[112]** Nous étions à regarder de notre côté, on
8 comprend votre présentation, mais dans la demande
9 de renseignements numéro 3 de la Régie, vous avez
10 déjà fourni certaines réponses, qui est la pièce
11 B-0075, et pour donner référence au texte que vous
12 utilisiez, c'était les pages 35 et 36 qui sont les
13 plus pertinentes. C'est la réponse 10.1.
14 Évidemment, on parle du poste de l'Aqueduc. Je vous
15 fais lecture pour vous mettre un peu dans le
16 contexte.

17 En février 2018, le Transporteur
18 débutait un projet afin de répondre à
19 la demande du Distributeur de
20 raccordement de clients (dont des
21 centres de données) prévus au poste de
22 l'Aqueduc pour un ajout de 13 MW en
23 septembre 2018 et atteignant 63 MW en
24 2020.

25

1 Pour répondre à cette demande, l'ajout
2 de départs de ligne a été concrétisé
3 en septembre 2018 et la livraison au
4 poste d'un nouveau transformateur est
5 prévue en janvier 2020 pour sa mise en
6 service en septembre 2020. À ce jour,
7 les travaux sont complétés à plus de
8 80 %. Contrairement au contexte
9 d'effervescence relié aux secteurs des
10 centres de données présent en 2018,
11 les plus récentes prévisions du
12 Distributeur ne confirment plus
13 l'atteinte de la CLT du poste de
14 l'Aqueduc en 2020.

15
16 Toutefois, des charges importantes
17 demeurent prévues d'ici à 2025 par le
18 Distributeur, totalisant plus de 37
19 MW : un centre d'hébergement de
20 données (15 MW), un complexe
21 résidentiel en plusieurs phases et une
22 résidence pour aînés (7,2 MW) et un
23 projet de la STM (15 MW).

24 La première question est la suivante : Pouvez-vous
25 nous fournir la prévision annuelle sur dix ans de

1 la charge prévue en hiver au poste Aqueduc trois
2 cent quinze-vingt-cinq (315-25) que le Distributeur
3 vous avait fournie en date de février deux mille
4 dix-huit (2018), qui est le début de la citation?

5 M. STÉPHANE TALBOT :

6 R. On ne l'a pas avec nous, mais on va prendre
7 l'engagement.

8 Q. **[113]** On est rendu à quel numéro d'engagement?

9 LA GREFFIÈRE :
10 15.

11 (11 h 38)

12 R. Juste pour être clair, la prévision vous parlez de
13 février deux mille dix-huit (2018)?

14 Q. **[114]** Oui, en fait c'est au début, vous dites :

15 « En février deux mille dix-huit (2018) le
16 Transporteur a débuté un projet afin de répondre à
17 la demande du Distributeur ». Je comprends qu'on
18 vous fournit, dans le fond, des prévisions et non
19 des demandes spécifiquement. Donc, ce qu'on vous
20 demandait c'est d'avoir la prévision qui vous a été
21 fournie, annuelle, sur dix (10) ans pour la charge
22 prévue en hiver au poste Aqueduc 315-25, que le
23 Distributeur vous avait fournie en février deux
24 mille dix-huit (2018). Est-ce que ça va, Monsieur?

25 R. Peut-être une précision.

1 Q. [115] Oui, en date de février, excusez-moi. Alors
2 ce serait en date de février deux mille dix-huit
3 (2018), celle que vous aviez en main. À ce moment-
4 là, c'est peut-être pas « fournie en février deux
5 mille dix-huit (2018) », je l'ai peut-être mal
6 cadrée.

7 R. Si votre demande c'est d'avoir la prévision, on
8 va... on va vous la fournir, mais juste pour qu'on
9 comprenne, dans le cadre de l'activité ici d'ajout
10 du quatrième transformateur 315-25 au poste
11 Aqueduc, c'est pas une prévision de charge qui nous
12 a enclenché le processus, c'est une demande...
13 c'est une demande officielle, une demande
14 ponctuelle de client. Alors la prévision qu'on va
15 vous transmettre ne reflétera pas nécessairement ce
16 que vous cherchez, c'est-à-dire une croissance de
17 la charge à travers la prévision.

18
19 E-15 (HQT) : Fournir la prévision transmise par le
20 Distributeur en février 2018 sur 10
21 ans pour la charge prévue en hiver au
22 poste Aqueduc 315-25 (demandé par
23 l'AHQ-ARQ)

24

25 Q. [116] D'accord. Juste un instant. Ensuite, un peu

1 plus loin dans la citation vous mentionniez, et ça
2 commence par « contrairement », le paragraphe
3 pertinent :

4 au contexte d'effervescence relié au
5 secteur des centres de données présent
6 en deux mille dix-huit (2018), les
7 plus récentes prévisions du
8 Distributeur ne confirment plus
9 l'atteinte de la CLT.

10 Alors la question est un peu le corollaire, là, de
11 la précédente, là, dans le fond : qu'est-ce qu'on
12 vous a fourni comme précision... comme prévision.
13 Et je vais vous faire la lecture de la question
14 pour les fins, je présume, de prendre un
15 engagement, à moins que vous l'ayez par coeur :
16 pouvez-vous fournir la prévision annuelle sur dix
17 (10) ans de la charge prévue en hiver au poste
18 Aqueduc 315-25, qui correspond aux - et j'ouvre les
19 guillemets - « plus récentes prévisions du
20 Distributeur » - fermer les guillemets - de votre
21 réponse 10.1 de la DDR-3 de la Régie, B-0075.

22 R. C'est encore une demande de prévision que vous
23 cherchez à avoir? C'est laquelle que vous voulez?

24 Q. **[117]** Les plus récentes prévisions du Distributeur
25 auxquelles vous faites référence directement dans

1 la réponse 10.1. Vous voyez ça à la deuxième ligne
2 de votre deuxième paragraphe de réponse, qui
3 commence par « contrairement ». Alors vous nous
4 dites qu'il y a des nouvelles informations, dans le
5 fond, qui vous sont... qui sont venues vous être
6 fournies. Et c'est là où on veut avoir la réponse.

7 R. O.K. Je vais revenir avec ce que j'ai dit tout à
8 l'heure. La prévision qu'on a à ce moment-là, je ne
9 pense pas que c'est l'élément que vous cherchez, on
10 va vous la fournir. C'est des... c'est des demandes
11 ponctuelles qu'on a reçu.

12 Q. **[118]** Demandes ponctuelles que vous référez juste
13 un peu plus bas : « Toutefois, des charges
14 importantes »...?

15 R. Exact.

16 Q. **[119]** D'accord.

17 Mme SOPHIE PAQUETTE :

18 R. Peut-être juste en complément d'information. Dans
19 le fond, le Distributeur en deux mille dix-sept
20 (2017) a fait une demande au Transporteur pour le
21 raccordement de nouveaux clients, qui n'étaient pas
22 reflétés dans la... la prévision du Distributeur à
23 ce moment-là. C'est sûr, je ne suis pas à la place
24 du Distributeur, mais notre compréhension c'est que
25 tant que les clients ne sont pas confirmés, ils ne

1 sont pas ajoutés à la prévision sur dix (10) ans
2 que l'on reçoit. Toutefois on n'a jamais reçu, on
3 n'a pas eu d'indication, là, contraire du
4 Distributeur que sa demande n'est plus valide. Au
5 contraire, les travaux sont... on a complété
6 quatre-vingt pour cent (80 %) des travaux jusqu'à
7 maintenant, là, donc c'est vraiment des... pour des
8 besoins ponctuels du Distributeur.

9 Q. **[120]** Je ferai un nouvel engagement simplement pour
10 différencier les deux, si vous me permettez. Alors
11 ce sera 16, c'est pas pour en ajouter plus, mais ce
12 sera peut-être plus clair. Et on nous avait
13 transférés à vous pour une question que vous avez
14 peut-être déjà entendue. Je vous vois hocher de la
15 tête, alors vous avez l'air déjà connaissante de la
16 question peut-être. Alors la pièce peut-être de
17 référence, une pièce révisée, là, qui est la pièce
18 B-0067. Merci, Madame la Greffière, de l'afficher à
19 l'écran. Et c'est à la page 26, pour être précis.
20 C'est la ligne Vaudreuil-Soulanges que nous
21 regardions. C'est une question assez précise,
22 j'allais vous dire, sur ça. Alors en affichant le
23 tableau à l'écran vous allez avoir l'information.
24 Si jamais je n'ai pas la cote Hydro. Alors
25 Vaudreuil-Soulanges, vous l'avez à l'écran, c'est

1 parfait. Alors je vous fais donc référence à cette
2 ligne-là. Contrairement aux autres cas semblables
3 du tableau, pourquoi ne voit-on pas de mention dans
4 la colonne « Remarques » pour ce cas où la charge
5 prévue en hiver - cent trente six (136 MVA) -
6 surpasse la CLT de cent vingt-neuf MVA

7
8 E-16 (HQT) : Fournir la prévision annuelle sur 10
9 ans de la charge prévue en hiver au
10 poste Aqueduc 315-25, qui correspond
11 aux « plus récentes prévisions du
12 Distributeur » de la réponse 10.1 de
13 la DDR-3 de la Régie, B-0075 (demandé
14 par l'AHQ-ARQ)

15

16 (11 h 43)

17 M. BRUNO PICARD :

18 R. Donc, bonjour. Pour répondre à votre question, pour
19 le Poste Vaudreuil-Soulanges, effectivement, la CLT
20 est atteinte. Par contre, nous avons un projet
21 d'addition d'un transformateur, d'un quatrième
22 transformateur, pour rendre le poste à son ultime,
23 au Poste Vaudreuil-Soulanges.

24 Donc, il aurait dû y avoir une mention
25 comme quoi qu'il y a une addition de transformateur

1 dans ce poste-là.

2 Q. **[121]** Est-ce que vous avez l'année? Pour l'ajout,
3 en question, qui est prévue?

4 R. En fait, il devrait être mis en service à la fin du
5 présent mois de novembre.

6 Q. **[122]** Attendez un peu...

7 R. Euh... décembre, pardon... pardon.

8 Q. **[123]** Oups... j'allais vous dire : Est-ce qu'il est
9 en service? Ah! Ah! Je le vois tout rouge là,
10 mais... c'est parfait. Alors, ça sera pour Noël,
11 dans le fond.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Ça complète les questions, je vous remercie. Si je
14 peux me permettre, pour la Régie, au niveau de
15 l'intendance, nous regardons les choses avancer,
16 dans un premier temps.

17 Et dans un deuxième temps, nous regardons
18 les engagements reçus et non reçus, et caetera. Et
19 nous, notre présentation, elle est déjà
20 passablement avancée, voire pratiquement terminée
21 sous réserve des engagements en question.

22 On voit déjà qu'on va dépasser le temps de
23 présentation qui avait été annoncé de quarante-cinq
24 (45) minutes, originalement, pour passer à peu près
25 autour d'une heure (1 h) environ.

1 La suggestion que j'allais vous faire,
2 c'est de ne pas faire cette présentation-là
3 aujourd'hui, mais plutôt de la faire demain.

4 Un, pour finaliser la présentation papier
5 qui va être au soutien de ça, et possiblement avoir
6 certains engagements qui vont nous être transmis en
7 cours de route, ou du moins, on pourra au moins les
8 commenter demain là, pendant la présentation
9 verbale de monsieur Raymond.

10 Si on les reçoit demain matin, par exemple
11 là, on pourra au moins s'ajuster en conséquence.
12 Alors, je le dis tout simplement comme ça : Si
13 jamais d'autres intervenants étaient plus prêts que
14 nous à passer aujourd'hui et ont moins de
15 contraintes, à ce niveau-là, ça pourrait, peut-
16 être, faciliter les choses.

17 De toute façon, on va s'emmenner avec une
18 présentation qui va, peut-être, être scindée ou du
19 moins qui va avoir lieu aujourd'hui, on aura les
20 questions demain. Mais je sais que vous aimez ça,
21 des fois, mais dans ce cas-ci, ce n'est peut-être
22 pas un idéal, j'allais vous dire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Je demanderais à Monsieur Pelletier, à ce
25 moment-là, si... Je le vois hocher de la tête,

1 alors l'AQCIE-CIFQ sera prête à passer cet après-
2 midi.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Avec cravates incluses, et tout là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Là... euh... Il est retourné à Québec, en fin de
7 semaine. Et Maître Turmel, est-ce que la FCEI
8 serait en mesure de passer, cet après-midi?

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Bonjour. Oui, la FCEI serait en mesure de passer
11 cet après-midi, sous réserve que si on n'a pas
12 obtenu des réponses aux engagements, on se donnera
13 le droit de commenter, le cas échéant, par la
14 suite, comme on peut le faire de manière usuelle
15 là, mais oui, on pourra aider la Régie là-dessus.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Alors, on va... Merci beaucoup, Maître
18 Cadrin, d'avoir fait la précision. Maître
19 Pelletier, avez-vous... Vous n'avez pas de
20 questions?

21 Je ne vois pas maître Dubé... non, il n'est
22 pas là. Maître Turmel, ça va être à vous, si vous
23 avez des questions.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Je n'ai pas de questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de questions? Maître... Est-ce que maître
3 Thibault-Bédard est là? Je ne la vois pas. Maître
4 De Repentigny, ça va être à vous.

5 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

6 Bonjour, Alexandre De Repentigny, pour la Régie.

7 Q. **[124]** Alors je vais avoir une question de
8 précision. Quand on vous a adressé la DDR-2, la DDR
9 du vingt-deux (22) novembre deux mille dix-neuf
10 (2019), c'est la pièce B-0075, vous avez répondu,
11 bon... Vous avez parlé des plus récentes charges du
12 Distributeur, annoncées par le Distributeur,
13 mais...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Q. **[125]** Vous permettez... vous permettez... Est-ce
16 que vous l'avez eue, Monsieur Talbot?

17 M. STÉPHANE TALBOT :

18 R. La DDR-3, page 35?

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Oui, c'est ça.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est ça. O.K., merci.

23 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

24 Q. **[126]** Dans cette DDR-là, ainsi qu'également dans le
25 document « État de la transformation des postes »,

1 c'est la pièce B-0037, il n'y a pas d'information
2 concernant les projets dont vous nous avez faits
3 état là, de conversion pour Rockfield, Hadley ou
4 Hampstead.

5 Alors, on se demandait pourquoi cette
6 information-là n'a pas été donnée, dans le cas de
7 la DDR qui vous a été adressée, le vingt-deux (22)
8 novembre deux mille dix-neuf (2019)? Ni pourquoi on
9 ne voit pas cette information-là dans le cadre du
10 document « État de la transformation des postes »?

11 R. Peut-être de répondre... quand on a répondu... La
12 question, c'est quand on a répondu à : « Pourquoi
13 qu'on n'a pas donné cet élément-là? »

14 C'est... dans le fond... on vient ici, on
15 précise davantage, un peu comme les bris des deux
16 transformateurs. C'est que, quand on regarde le
17 menu détail de tout ça, bien là, on se met à sortir
18 plus d'arguments, disons ça comme ça. Quand on a
19 répondu, on pensait que c'était satisfaisant ce
20 qu'on avait répondu. Ça, c'est à haut niveau là,
21 c'est comme ça, c'est de cette façon-là qu'on a
22 pris la question.

23 (11 h 48)

24 Q. **[127]** Deuxième question. Vous n'avez pas parlé non
25 plus du comment le poste Atwater, qui est un poste

1 trois cent quinze vingt-cinq (315 25 kV) est
2 considéré dans votre analyse?

3 M. STÉPHANE TALBOT :

4 J'en ai parlé, mais je peux revenir là-dessus. Dans
5 le fond, le...

6 Q. **[128]** Est-ce que vous pourriez? Oui.

7 R. Dans la zone, la zone, je peux peut-être remettre
8 la... Dans la zone, le poste Aqueduc a deux
9 fonctions, une fonction source, une fonction
10 satellite. Dans la fonction satellite, on comprend
11 qu'il est alimenté à trois cent quinze mille volts
12 (315 000 V) du côté haute tension et sa moyenne
13 tension est à vingt-cinq mille volts (25 000 V). Il
14 y a déjà tout ce qu'il faut pour rester dans la
15 nouvelle structure du réseau de l'Île de Montréal
16 qui est, à l'ultime, de mettre du trois cent quinze
17 (315) partout et du vingt-cinq mille (25 000)
18 partout.

19 Alors, ce qu'on va faire au poste Aqueduc?

20 On va...

21 Q. **[129]** Juste un instant, on me souligne que là, je
22 voulais savoir comment le poste Atwater est
23 considéré dans votre analyse?

24 R. Le poste Atwater va aussi être converti il y a déjà
25 une partie de Saint-Patrick, le poste Saint-Patrick

1 qu'on met en service en partie cette année, va
2 ramasser une partie de sa charge. Dans l'évolution,
3 peut-être là ça apparaît. Bruno, Atwater, comment
4 tu...?

5 M. BRUNO PICARD :

6 R. En fait, Atwater, c'est un poste qui va être
7 partiellement démantelé, donc il y a un transfert
8 de charge présentement en cours de la part du
9 Distributeur pour transférer. Si on peut voir à
10 l'écran, on voit Atwater en vert... J'ai... En page
11 5 de la présentation qu'on vous a faite si vous
12 regardez l'image, on voit à droite... on l'a à
13 l'écran. Donc, on a Atwater en vert et en orange.
14 En fait, c'est le... on a le poste Saint-Patrick
15 qui a été mis en service juste à côté. Donc, on va
16 avoir une conversion du réseau comme on l'a
17 expliqué plus tôt, donc nos tensions, moyenne
18 tension on passe de douze (12) à vingt-cinq (25).
19 Et à la haute tension, de cent vingt à trois cent
20 quinze (120 à 315), donc il y a une migration de la
21 charge du Distributeur qui va se faire par le
22 nouveau poste Saint-Patrick. Donc, le poste Saint-
23 Patrick c'est un poste qui alimente, il est à la
24 limite de la carte. Vous comprendrez qu'il alimente
25 principalement le Centre ville de Montréal avec le

1 poste Guy et le poste central. Donc, c'est une
2 autre zones de l'île de Montréal.

3 Si je peux vous glisser un mot sur le plan
4 d'évolution de l'île de Montréal, depuis deux mille
5 neuf (2009) l'entreprise a pris la décision de
6 faire évoluer son réseau. Donc, comme dit
7 précédemment, autant chez l'intention du
8 Distributeur que chez l'intention du Transporteur
9 afin de répondre à la demande pour le prochain
10 siècle.

11 Donc, on a l'axe à l'écran Nord-Sud,
12 Saraguay/Aqueduc qui va être un projet important de
13 convertir une chaîne de postes. Donc, ce qu'on
14 appelle, nous à l'interne, le projet ACE, donc
15 l'axe Saraguay-Aqueduc, Rockfield, Hampstead,
16 Laurent vont être convertis. Le poste Hadley va
17 être converti plus tard. Vous comprendrez qu'on ne
18 peut pas convertir d'ensemble des postes dans les
19 mêmes deux, trois ans. Donc, c'est un projet qui va
20 s'échelonner sur plusieurs décennies, de deux mille
21 neuf (2009) à deux mille trente (2030), deux mille
22 quarante (2040).

23 Donc, on a une séquence de conversion de
24 chacun de nos postes, autant chez le Transporteur
25 que chez le Distributeur.

1 Q. **[130]** Parfait. Merci. Ça va mettre fin à mes
2 questions. Oui, c'est concernant... c'est un autre
3 sujet, c'est pas sur le poste aqueduc. Je vais vous
4 référer, c'est à la pièce B0-0066, c'est à la page
5 39. C'est la réponse à la question R12.2 de la
6 Régie. Vous mentionnez, c'est au paragraphe 2 :

7 Le Distributeur demande au
8 Transporteur de ne pas identifier ses
9 clients dont les installations sont en
10 processus de raccordement. Par
11 conséquent, le Transporteur fournit
12 les informations relatives à tous les
13 projets de raccordement de client du
14 Distributeur inclus à la référence
15 (i), mais sans les nommer.

16 Est-ce qu'on comprend qu'une fois le
17 processus de raccordement terminé, les noms des
18 clients pourraient être divulgués?

19 Mme SOPHIE PAQUETTE :

20 R. Habituellement, c'est une information qui est
21 maintenue confidentielle. Donc, c'est pas une
22 information même sur les schémas et tout,
23 habituellement c'est toutes des informations
24 confidentielles.

25 Q. **[131]** O.K. Donc, on ne pourrait pas avoir le suivi

1 au réel avec le nom des clients. O.K. Parfait.

2 Merci. Ça met fin à mes questions.

3 (11 h 53)

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, j'ai une question, enfin quelque-unes.

7 Q. **[132]** Mais question de compréhension. Dans votre
8 présentation, c'est juste parce que... Je vous
9 amène à « chronologie du projet », page 3. Je
10 voulais juste comprendre. Parce que, là, on
11 comprend que la demande d'autorisation pour ce
12 projet-là a été déposée en deux mille dix-neuf
13 (2019) dans le dossier R-4097. Mais corrigez-moi si
14 je me trompe, mais vous avez dit tantôt que ça a
15 été déposé en deux mille dix-huit (2018). Alors,
16 est-ce que ça a été déposé en deux mille dix-huit
17 (2018) ou en deux mille dix-neuf (2019), la demande
18 d'autorisation d'investissement?

19 Mme SOPHIE PAQUETTE :

20 R. C'est dans la D.I. deux mille dix-neuf (2019).

21 Q. **[133]** Donc c'est ça...

22 R. Ah, j'ai peut-être fait une erreur ou, je ne sais
23 pas qui.

24 Q. **[134]** En fait, je pense que c'est madame Salhi qui
25 a indiqué que c'était en deux mille dix-huit (2018)

1 que la demande d'autorisation avait été déposée.

2 Mme WAHIBA SALHI :

3 R. Pour la D.I. deux mille dix-neuf (2019), à même la
4 D.I. deux mille dix-neuf (2019), dans la catégorie
5 croissance.

6 Q. **[135]** Dans la catégorie croissance. Mais vous avez
7 eu l'autorisation du Distributeur en janvier deux
8 mille dix-huit (2018). Donc, vous avez lancé le
9 projet à ce moment-là. Pourquoi l'année de... C'est
10 parce que vous auriez pu la déposer dans le dossier
11 d'investissement deux mille dix-huit (2018). Si
12 c'est en janvier... Ah, c'est dans l'autre avant.
13 O.K. C'est beau. Je viens de faire le calcul. Je
14 voulais juste... Ça me semblait l'année de
15 distinction. Je voulais juste m'assurer de... Je
16 m'excuse, j'ai oublié votre nom. Le monsieur qui
17 est un petit peu caché par l'écran.

18 M. STÉPHANE TALBOT :

19 Bruno.

20 M. BRUNO PICARD :

21 Monsieur Picard.

22 Q. **[136]** Vous avez parlé du plan d'évolution. Je vous
23 amène à la page 7 de votre présentation. Vous
24 parlez de six pour cent (6 %) de marge des charges
25 ponctuelles à venir : garage STM quinze mégawatts

1 (15 MW). On nous a mentionné vingt vingt-quatre
2 (2024), vingt vingt-cinq (2025). Le centre de
3 données puis les résidentes pour aînés, est-ce que
4 c'est indiqué à quelque part dans la preuve? Je ne
5 me souviens pas d'avoir vu des dates pour ces
6 demandes-là. Est-ce qu'on parle encore vingt vingt-
7 cinq (2025) ou est-ce que c'est plus tôt?

8 M. STÉPHANE TALBOT :

9 R. Dans la DDR 3, on avait spécifié deux mille vingt-
10 cinq (2025), je pense.

11 Q. **[137]** Donc, les trois sont pour deux mille vingt-
12 cinq (2025). Parce que ça pouvait se lire que
13 c'était seulement le garage STM qui était vingt
14 vingt-cinq (2025).

15 M. BRUNO PICARD :

16 R. En fait, c'est une progression naturelle, excusez
17 l'anglicisme, le « Ramp-up ». Donc, la complétion
18 totale des charges est pour deux mille vingt-cinq
19 (2025). Par contre, il y a déjà une intégration
20 graduelle de ces dernières d'ici deux mille vingt-
21 cinq (2025).

22 Q. **[138]** Donc, ce qu'on comprend, c'est, l'ajout du
23 quatrième transformateur, et je m'excuse si je ne
24 suis pas ingénieur, mais l'ajout du quatrième
25 transformateur n'est pas tellement... d'ici vingt

1 vingt-cinq (2025), n'est pas tellement pour
2 répondre aux besoins du Distributeur que pour
3 faciliter l'exploitation du réseau. Est-ce que je
4 résume bien votre...

5 M. STÉPHANE TALBOT :

6 R. C'est les deux.

7 Q. **[139]** C'est les deux?

8 R. C'est les deux.

9 Q. **[140]** Mais la CLT du poste, elle, va être atteinte
10 en vingt vingt-cinq (2025) quand ces trois projets-
11 là vont se rajouter. Est-ce que je comprends bien?

12 R. On pourrait le dire autrement. Dans toute la grande
13 zone, il reste six pour cent (6 %) de marge dans
14 toute la zone qu'il y a là. Des clients ponctuels à
15 quinze mégawatts (15 MW) comme ça dans cette grande
16 zone-là peuvent arriver très rapidement, les
17 « Ramp-up » comme Bruno dit, peuvent arriver vite.
18 Donc, c'est clair que ça répond à cette croissance-
19 là qui est présentement en progression.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ça fait le tour de mes questions. Est-ce que vous
22 avez un réinterrogatoire, Maître Fréchette?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Non. Ça complète de notre côté. Alors, le panel 3
25 pourrait être libéré, celui-là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. À moins que... Je vois maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Non, ça n'a pas trait à la preuve d'HQT. C'est,
5 comme on va passer cet après-midi, que ce n'était
6 pas prévu, est-ce qu'on pourrait débiter à une
7 heure trente (1 h 30)? Monsieur Gosselin a besoin
8 de plus de temps. Je ne sais pas combien de temps
9 la présentation de l'AQCIE durera. Mais assurément
10 on passera l'AQCIE et la FCEI cet après-midi.

11 Simplement pour éviter de revenir à treize heures
12 (13 h) plutôt qu'à treize heures trente (13 h 30).

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Bougez pas trop loin! Parce que, là, j'ai cru
15 comprendre que vous vouliez passer jeudi pour
16 vos...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Peut-être clore, je remercie le panel 3.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup. Vous êtes libérés.

21 (11 h 58)

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 L'intendance, on va s'en occuper. Merci beaucoup de
24 votre... Puis il y a l'aspect, si vous me
25 permettez, là, c'est juste...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Absolument.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 ... j'imagine que les avocasseries, vous êtes assez
5 polie pour nous supporter. Puis je voulais vous
6 donner aussi, avant de l'oublier, alors vous avez
7 posé la question à monsieur Roy en faisant revivre
8 le panel 2 sur la validation deux mille dix-neuf
9 (2019). Alors ce qu'il me mentionne, ce qu'on me
10 mentionne, après vérification, c'est que fin mars
11 deux mille dix-neuf (2019) l'exercice va être
12 complet, complété, ça c'est certain. Ils ont quand
13 même l'objectif de vous le rendre en février, si
14 c'est possible.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Mais ils préfèrent se garder une marge de... si ça
19 va mal, hein, si... si on présente ça comme ça, là,
20 c'est meilleur... c'est préférable d'arriver avec
21 une bonne nouvelle que de... d'arriver avec une
22 mauvaise puis vous demander encore des écarts. Pour
23 eux, vraiment mars deux mille dix-neuf (2019), fin
24 mars deux mille dix-neuf (2019) ils sont certains
25 qu'ils vont être en mesure de... d'avoir complété

1 la validation, mais leur objectif c'est quand même
2 - je vous le dis, là, parce qu'ils me l'ont
3 mentionné - c'est de... d'essayer en février, là,
4 si tout va bien, d'être présent.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 J'imagine, Maître Fréchette, que vous allez vous
7 faire... devenir leur porte-parole et nous faire
8 savoir en février si c'est pas possible?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Vous savez, je suis un grand livre ouvert, là, mais
11 oui, effectivement, mais je vous dis textuellement
12 ce qu'ils m'ont dit. C'est que vraiment ils vont
13 faire les efforts pour que ce soit le plus
14 rapidement possible, mais pour eux il y a toujours
15 une petite contingence, un petit quelque chose,
16 alors ils préfèrent vous... vous aiguiller plus
17 vers la fin mars.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien. Alors pour l'intendance, effectivement,
22 si je vous vole deux secondes, c'est toujours la
23 même chose, ce dimanche, pour vous révéler ma vie
24 personnelle, alors ce dimanche j'ai fait la somme
25 des propos qui ont été faits... qui ont été tenus

1 par les clients... par mes clients, par les gens du
2 Transporteur la semaine dernière. Et je fais ça à
3 chaque soir, alors je fais la somme, là, et je leur
4 donne... j'essaie toujours de leur donner un petit
5 vingt-quatre heures (24 h), question de voir si
6 l'interprète que je suis a bien compris, a bien
7 synthétisé les éléments de réponse qui... à vos
8 questions, ainsi que les éléments de preuve et
9 ainsi que de faire le point avec madame Salhi,
10 monsieur Verret pour s'assurer qu'on est en phase
11 tous les trois pour être prêts à plaider ça
12 adéquatement puis faire face à la musique.

13 Avec vous, j'ai toujours une petite goutte
14 de sueur le long de l'épine dorsale. Vous, vous
15 avez eu le temps de mûrir vos questions, mais moi
16 la réponse, il faut qu'elle aille assez vite! Alors
17 si vous permettez, oui, j'aurais apprécié une
18 jachère de vingt-quatre-heures (24 h) entre la fin
19 de l'audience et puis les plaidoiries, si c'était
20 possible. C'est pour ça que le calendrier initial
21 me convenait parfaitement. Vous l'aviez... vous
22 l'aviez conçu comme ça. Alors si jamais... si
23 c'était possible de le maintenir, je pense que ça
24 nous permettrait à tous collectivement de mieux
25 travailler.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Juste parce que demain il y aurait une preuve. On
3 pourrait terminer, bon, ça va terminer vers...
4 mettons dix heures et demie (10 h 30).
5 Me YVES FRÉCHETTE :
6 Je pourrai souper à la maison.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Soyons... soyons prudents, disons midi (12 h).
9 Me YVES FRÉCHETTE :
10 C'est bien.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Alors vous seriez prêt mercredi midi (12 h) à
13 reprendre...
14 Me YVES FRÉCHETTE :
15 Bien c'est...
16 LA PRÉSIDENTE :
17 Bien à midi (12 h)... treize heures (13 h), là,
18 quand même.
19 Me YVES FRÉCHETTE :
20 Ce qu'on sait... ce qu'on sait, c'est que jeudi
21 maître Pelletier avait déjà des difficultés, alors
22 déplacer tout le monde ici pour une demie journée,
23 c'est à vous de voir, hein. De treize heures (13 h)
24 à quinze heures (15 h)...
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien c'est ça, c'est...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 ... la période est...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors c'est le but de faire ça mercredi. Est-ce que
7 vous seriez prêt... c'est parce que là vous auriez
8 une demie journée, mercredi matin.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est comme je vous dis, il n'y a pas de problème.

11 Ça va me faire plaisir de travailler jusqu'à dix
12 heures et demie (10 h 30), onze heures (11 h) mardi
13 soir, question de donner la chance aux gens de lire
14 les propos que j'aurai synthétisés dans un document
15 qui, à chaque année - je ne sais pas si vos
16 collègues ont eu la chance de voir ceux que j'ai
17 faits les années précédentes - j'essaie toujours de
18 vous brosser un tableau assez complet, thème par
19 thème, en synthétisant les éléments les plus...
20 selon nous, les plus proéminents.

21 Alors j'ai toujours pensé que c'était d'un
22 usage utile à la Régie, puis on y met toujours
23 beaucoup de soin. Je vais m'en remettre à vous, là,
24 j'en ai assez péroré là-dessus, mais oui, ça va me
25 faire plaisir de veiller jusqu'à onze heures

1 (11 h), si vous le souhaitez, mardi soir.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 C'est bon. Je vais regarder ce qu'on peut faire et
4 puis je vous reviens au retour de la pause lunch
5 pour... et puis oui, on reviendra à treize heures
6 trente (13 h 30) à ce moment-là. Je vous remercie.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 _____
(13 h 34)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour à vous deux. Lequel prend la parole en
13 premier.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Bien, ça va être moi. Alors, simplement, mais j'ai
16 pensé qu'au retour du lunch, ça vous aiderait pour
17 l'après-midi, alors de vous donner le compte des
18 engagements... Ah! Assis-toi pas, Pierre, c'est
19 deux secondes - 2, 3, 4...

20 Me PIERRE PELLETIER :

21 C'est jamais arrivé.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Êtes-vous en train de dire que je suis un peu
24 bavard, Maître Pelletier? Alors, les engagements 2,
25 3, 4, 6, 7 et 9 vous seront produits incessamment,

1 seront déposés incessamment cet après-midi. Alors,
2 ce sera déjà, plus ceux qu'on a déjà répondu là. Je
3 n'ai pas la nomenclature directe là, mais on est
4 quand même sur la bonne voie. Alors, c'est ce que
5 je voulais mentionner. Merci, Maître Pelletier.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Avant qu'on commence avec vous, Maître
8 Pelletier, pour l'horaire, alors ce qu'on va faire,
9 c'est qu'on va finir la preuve, on va...
10 aujourd'hui on va terminer l'AQCIE et la FCEI.
11 Demain, on entendra les gens de l'AHQ-ARQ et par la
12 suite on prendra la pause. Et on recommencera
13 mercredi à treize heures (13 h 00).

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est noté. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et on passera mercredi Maître Pelletier après vous
18 et puis maître Turmel, ce qui pourra permettre
19 également à monsieur Gosselin de prendre son train
20 vers Québec s'il le souhaite. Et puis si on est
21 capable de placer maître Cadrin, ce sera mercredi,
22 sinon ça ira à jeudi matin. On entendra la suite
23 jeudi matin et puis votre réplique par la suite
24 jeudi.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est noté. Je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon? Maître Pelletier, c'est à vous.

5

6 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

7 Me PIERRE PELLETIER :

8 C'est même parfait quant à moi là. Je me voyais mal
9 retourner à Québec pour le douze (12) puis revenir
10 pour le treize (13). Alors, j'apprécie cet
11 aménagement. Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE
12 et le CIFQ, Madame et Messieurs les régisseurs.

13 Le panel a pris place, il s'agit de
14 monsieur Pierre Vézina qui est directeur - Énergie
15 et Environnement, au Conseil de l'industrie
16 forestière du Québec, au centre. Maître Jocelyn B.
17 Allard qui est président de l'Association
18 québécoise des consommateurs industriels
19 d'électricité à ma gauche. Et monsieur Paul Paquin,
20 analyste, à ma droite. Peut-être procéder à
21 l'assermentation de ces témoins-là, Madame.

22

23 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)
24 jour du mois de décembre ONT COMPARU :

25

1 PAUL PAQUIN, analyste en énergie, ayant une place
2 d'affaires au 1685, Croissant-Séguin, Brossard
3 (Québec);

4
5 PIERRE VÉZINA, ingénieur, directeur - Énergie
6 environnement pour le CIFQ, ayant une place
7 d'affaires au 1175, avenue Lavigerie, Québec
8 (Québec);

9
10 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président - Association
11 québécoise des consommateurs industriels
12 d'électricité, ayant une place d'affaires au 1010,
13 rue Sherbrooke Ouest, bureau 1600, Montréal
14 (Québec);

15
16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
17 solennelle, déposent et disent :

18
19 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

20 Q. **[141]** Alors, j'ai une question, mais qui s'adresse
21 à chacun de vous trois. Dans chaque cas, je vous
22 demande si vous avez participé à la préparation du
23 mémoire de l'AQCIE-CIFQ qui a été produit sous la
24 cote C-AQCIE-CIFQ-0010 et si vous adoptez ce
25 mémoire pour valoir à titre de votre preuve écrite

1 dans ce dossier. Alors, Maître Allard?

2 M. JOCELYN B. ALLARD :

3 R. Oui.

4 Q. **[142]** Monsieur Vézina?

5 M. PIERRE VÉZINA :

6 R. Absolument.

7 Q. **[143]** Et Monsieur Paquin?

8 M. PAUL PAQUIN :

9 R. Oui.

10 Q. **[144]** Je vous remercie. Alors, monsieur Paquin a
11 préparé une présentation dont le texte a été
12 produit sur le site de la Régie en fin de semaine
13 et que vous avez donc déjà en main. Alors, je vous
14 demanderais de procéder, Monsieur Paquin.

15 M. PAUL PAQUIN :

16 Q. **[145]** Alors, bonjour, Madame et Messieurs les
17 Régisseurs. Alors, comme vous avez pu... je ne sais
18 pas si vous avez eu le temps de lire, probablement
19 pas, la présentation qui a déjà été déposée. Vous
20 allez vous rendre compte que j'ai retenu les faits
21 saillants du mémoire et j'ai ajouté aussi à la
22 toute fin quelques commentaires concernant la
23 présentation du panel 1, soit la pièce B-0101.

24 (13 h 39)

25 Alors, sans plus tarder, concernant le

1 mémoire, on a parlé d'abord de l'intégration des
2 centrales du complexe la Romaine. Alors, comme je
3 pense que vous le savez tous, le complexe la
4 Romaine, ça comprend plusieurs centrales dont les
5 mises en service sur, on peut dire six ans, de deux
6 mille quatorze (2014) jusqu'en deux mille vingt
7 (2020). Ça veut dire que le Transporteur, pendant
8 tout ce temps-là, lui, il est obligé d'établir son
9 réseau pour être en mesure d'intégrer chacune de
10 ces centrales-là.

11 Alors, la valeur des mises en service qui
12 ont été réalisées au trente et un (31) décembre
13 deux mille dix-huit (2018), selon ce rapport
14 annuel, c'est un milliard quatre cent soixante-
15 trois millions (1 463 M\$).

16 Ce montant est inclus dans la base de
17 tarification du Transporteur. Dans un dossier
18 antérieur, le Transporteur a indiqué que l'impact
19 sur les revenus requis de deux mille dix-huit
20 (2018) c'était de cent cinquante-deux millions de
21 dollars (152 M\$). Et si on retourne à la décision
22 qui avait été rendue dans le cadre du dossier sur
23 La Romaine, le montant maximum que le Transporteur
24 peut assumer sur sa base de tarification c'est neuf
25 cent vingt-trois millions de dollars (923 M\$).

1 Alors, en se basant sur ces valeurs, la
2 contribution du Producteur s'élève à cinq cent
3 trente-neuf millions de dollars (539 M\$), soit
4 trente-sept pour cent (37 %) de la valeur des mises
5 en service, ce qui correspond à des revenus requis
6 de cinquante-six millions (56 M\$), soit trente-sept
7 pour cent (37 %) du cent cinquante-deux millions
8 (152 M\$) que j'ai mentionné plus tôt, sur une base
9 annuelle.

10 Ces revenus requis sont assumés par les
11 clients tant que la contribution du Producteur
12 n'est pas versée. Et il est bon de rappeler que,
13 dans la décision 2011-083 qui autorise la
14 réalisation du projet La Romaine, elle s'appuie
15 notamment sur : les informations fournies dans
16 l'entente de raccordement qui précise la date des
17 mises en service, et c'est basé aussi sur l'impact
18 tarifaire du projet qui montre une contribution en
19 deux mille vingt (2020), par suite de la mise en
20 service de la centrale La Romaine-4.

21 Et dans l'Entente de raccordement, il est
22 prévu à l'article 23 que s'il y a un report d'une
23 date de mise sous tension initiale les parties
24 doivent convenir des conditions de ce report.
25 Effectivement, le Producteur et le Transporteur ont

1 convenu du report de la mise sous tension initiale.
2 Et Les conditions du report ont été déposées. Il
3 s'agit de l'Annexe 1 de B-0044.

4 Et dans cette annexe-là, il n'y a aucune
5 mention de l'impact du report du paiement de la
6 contribution sur les revenus requis de l'année deux
7 mille vingt (2020). Pour l'année deux mille vingt
8 (2020), l'impact sur le revenu requis serait de
9 quarante-deux millions (42 M\$), si on fait ça
10 globalement, soit les neuf douzième (9/12) de
11 cinquante-six millions (56 M\$), parce qu'on parlait
12 d'une mise en service au mois d'avril.

13 Alors, concernant ces choses-là, les
14 intervenants, selon nous, cet impact est important
15 et aurait dû être signalé à la Régie en vue d'une
16 autorisation étant donné qu'il modifie l'analyse de
17 l'impact tarifaire présentée au dossier R-3757-
18 2011. Étant donné que le Transporteur a rempli ses
19 obligations et que le report lui occasionne un
20 préjudice, il aurait dû exiger le paiement de la
21 contribution en deux mille vingt (2020) comme
22 c'était prévu. Il s'agit d'une mesure de mitigation
23 pour accepter le report de la mise sous tension
24 initiale de La Romaine-4 et cette mesure
25 permettrait de ne pas pénaliser les clients du

1 Transporteur.

2 À cet égard-là, nous faisons la
3 recommandation suivante, soit d'exiger que le
4 Transporteur modifie les conditions du report de la
5 mise sous tension initiale en y ajoutant
6 l'obligation pour le Producteur de payer la
7 contribution en deux mille vingt (2020) comme cela
8 était prévu. Subsidiairement, on recommande de
9 considérer tout excédent au montant maximum pouvant
10 être assumé par le Transporteur comme un compte à
11 recevoir du Producteur et créditer la base de
12 tarification de ce même montant. Ce qui arriverait
13 à peu près au même résultat.

14 Par ailleurs, il est également prévu à
15 l'Entente que dans le cas d'un report de la mise
16 sous tension initiale, le Producteur devra
17 rembourser au Transporteur l'excédent des frais
18 financiers. Ainsi, si la Régie ne retient pas les
19 recommandations des intervenants, elle devrait à
20 tout le moins exiger que le Transporteur soit
21 réputé avoir reçu l'excédent des frais financiers
22 dû au report de la mise sous tension initiale de la
23 centrale La Romaine-4 et réduire les revenus requis
24 en conséquence. Selon les intervenants, ces frais
25 financiers correspondent au montant de la

1 contribution que le Producteur aurait dû payer en
2 deux mille vingt (2020) multiplié par le taux de
3 rendement sur la base de tarification.

4 (13 h 44)

5 On va maintenant parler de la base de
6 tarification comme telle. Alors, dans le mémoire,
7 j'ai présenté un tableau qui montre la valeur nette
8 de la base de tarification sur la moyenne des 13
9 soldes. Alors, on peut constater dans ce tableau-là
10 que la valeur de la base de tarification de l'année
11 réelle est inférieure à la base de tarification de
12 l'année témoin pour chacune des années, et l'écart
13 moyen est de trois cent soixante-cinq millions de
14 dollars (365 M\$).

15 Au mémoire, on retrouve également un
16 tableau qui montre la valeur nette des
17 immobilisations corporelles au premier (1er)
18 janvier de l'année témoin et au premier (1er)
19 janvier de l'année réelle pour la période deux
20 mille quatorze, deux mille dix-huit (2014-2018).

21 Encore, ici, on voit qu'il y a un écart
22 systématique entre la valeur de l'année témoin et
23 la valeur de l'année réelle. L'écart a diminué,
24 dans les dernières années, mais il est toujours
25 favorable au Transporteur.

1 Donc, avant même de prendre en
2 considération des mises en service (MES) et
3 l'amortissement, la base de tarification est
4 surévaluée.

5 On va regarder, maintenant, l'impact, les
6 prévisions des mises en service. Pour les mises en
7 service, il y a deux aspects à considérer. Il y a
8 d'abord la valeur totale des mises en service, pour
9 une année donnée, et la répartition mensuelle des
10 mêmes mises en service pour la même année. Notre
11 analyse porte sur les répartitions mensuelles des
12 mises en service.

13 Alors, là, encore là, le mémoire présente
14 le tableau suivant qui montre la portion, qui fait
15 le rapport entre la valeur des treize (13) soldes
16 versus la valeur totale pour les variations des
17 immobilisations. On a fait ça pour l'année témoin,
18 l'année de base et l'année réelle.

19 Alors, ce qu'on constate, c'est que la
20 valeur des moyennes des treize (13) soldes est
21 systématiquement plus élevée dans le cas de l'année
22 témoin et de l'année de base, que dans le cas de
23 l'année réelle.

24 Il y a donc un biais, et celui-ci a pour
25 effet d'intégrer, à la base de tarification de

1 l'année témoin et de l'année de base, une valeur
2 des immobilisations corporelles plus élevées que la
3 valeur réelle.

4 À partir des données de l'année deux mille
5 vingt (2020), en appliquant la valeur moyenne de
6 données réelles, soit vingt-quatre virgule trois
7 pour cent (24,3 %) aux variations nettes totales
8 prévues, c'est un milliard quatre cent dix millions
9 (1 410 M\$). La valeur moyenne des treize (13)
10 soldes, ajoutée à la base de tarification serait de
11 trois cent quarante-deux millions (342 M\$).

12 Par contre, selon la preuve, le
13 Transporteur, la moyenne des treize (13) soldes,
14 les variations nettes s'élèvent à cinq cent six
15 millions de dollars (506 M\$).

16 Alors, donc, l'utilisation de la
17 répartition mensuelle moyenne, basée sur des
18 données réelles, aurait donc pour effet de réduire
19 la base de tarification de cent soixante-quatre
20 millions de dollars (164 M\$).

21 Alors, l'analyse permet de conclure que la
22 prévision de la répartition mensuelle des
23 variations... des variations nettes pour une année
24 donnée a un impact important sur la base de
25 tarification. Cet impact a été systématiquement

1 favorable au Transporteur sur toute la période
2 considérée.

3 On a fait une analyse semblable pour
4 l'amortissement et on présente, encore là, un
5 tableau qui montre, encore là, la différence entre
6 l'amortissement total et la valeur, la moyenne des
7 treize (13) soldes de l'amortissement.

8 Encore là, on constate que le pourcentage,
9 dans ce cas-ci, est systématiquement plus élevé
10 dans le cas des données réelles que dans le cas de
11 l'année de base, et dans le cas de l'année témoin.

12 Encore, là, on a fait le même exercice pour
13 l'année deux mille vingt (2020). Alors, en faisant
14 l'exercice et en appliquant la valeur moyenne des
15 données réelles, la moyenne des treize (13) soldes
16 d'amortissement serait de six cent soixante-seize
17 millions de dollars (676 M\$).

18 Par contre, si on regarde dans la preuve du
19 Transporteur, la valeur est de cinq cent trente et
20 millions (531 M\$). Donc, on a ici, un écart de cent
21 quarante-quatre virgule huit millions (144,8 M\$).

22 Alors, l'impact total des mises en service
23 et d'amortissement s'élèvent donc à trois cent huit
24 millions de dollars (308 M\$). Et en considérant que
25 la valeur des immobilisations nettes au premier

1 (1er) janvier est surévaluée, les intervenants
2 recommandent à la Régie de réduire la base de
3 tarification de cinq cents millions de dollars
4 (500 M\$) (sic), et les revenus requis, en
5 conséquences, de vingt-sept millions (27 M\$), soit
6 quatre cents millions (400 M\$) multipliés par la
7 base... le taux de rendement sur la base de
8 tarification.

9 On va passer maintenant au facteur C. Le
10 Transporteur présente un facteur de croissance des
11 activités, qui est un facteur C, qui est évalué à
12 trois virgule neuf millions (3,9 M\$).

13 Selon la méthodologie du Transporteur, il
14 utilise le total des investissements générant des
15 revenus additionnels et le total aussi des
16 investissements en maintien et amélioration de la
17 qualité du service, mais il ne prend pas en
18 considération le mois des mises en service.

19 (13 h 49)

20 La conséquence, ça donne une valeur pour
21 des équipements qui ne sont pas mis en service. En
22 prenant la moyenne des 13 soldes des
23 investissements, le Facteur C serait de un virgule
24 neuf million de dollars (1,9 M\$), comme ça a été
25 indiqué par le Transporteur en réponse à une

1 demande de renseignements.

2 Cet écart s'explique par le fait que les
3 mises en service ne se concrétisent pas dès le
4 début de l'année, mais graduellement et avec une
5 plus grande concentration dans les derniers mois de
6 l'année. Selon le Transporteur, l'approche de la
7 moyenne des 13 soldes doit se faire en deux étapes,
8 est complexe et ne vise pas l'allégement
9 réglementaire. Alors les intervenants ne sont pas
10 d'accord quand... notamment quant à la complexité
11 de cette approche.

12 D'autre part, même si c'était le cas, la
13 différence entre les deux résultats est appréciable
14 et l'écart serait à chacune des années et serait
15 toujours au bénéfice du Transporteur. Si au moins
16 les écarts pouvaient être au bénéfice d'un ou
17 l'autre, ça pourrait se compenser, mais là c'est
18 toujours au bénéfice du Transporteur.

19 Alors ce biais systématique n'est pas
20 acceptable pour la détermination d'un tarif juste
21 et équitable. Dans leur mémoire, les intervenants
22 proposent une méthodologie qui permet de diminuer
23 la supposée complexité et l'utilisation de la
24 valeur moyenne des 13 soldes.

25 On va passer maintenant au Facteur Y, soit

1 le projet de poste Manicouagan, réfection CS24 et
2 abandon des travaux liés au CS23. Alors le
3 Transporteur propose de radier un montant de vingt-
4 cinq virgule neuf millions (25,9 M\$) comme Facteur
5 Y. On se rappellera, dans la décision D-2009-60,
6 que le facteur Y doit respecter notamment certains
7 critères, notamment la récurrence des éléments de
8 coût et un seuil de matérialité de quinze millions
9 (15 M\$).

10 Alors concernant la récurrence des éléments
11 de coût, la Régie avait mentionné dans sa décision
12 D-2007-43, je vais vous lire uniquement ce qui
13 était souligné :

14 Alors qu'un élément de coût traité en
15 Facteur Y est habituellement récurrent
16 d'une année à l'autre [...]

17 Alors ainsi, dans sa décision D-2018-001, la Régie
18 avait reconnu que l'amortissement peut se qualifier
19 comme Facteur Y pour le Transporteur, mais cette
20 décision ne fait aucune mention de la radiation des
21 coûts.

22 Et selon les intervenants, l'abandon des
23 travaux liés au CS23 ne respecte pas le critère de
24 récurrence. Quant à la matérialité du quinze
25 millions (15 M\$), alors le montant radié comprend

1 deux coûts... deux éléments de coût, soit des coûts
2 nets cumulés de dix-huit millions (18 M\$) et des
3 coûts résiduels de onze millions (11 M\$).

4 On se rappellera que, initialement, le
5 projet consistait en la réfection majeure du CS24
6 et aussi il y avait des coûts reliés à des
7 équipements connexes relatifs au CS23 et au CS24.

8 Maintenant, le coût des travaux a été
9 réévalué dû à un rapport des travaux causé par le
10 bris du CS24. C'est bien important de dire que
11 c'est à cause du CS24 qu'il y a eu des reports de
12 travaux. Et le Transporteur... le Transporteur
13 mentionne qu'il ne peut pas fournir le coût des
14 travaux séparément pour le CS23, CS24 et les
15 systèmes connexes. Et il mentionne également que
16 les écarts qui ont été constatés dans la
17 réalisation des travaux ne sont pas entièrement
18 imputables au CS24 et que les écarts ne sont pas
19 tous compris dans la valeur des mises en service
20 attribuables au CS24. Il ne précise pas non plus la
21 valeur des écarts qui a été incluse dans la valeur
22 des mises en service attribuable au CS24.

23 Alors concernant ce dix-huit millions (18
24 M\$)-là, étant donné que la valeur de dix-huit
25 millions (18 M\$) dépend de la valeur attribuée au

1 CS24 lors de sa mise en service et que la valeur
2 des écarts attribués au CS24 n'est pas connue. La
3 valeur du dix-huit millions (18 M\$) est sujet à
4 caution.

5 Par ailleurs, le Transporteur mentionne
6 qu'avec la ligne Micoua-Saguenay le CS23 n'est plus
7 nécessaire. Et dans les études d'avant-projet
8 concernant la ligne Micoua-Saguenay, ces études-là
9 ont pris fin en décembre deux mille dix-sept (2017)
10 et normalement, dans une étape d'avant-projet de ce
11 type-là, le Transporteur détermine les équipements
12 qui sont nécessaires pour assurer le respect des
13 critères de fiabilité du réseau. Donc, dès ce
14 moment-là le Transporteur savait ou aurait dû
15 savoir que le CS23 n'était plus nécessaire. Et en
16 conséquence, il aurait dû mettre fin aux travaux
17 relatifs au CS23.

18 (13 h 54)

19 Ainsi, les coûts encourus depuis ce temps,
20 soit depuis décembre deux mille dix-sept (2017),
21 ces coûts-là s'élèvent à cinq virgule quarante-neuf
22 millions (5,49 M\$) et ces coûts-là ne devraient pas
23 être admis, et la valeur de dix-huit millions
24 (18 M\$) devrait donc être réduite en conséquence.

25 Maintenant, concernant les coûts résiduels

1 de onze millions (11 M\$). Le Transporteur ne sait
2 pas quelle portion de cette valeur sera reconnue
3 utile et nécessaire pour l'exploitation de son
4 réseau. Dans ce contexte, il n'est pas possible de
5 vérifier si le seuil de matérialité de quinze
6 millions (15 M\$) est respecté. En conséquence, les
7 intervenants recommandent à la Régie de ne pas
8 autoriser la radiation de vingt-neuf virgule cinq
9 millions (29,5 M\$) comme un facteur Y. Par contre,
10 si la Régie accepte d'une part de reconnaître la
11 radiation comme facteur Y et estime que le seuil de
12 matérialité est atteint, il restera à déterminer la
13 valeur à radier.

14 On va parler maintenant des pertes de
15 transport et analyse économique des projets. Alors,
16 les intervenants sont d'accord avec le cadre
17 d'analyse proposé par le Transporteur, avec la
18 précision que, dans le cas de projet de lignes à
19 sept cent trente-cinq (735) kV, la prise en compte
20 des pertes par effet couronne se fera dès la
21 première étape de l'évaluation des projets (sic) de
22 même qu'une analyse de sensibilité sur le coût
23 unitaire de l'énergie et la puissance sur la
24 période d'analyse, comme cela a été confirmé par le
25 Transporteur (dans les notes sténographiques du 5

1 décembre).

2 D'autre part, quant aux frais d'entretien
3 et d'exploitation, les intervenants considèrent
4 qu'il y a lieu de continuer la réflexion quant à la
5 valeur à allouer à ces pertes. Et, là, ce n'est pas
6 ici, je ne l'ai pas indiqué ici. Mais on peut
7 mentionner dans le dossier qu'on avait regardé le
8 dossier Micoua-Saguenay, la valeur des frais
9 d'entretien et exploitation avait été évaluée à un
10 virgule neuf million (1,9 M\$) pour la ligne Micoua-
11 Saguenay pour la période d'analyse. Et cette
12 valeur-là est beaucoup, beaucoup inférieure à la
13 valeur qui aurait été allouée s'il avait évalué les
14 frais d'entretien et exploitation selon ce qui est
15 utilisé pour déterminer le facteur C dans le
16 cadre... dans le cas de l'augmentation de la
17 capacité du réseau, des équipements supplémentaires
18 à ajouter.

19 Si on avait fait à ce moment-là... si on
20 avait utilisé cette méthodologie-là, soit de... et
21 ajouter dix-neuf millions... dix-neuf pour cent
22 (19 %) c'est-à-dire de l'investissement, on aurait
23 eu un montant de cent cinquante millions (150 M\$).
24 Alors, il y a un écart très, très important entre
25 la valeur qui avait été attribuée qui était un

1 virgule deux million (1,2 M\$) et le cent cinquante-
2 quatre millions (154 M\$). Et je pense à ce moment-
3 là qu'il y aurait lieu d'avoir éventuellement une
4 réflexion quant à l'utilisation des frais
5 d'entretien, exploitation.

6 Quant aux indicateurs de performance liés
7 au MTÉR, les intervenants considèrent qu'il faut
8 maintenir un critère relatif à la disponibilité du
9 réseau dans le cadre du MTÉR. Et parmi les
10 différents indices envisagés, les intervenants
11 recommandent l'indice IFD-occurrence présenté par
12 la Régie dans sa lettre du quatre (4) décembre.

13 Selon les intervenants, il vaut mieux
14 d'avoir un indice, même s'il n'est pas parfait que
15 de ne pas avoir d'indice du tout. Et c'est
16 important d'avoir un indice pour la disponibilité
17 du réseau. Selon les intervenants, un indice basé
18 sur l'ensemble des IF n'est pas adéquat dans le
19 cadre du MTÉR, car un tel indice couvre tous les
20 types d'indisponibilités (la faune, les incidents,
21 la météo, et caetera). Il inclut également les
22 événements qui ne sont pas du contrôle du
23 Transporteur. Par exemple, sur une période de cinq
24 ans, il y a eu en moyenne cinq mille quatre cent
25 soixante et on (5471) IF et mille sept cent

1 quarante-neuf (1749) IFD annuellement. À notre
2 avis, il n'est pas adéquat de lier le partage des
3 rendements à des événements qui ne sont pas du
4 contrôle du Transporteur.

5 C'est uniquement dans le cadre du MTÉR.
6 C'est pour d'autres cas. Ça peut être pertinent.
7 Mais étant donné que le MTÉR concerne... veut lier
8 le Transporteur et le sensibiliser à une meilleure
9 performance, si on inclut dans ce critère-là des
10 éléments sur lequel il n'y a pas de contrôle, ça ne
11 nous apparaît pas adéquat.

12 (13 h 59)

13 On va passer maintenant aux commentaires
14 concernant les présentations du panel 1. Alors, à
15 la page 6 de la présentation, le Transporteur
16 présente le mois et la valeur de réalisation des
17 six plus importantes mises en service et indique
18 que sept cent vingt-neuf millions (729 M\$) seront
19 réalisés de novembre à décembre deux mille dix-neuf
20 (2019).

21 Alors, je présente un tableau, ici, qui
22 reprend les six mêmes projets majeurs et j'indique
23 que ces mêmes six projets-là apparaissaient dans le
24 dossier B-0011, qui présentait la date... la mise
25 en service prévue, au début du dossier.

1 Et maintenant, les mêmes valeurs qui sont
2 au dossier actuel, c'est-à-dire le B-0101... et on
3 voit que sur le total, il y a un écart de soixante-
4 cinq millions (65 M\$). C'est-à-dire que dans les
5 dossiers, qui sont les dossiers réels, qu'on peut
6 dire que B-0101, c'est la réalité.

7 La réalité, c'est un milliard deux cent
8 vingt-six (1 226 M\$), alors que ce qui avait été
9 prévu, initialement, c'est un milliard deux cent
10 quatre-vingt-onze (1,291 M\$). Donc, on voit que,
11 déjà, sans même... uniquement, ces six-là, il y
12 aurait un écart de soixante-cinq millions (65 M\$)
13 en trop.

14 Deuxième observation. En considérant les
15 mises en service, les intervenants ont évalué...
16 C'est-à-dire, le mois des mises en service, les
17 intervenants ont évalué la valeur de la moyenne des
18 treize (13) soldes du total des mises en service
19 indiqué, soit un milliard neuf cent cinquante-cinq
20 millions (1 955 M\$).

21 La valeur est de six cent quatre-vingt-
22 quatre millions de dollars (684 M\$). Ce qui
23 correspond à trente-cinq pour cent (35 %) de la
24 valeur des mises en service.

25 Si on retourne au tableau qui a été monté,

1 initialement, si on retournait là, on pourrait voir
2 que pour l'année deux mille dix-neuf (2019), le
3 pourcentage qui avait été calculé selon le tableau,
4 c'est quarante-deux virgule neuf millions
5 (42,9 M\$).

6 C'est-à-dire la valeur des treize (13)
7 soldes des mises en service correspondait à
8 quarante-deux virgule huit millions (42,8 M\$) de la
9 valeur totale.

10 Alors, si on appliquait... C'est-à-dire
11 qu'on a, ici, un écart de pourcentage de trente-
12 cinq (35 %) à quarante-deux (42 %). Alors, si on
13 applique les écarts de pourcentage à la valeur
14 totale des mises en service indiquée à B-0101, soit
15 deux milliards trois cent trente-cinq millions
16 (2 335 M\$), on obtient une réduction de cent
17 quatre-vingt-deux millions (182 M\$) pour la moyenne
18 des treize (13) soldes de mises en service.

19 De ces deux observations, on peut conclure
20 qu'au premier (1er) janvier deux mille vingt
21 (2020), la valeur des immobilisations sera
22 inférieure à celle indiquée à l'année témoin deux
23 mille vingt (2020), et que la valeur de la moyenne
24 des treize (13) soldes des immobilisations de
25 l'année deux mille dix-neuf (2019), sera inférieure

1 à celle indiquée à l'année de base deux mille dix-
2 neuf (2019).

3 À la page 7 de la même présentation, le
4 Transporteur présente un écart de deux cent
5 soixante et un millions (261 M\$) entre la moyenne
6 des treize (13) soldes de la base de tarification
7 pour l'année témoin deux mille dix-neuf (2019) et
8 l'année de base deux mille dix-neuf (2019).

9 Alors, les commentaires, c'est que la
10 différence... la principale différence s'explique
11 par les contributions internes e non pas par les
12 immobilisations. Et la comparaison, ici, ça porte
13 sur deux prévisions alors que la comparaison des
14 intervenants porte, non pas sur deux prévisions,
15 mais sur des prévisions, d'une part, et le réel,
16 d'autre part.

17 A la page 28 (SIC), le Transporteur
18 mentionne qu'il est confiant de réaliser la charge
19 d'amortissement de un milliard quatre-vingt-dix-
20 huit millions (1 098 M\$).

21 Alors, le commentaire qu'on peut faire là-
22 dessus, c'est que la preuve des intervenants
23 indique qu'il faut également considérer la
24 répartition mensuelle de l'amortissement. Pour la
25 même valeur d'amortissement, la moyenne des treize

1 (13) soldes peut varier appréciablement.

2 Et depuis ce temps-là, j'ai relevé un autre
3 point qui n'est pas... il est venu après avoir
4 déposé la présentation actuelle. À la page 9, le
5 Transporteur mentionne que les ajouts nets, soit
6 les mises en service moins l'amortissement, seront
7 les plus bas des dernières années.

8 Ce qui est vrai, mais comme commentaires,
9 on peut donner que la différence entre la valeur
10 totale des mises en service et la valeur totale des
11 amortissements, n'est pas une bonne prédiction de
12 l'impact sur la base de tarification. Il faut
13 considérer la répartition mensuelle et des mises en
14 service, et de l'amortissement.

15 On peut vous donner un exemple. Supposons
16 qu'il y a des mises en service d'un milliard (1 G\$)
17 et il y a un amortissement aussi... des
18 amortissements d'un milliard (1 M\$). Alors, on
19 pourrait penser que l'impact est nul, mais ce n'est
20 pas le cas du tout parce que si on applique le
21 facteur moyen de vingt-quatre virgule trois pour
22 cent (24,3 %), qu'on a calculé tout à l'heure sur
23 la moyenne des 13 soldes. La moyenne des 13 soldes
24 devient deux cent quarante-trois millions (242 M).
25 (14 h 04)

1 Et si on applique maintenant pour
2 l'amortissement, encore là, la moyenne qui est
3 indiquée au tableau plus haut, la moyenne c'est six
4 cent soixante et un virgule trois pour cent
5 (661,3 %), alors si on applique ça à la moyenne des
6 13 soldes, la moyenne des 13 soldes à
7 l'amortissement devient six cent treize millions
8 (613 M). À ce moment-là, on s'aperçoit que la
9 différence sur la base de tarification ce n'est pas
10 zéro, mais moins trois cent soixante-dix millions
11 (-370 M). On voit donc l'importance de la prévision
12 de la répartition mensuelle de la mise en service
13 des investissements. Alors ceci conclut ma
14 présentation, je vous remercie de votre attention.
15 Me PIERRE PELLETIER :

16 Q. **[146]** Merci, Monsieur Paquin. Au paragraphe 76 de
17 la décision procédurale D-2019-118, la Régie avait
18 prévu obtenir les commentaires des participants sur
19 la recommandation qui était faite par l'AQCIE-CIFQ
20 d'examiner la répartition des coûts puis des
21 interconnexions.

22 Vous aviez indiqué que vous voudriez
23 entendre les intervenants sur cette question-là,
24 sans préciser à quel moment. J'ai présumé que ce
25 serait à ce moment-ci, pour ce qui est de l'AQCIE-

1 CIFQ. Alors si vous avez des commentaires à
2 adresser à la Régie, je pense que ce serait le
3 moment de le faire, Monsieur Paquin.

4 M. PAUL PAQUIN :

5 R. Très, très sommairement, d'une part, la question
6 devient encore plus pertinente avec les nouveaux
7 projets d'interconnexion qui viennent de s'ajouter
8 en deux mille dix-neuf (2019) à la liste des études
9 d'impact du Transporteur. Mais ce qu'on veut
10 retenir c'est qu'on veut maintenant resserrer le
11 plus possible ce dossier-là et ne traiter que de la
12 répartition des coûts des interconnexions seulement
13 et non pas reprendre... reprendre l'analyse de la
14 répartition des coûts de l'ensemble, soit de tous
15 les autres éléments du réseau de transport. S'en
16 tenir uniquement à la répartition des coûts
17 d'interconnexion et aussi évidemment d'examiner
18 l'impact tarifaire, sur la structure tarifaire que
19 cela pourrait avoir. Et dans ce cadre-là, on pense
20 qu'un dossier spécifique devrait être... ça devrait
21 être traité dans un dossier spécifique. Alors ça...
22 ça fait partie des recommandations. Je vous
23 remercie.

24 Q. **[147]** Est-ce que de votre côté, Monsieur Vézina,
25 Monsieur Allard, vous avez des choses à ajouter?

1 M. PIERRE VÉZINA :

2 R. Eh non, pour une fois.

3 Q. **[148]** Pour une fois, non. Même vous, Maître Allard?

4 M. JOCELYN B. ALLARD :

5 R. Vous me faites une belle réputation, non, pas pour
6 le moment. Merci.

7 Q. **[149]** Alors je vous remercie, ça clôt la
8 présentation des... des intervenants.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie. Je vais faire l'appel, mais vous
11 me direz... vous me ferez un signe de tête si...

12 Maître Cadrin, je vois que vous n'avez pas de
13 questions. Je ne vois toujours pas maître Dubé.

14 Maître Turmel, pas de questions. Maître Thibault-
15 Bédard n'est pas là. Maître Fréchette.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Un instant s'il vous plaît. C'est bien, je vous
18 remercie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je comprends que vous n'aurez pas de questions,
21 c'est ça? O.K.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je vous remercie. Pas de questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. C'est juste parce que je vous regardais

1 pas quand vous l'avez dit. C'est pour ça, je
2 voulais juste vérifier, je suis désolée. Maître De
3 Repentigny?

4 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

5 Q. **[150]** Oui. Bonjour. Une petite question de
6 précision sur votre mémoire. À la page 12, vous
7 mentionnez que : « Concernant la prise en compte
8 des frais d'entretien et d'exploitation, les
9 intervenants considèrent qu'il y a lieu de
10 continuer la réflexion quant à la valeur à allouer
11 à ces frais ». Est-ce que vous pouvez nous préciser
12 dans quel forum cette réflexion pourrait être
13 continuée?

14 R. Je... je pense que le meilleur forum,
15 normalement... je ne sais pas s'il y aurait lieu...
16 je ne sais pas si ce serait suffisant pour faire un
17 dossier spécifique là-dessus. Peut-être qu'une
18 tarifaire serait le bon forum parce que dans...
19 dans un dossier spécifique, d'abord de toute façon
20 il y a beaucoup moins d'intervenants et je ne pense
21 pas que ce soit le bon. Ce serait d'avoir un
22 dossier spécifique là-dessus probablement... non,
23 c'est-à-dire ce serait mieux dans un dossier
24 tarifaire d'après moi, mais avec... disons ça
25 prendrait une preuve. Parce que juste traiter ça

1 comme dans le dossier actuel, je ne pense pas qu'on
2 aurait pu aller assez au fond des choses.

3 (14 h 09)

4 Je pense qu'il y aurait lieu d'avoir une
5 meilleure justification du Transporteur à cet
6 effet, parce que comme je l'ai un peu mentionné,
7 c'est un peu, je dirais, un peu surprenant que,
8 d'une part, que dans le dossier, d'abord dans le
9 dossier... Excusez si je passe du coq à l'âne un
10 peu là. Dans le dossier Micoua-Saguenay, ça avait
11 été amené. Et encore là, on n'avait pas été dans le
12 fond, sur le fond là-dessus. Et le Transporteur
13 avait dit que ça n'étaient pas les mêmes objectifs
14 qui étaient poursuivis. Ça n'avait pas été... ça
15 n'avait pas les mêmes... les mêmes effets. Mais,
16 par contre, quand on regarde que c'est utilisé dans
17 le cadre comme Facteur C, dans le cadre d'un
18 facteur C qui est le facteur de l'augmentation du
19 réseau de transport.

20 Alors, si on utilise le dix-neuf pour cent
21 (19 %) pour dire qu'il faut ajouter de l'argent à
22 la base de tarification qui est payée par tout le
23 monde, ça m'apparaît une bonne indication que ça
24 devrait être le bon chiffre. On ne peut pas dire,
25 d'une part, on utilise le facteur... dans le cadre

1 du Facteur C on l'utilise, ça donne un chiffre.
2 Mais, quand on arrive dans la comparaison des
3 projets comme tels bien là c'est complètement autre
4 chose.

5 Et complètement autre chose, comme je l'ai
6 dit tout à l'heure, dans un cas, c'était un million
7 deux cent mille (1,2 M\$). Là on passerait à cent
8 cinquante-deux million (152 M\$). Alors, l'écart est
9 tellement grand qu'il m'apparaîtrait qu'il y aurait
10 peut-être quelque chose à voir là.

11 Q. [151] Merci.

12 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [152] Trois petites questions de précision. La
15 première, je vous amène à la page 3 de votre
16 présentation. Mais, c'est à votre mémoire aussi là,
17 mais je veux dire, on a la présentation sous les
18 yeux. Vos recommandations quant au dossier la
19 Romaine. Et je voulais juste vérifier ce que vous
20 vouliez dire ici là. Vous aviez la première,
21 évidemment : Considérer l'excédent de rendement
22 devrait être enlevé... Je vais le reprendre.

23 [...] considérer tout excédent au
24 montant maximum pouvant être assumé
25 par le Transporteur comme un compte à

1 recevoir du producteur et créditer la
2 base de tarification de ce même
3 montant.

4 Ça, ça va.

5 Par ailleurs, il est prévu à l'Entente
6 que dans le cas d'un report de la mise
7 sous tension initiale, le Producteur
8 devra rembourser au Transporteur
9 l'excédent des frais financiers qui en
10 découle. [...]

11 Là on parle bien des frais financiers qui découlent
12 du compte d'écarts pour les projets qui sont en
13 construction ou est-ce que vous parlez de d'autres
14 frais financier?

15 Je veux juste savoir, quand vous dites
16 « frais financiers » à quoi faites-vous référence
17 exactement?

18 M. PAUL PAQUIN :

19 R. Les frais financiers, ici, je fais référence au
20 fait que les frais financiers qui seraient liés à
21 la contribution qui n'est pas versée.

22 Q. **[153]** O.K.

23 R. Il y a cinq cent millions (500 M\$) qu'il n'a pas
24 versé sur la base de... c'est sur la base et sur la
25 base de tarification, il y a un rendement qui est

1 là-dessus et c'est le rendement sur ce montant-là.

2 Q. **[154]** Parfait. À la suite quand vous dites :

3 Ainsi, si la Régie ne retient pas la
4 recommandation des intervenants, elle
5 devrait à tout le moins exiger que le
6 Transporteur soit réputé avoir reçu
7 l'excédent des frais financiers dû au
8 report [...]

9 C'est toujours les mêmes frais financiers qui sont
10 sur l'écart entre l'allocation maximale autorisée
11 et la contribution qui était supposée être reçue?

12 R. Exact.

13 Q. **[155]** Parfait. Je voulais juste m'assurer qu'on ne
14 parlait pas de deux choses différentes. Je vous
15 amène ensuite à la page... enfin, les cinq millions
16 (5 M\$) du CS23. Quand vous dites qu'il y a un cinq
17 millions (5 M\$) que le Transporteur aurait dû
18 savoir que, à partir de Micoua là... Attendez une
19 minute, je vais vous trouver.

20 R. À la page 10. Page 10. En tout cas, sur ma page 10.
21 Ah! C'est vrai.

22 Q. **[156]** On va commencer par 10 puis on ira ensuite à
23 11.

24 R. Moi, j'ai... c'est parce que moi, je l'ai... je ne
25 l'ai pas en PDF, je l'ai en Word.

1 Q. **[157]** O.K.

2 R. On n'a pas les mêmes pages.

3 Q. **[158]** Alors, ce que vous dites, c'est pas que ce
4 cinq millions (5 M\$) là n'a pas été encouru, c'est
5 qu'il n'a pas été encouru de façon prudente et il
6 n'aurait pas dû encourir. Mais, vous ne niez pas
7 qu'il y a un cinq millions (5 M\$) qui a été payé,
8 c'est juste...

9 R. Non, non. Je ne doute pas parce que j'ai pris
10 finalement la différence entre les coûts qui
11 sont... que le Transporteur dit avoir dépensés
12 jusqu'à maintenant et le coût qui apparaît au
13 rapport annuel du Transporteur en décembre... pour
14 décembre deux mille dix-sept (2017), la différence
15 entre les deux.

16 Q. **[159]** Ça fait que quand les vérificateurs externes,
17 dans une DDR, je ne me souviens plus laquelle, si
18 c'est 3 ou 4 là, mais je pense que c'est 3 où on
19 disait qu'il y avait des vérificateurs externes qui
20 arrivaient avec le chiffre de vingt-deux millions
21 (22 M\$). Vous ne remettez pas en cause le vingt-
22 deux millions (22 M\$). Vous dites simplement qu'il
23 y a un cinq millions (5 M\$) de ça qui n'aurait pas
24 dû être encourus?

25 R. Exact.

1 Q. [160] Parfait. Et le dernier, concernant les
2 interconnexions. C'est une question qui est peut-
3 être plus philosophique là, je ne le sais pas. Il
4 faut faire attention avec mes questions
5 philosophiques.

6 (14 h 14)

7 Est-ce que c'est possible de regarder
8 seulement les répartitions de coûts des
9 interconnexions sans faire référence aux autres
10 répartitions de coûts? Est-ce que ce n'est pas un
11 jeu... il faut que ce soit comblé à quelque...
12 t'sais, il n'y a pas... Ça pourrait faire un vide.
13 Un petit peu comme si on révisait le taux de
14 rendement puis on ne pourrait pas regarder juste
15 les risques financiers. Il faudrait regarder
16 l'ensemble du taux de rendement.

17 Est-ce qu'on doit... Est-ce que c'est
18 possible de même regarder juste la répartition de
19 coûts liés aux interconnexions? Est-ce que ça ne
20 risque pas d'amener une difficulté dans la
21 méthodologie globale de la répartition de coûts?

22 R. Disons il faudrait... il faudrait revoir l'analyse
23 qui a été faite là-dessus en deux mille neuf
24 (2009), mais de mémoire là, même si je n'y ai pas
25 participé d'une façon... j'ai quand même lu cette

1 décision-là de déjà un certain temps, au moins ça
2 fait deux ans. Et il y avait une portion spécifique
3 qui était les interconnexions et ça avait l'air
4 d'être assez... assez autonome, si on veut. Je
5 pense que ça pouvait se traiter d'une façon
6 spécifique, sans nécessairement traiter le restant.
7 Et d'autre part, la situation a tellement changé
8 depuis ce temps-là. Comme ça avait été mentionné la
9 première fois qu'on l'avait amené que, par exemple,
10 il y a eu des modifications par le gouvernement à
11 l'effet que le Distributeur n'avait plus le droit
12 d'exporter.

13 Donc, pour le Distributeur, les
14 interconnexions, en termes d'exportation, ça ne
15 vaut plus rien. Pour en termes d'importation, c'est
16 très limité. Et il y a des interconnexions qui ont
17 été faites, comme entre autres, celles avec
18 l'Ontario et s'il y en a d'autres à venir, elles
19 sont faites spécifiquement pour l'exportation.

20 Alors, c'est un peu dans ce cadre-là, là
21 que... Et il m'apparaît dans ce cadre-là que la
22 répartition pourrait uniquement focuser sur les
23 interconnexions.

24 Q. **[161]** Parfait. Je vous remercie beaucoup. Ça va
25 être l'ensemble de mes questions. Avez-vous un

1 réinterrogatoire, Maître Pelletier?

2 Me PIERRE PELLETTIER :

3 Non, je n'en ai pas et je vous remercie.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [162] Merci. Alors, vous êtes remercié et vous êtes
6 maintenant libéré. Merci beaucoup de votre
7 collaboration.

8 M. PAUL PAQUIN :

9 R. Merci.

10

11 PREUVE DE LA FCEI

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Alors, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux
14 Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Pendant que
15 monsieur Gosselin prend place donc nous allons
16 travailler avec la pièce C-FCEI-0010 qui est la
17 présentation de la FCEI qu'on va coter, bien qui
18 est déjà cotée. D'ailleurs, qui a été déposée il y
19 a quelques minutes sur le SDÉ, de même que la pièce
20 de la preuve, C-FCEI-0008.

21 Alors, commençons par le début. Madame la
22 Greffière, si on veut assermenter monsieur
23 Gosselin.

24

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce neuvième (9e)
2 jour du mois décembre, A COMPARU :

3

4 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
5 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

6

7 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, dépose et dit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

11 Q. **[163]** Alors, merci, Madame la Greffière. Bonjour,
12 Monsieur Gosselin.

13 M. ANTOINE GOSSELIN :

14 R. Bonjour.

15 Q. **[164]** Alors, vous avez au dossier, je comprends,
16 préparé ce qui est le mémoire, la preuve de la FCEI
17 qui est sous la cote C-FCEI-0008, de même que la
18 présentation PowerPoint qui résume la position de
19 la FCEI sous C-FCEI-0010. Vous avez bien préparé le
20 tout?

21 R. Oui.

22 Q. **[165]** Le tout représente la position de la FCEI?

23 R. Oui.

24 Q. **[166]** Et je comprends que vous adoptez ces
25 documents pour valoir comme preuve écrite en

1 l'instance?

2 R. Oui.

3 Q. **[167]** Merci. Alors, je vous laisse faire votre
4 présentation.

5 R. Merci. Alors, bonjour à tous. Alors, d'emblée, je
6 vous annonce que maître Fréchette va bientôt
7 pouvoir aller travailler sur sa plaidoirie, ça ne
8 sera pas très très long. J'ai deux sujets à aborder
9 aujourd'hui.

10 Le premier, c'est la question du revenu
11 requis et un peu comme l'AQCIÉ et le CIFQ l'a
12 abordé un peu plus tôt, la surévaluation historique
13 de la base de tarification puis les impacts sur le
14 revenu requis.

15 Alors, ce qu'on observe, c'est que sur les
16 cinq dernières années, en moyenne, la surévaluation
17 de la base de tarification a amené des... des
18 excédents de revenus requis autorisés de l'ordre de
19 cinquante-quatre millions (54 M\$) qui découlait
20 d'une surévaluation de la base de tarification de
21 trois cent vingt-quatre millions (324 M\$).

22 (14 h 20)

23 De ce trois cent vingt-quatre millions
24 (324 M\$) il y en a à peu près les deux tiers qui
25 étaient dû à une surévaluation du solde de départ,

1 la base de tarification et à peu près le tiers qui
2 était dû à des immobilisations... des mises en
3 service moins importantes que prévues en cours
4 d'année.

5 Alors, bon, évidemment, ce n'est pas la
6 première année dont on parle de ça. C'est un
7 problème qui est récurrent. Et on nous a à
8 plusieurs reprises, je pense que vous le savez, dit
9 que c'était la dernière année qu'on avait ce
10 problème-là et puis que les choses étaient
11 maintenant rentrées dans l'ordre parce qu'on avait
12 mis en place toutes sortes de mesures pour régler
13 le problème. On a un petit peu le même message que
14 cette année. On veut bien le croire comme à toutes
15 les années, mais on reste toujours un petit peu
16 craintif à ce niveau-là.

17 Alors, le Transporteur nous a quand même
18 présenté ses mises en service de l'année de base,
19 dont plusieurs sont arrivées au moment où il avait
20 été prévu pour des sommes assez importantes. Alors,
21 c'est une bonne nouvelle. On espère que c'est un
22 indicateur qu'effectivement il y a des... une
23 amélioration tangible qui va survenir au niveau de
24 la prévision des mises en service.

25 On note quand même un élément contextuel

1 qui est que ce qu'on observe, c'est qu'au trente
2 (30) novembre cette année, on est quand même deux
3 cents millions de dollars (200 M\$) en mises en
4 service inférieurs à ce que l'année de base
5 prévoit. Alors, comme je disais tout à l'heure,
6 c'est une bonne nouvelle de voir qu'il y a beaucoup
7 de mises en service qui se sont faites au bon
8 moment, puis des mises en service importantes. Mais
9 à ce stade-ci, ce n'est pas assez pour nous
10 rassurer par rapport à la fiabilité des prévisions
11 de la base de tarification ni en ce qui a trait au
12 niveau du solde de départ et ni en ce qui a trait à
13 la base de tarification moyenne qui résultera en
14 deux mille vingt (2020).

15 Maintenant, sur la question de l'indicateur
16 d'impact IFD pour la liaison avec le MTÉR. Alors,
17 il y a deux éléments que je veux aborder. Le
18 premier, c'est que le Transporteur, bon, a proposé
19 le retrait carrément de cet indicateur-là du
20 mécanisme incitatif et de répartir au fond la
21 pondération sur les autres indicateurs. Et une des
22 propositions que, nous, on a fait, c'est de dire,
23 bien, les... Parce que, bon, je ne prends pas de
24 recul, là. Un des éléments de l'argumentaire du
25 Transporteur, c'était de dire, ma base de données

1 n'est pas mature, il y a de l'instabilité, même les
2 données historiques sont appelées à changer, donc
3 je ne peux pas me fixer des cibles puis que,
4 éventuellement, tout risque de changer.

5 Donc, ça nous apparaît être une
6 préoccupation légitime en termes de pouvoir
7 comparer les résultats avec les cibles puis les
8 seuils qu'on s'était fixés. Alors, ce qu'on
9 proposait comme solution, c'est de dire que, au
10 lieu de fixer les cibles en niveau absolu, bien,
11 fixons-les en niveau relatif par rapport à la
12 valeur qu'auront les données historiques pour
13 chacun des indicateurs à ce moment-là, au moment où
14 on les rapportera au rapport annuel de chacune des
15 années.

16 Et le Transporteur a répondu à ça qu'on ne
17 pouvait pas faire ça parce que, en mettant à jour
18 les données historiques, on va changer les moyennes
19 puis on va changer la variabilité des données
20 aussi. Donc, si on a des données plus variables,
21 bien, ça nous prend des seuils qui sont plus
22 souples disons. Disons-le comme ça.

23 Alors, deux éléments de réponse par rapport
24 à ça. C'est à la diapositive 4 s'il vous plaît.
25 Donc, le premier, c'est que la variation de la

1 moyenne, ce n'est pas un problème en soi, c'est
2 même... l'idée d'avoir des seuils relatifs, c'est
3 justement pour tenir compte que les moyennes
4 historiques risquent de changer. Alors, c'est toute
5 l'idée de la proposition. Puis pour ce qui est de
6 la hausse de la variabilité, bien, ce qu'on a
7 observé dans les données, c'est que, pour
8 l'essentiel, ça venait d'une des variables de
9 l'indicateur d'impact IFD qui est le coût des
10 travaux où il y a une donnée aberrante en deux
11 mille treize (2013) clairement, on attend une
12 réponse en engagement là-dessus, mais si on fait
13 l'exercice d'exclure cette variable-là, de
14 l'indicateur, on se rend compte là, voyez, la
15 première ligne du tableau qui est à l'écran, c'est
16 les données de l'année dernière qui étaient dans la
17 décision de la Régie. Donc, où on avait une moyenne
18 de trois mille (3 000) pour l'indicateur impact IFD
19 puis un coefficient de variation... un coefficient
20 de variation qui est, dans le fond, le ratio entre
21 l'écart-type et la moyenne, de cinq point six pour
22 cent (5,6 %).

23 (14 h 25)

24 Et si on regarde, pour la présente cause
25 tarifaire, avec les données mises à jour, si on

1 exclut le coût des travaux, bien, on se retrouve
2 avec un coefficient de variation de quatre point
3 six pour cent (4,6 %). Donc, en terme de
4 variabilité de l'indicateur, on est à peu près au
5 même endroit.

6 Euh... et puis... bien, j'ai rajouté une
7 autre ligne, ici, où on exclut à la fois le coût
8 des travaux et la durée. La durée, je vais y
9 revenir à la diapositive suivante. Et on voit,
10 qu'encore une fois, on est là, dans le même ordre
11 de grandeur.

12 Donc, le problème, il vient, réellement,
13 d'une aberration dans les données. Il ne vient pas
14 du fait que de mettre à jour les données
15 historiques et susceptibles de déstabiliser à ce
16 point-là l'indicateur.

17 Maintenant, l'autre point par rapport à
18 l'indicateur d'impact IFD, à la diapositive
19 suivante, c'est relatif, justement, à la variable
20 de durée. Nous, on pense que la variable ne devrait
21 pas être utilisée, quelque soit l'indicateur qu'on
22 retient, que ça soit la dernière proposition du
23 Transporteur ou les suggestions de la Régie ou...
24 en tout cas, les scénarios avancés par la Régie, ce
25 que nous, on propose.

1 Peu importe, ça ne devrait pas être utilisé
2 parce que... parce que c'est clairement une donnée
3 qui est endogène. Le Transporteur l'a mentionné
4 dans son témoignage. Les durées, ce n'est pas
5 simplement le fait que c'est long à réparer, c'est
6 que, des fois, on ne priorise pas le travail puis
7 on laisse une certaine défaillance en suspens, un
8 certain temps, parce que, de toute façon, il n'y a
9 pas d'intérêt à nécessairement, à la régler
10 rapidement ou, en tout cas...

11 À tout le moins, ce n'est pas la priorité
12 qui est donnée dans la gestion globale des actifs.
13 Puis une des critiques que le Transporteur faisait
14 de l'indicateur impact IFD dans son ensemble,
15 c'était... puis là, j'ai indiqué la citation ici,
16 c'était que :

17 Afin d'avoir un effet positif sur
18 l'indicateur, le Transporteur devrait
19 établir des stratégies de maintenance
20 visant l'amélioration des critères
21 d'impact. Ceci amènerait le
22 Transporteur à s'écarter de son modèle
23 de gestion des actifs qui permet de
24 cibler les bonnes interventions en
25 fonction de la matrice de risque des

1 équipements.

2 Alors, ce même argument-là peut, selon nous, être
3 fait directement à la variable de durée. On a le
4 Transporteur qui nous a dit, en contre-
5 interrogatoire : « J'ai, effectivement, des durées
6 très longues. J'ai des durées plus courtes, c'est
7 parce que c'est la bonne stratégie de gestion. Ça
8 ne fait que refléter ma bonne stratégie de gestion,
9 donc de priorisation des actifs... des activités de
10 maintenance.

11 Évidemment, si on a la variable de durée,
12 dans un indicateur, bien, une façon très simple
13 d'améliorer l'indicateur, c'est de changer cette
14 priorisation-là puis dire : Bien, ces maintenances-
15 là que je laisse aller pendant trois, quatre, cinq,
16 six mois, cinq ans, bien, je sais qu'elles ne sont
17 pas nécessaires tout de suite, mais je vais les
18 faire tout de suite quand même, je veux mettre
19 quelque chose d'autre de côté puis comme ça, je
20 vais pouvoir réduire considérablement ma mesure de
21 durée.

22 Alors, c'est évident qu'il y a un incitatif
23 à changer les activités ou les stratégies globales
24 de maintenance. Et, puisque le Distributeur... le
25 Transporteur, pardon, dit que ce qu'on observe,

1 c'est déjà l'optimalité, bien, nécessairement, de
2 dévier de l'optimalité.

3 Alors, tant et aussi longtemps qu'on n'aura
4 pas été en mesure d'extraire des variables de
5 durée, la portion qui est, finalement, tout
6 simplement, qui relève de la priorisation, je pense
7 que c'est une mauvaise idée d'avoir cette variable-
8 là dans les indicateurs qu'on va utiliser.

9 Donc, on recommande de... voilà, de
10 l'exclure là, quelque soit le scénario retenu. Et
11 ça conclut les commentaires que je voulais vous
12 faire.

13 (14 h 30)

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Voilà, ça complète. Merci beaucoup, Monsieur
16 Gosselin. Il est prêt à être contre-interrogé.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Alors juste pour être sûre. Maître Cadrin,
19 avez-vous des questions? Pas de questions. Maître
20 Pelletier, pas de questions. Maître Fréchette, pas
21 de questions non plus?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Non, je vous remercie. Je vais pouvoir aller me
24 mettre au travail. Merci.

25

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [168] Maître De Repentigny? Une question,
4 évidemment. Si on enlève la durée... je vais vous
5 amener à la proposition du Transporteur, mais qui
6 pourrait être également les autres suggestions. Je
7 veux juste voir comment vous, vous voyez ça. Là,
8 pour l'instant, il y avait quatre critères à... si
9 vous prenez, je m'excuse... Madame la Greffière.
10 Non, c'était la présentation de ce matin, qui est
11 102 ou 103. 103. C'était le panel 1, soutien aux
12 réponses à la question de la Régie, une lettre du
13 quatre (4) décembre. 102. La dernière page, Madame
14 la Greffière. Merci. Alors c'est pas... là, c'est
15 juste que ça sert d'exemple, là.

16 Là, on voit qu'il y avait quatre critères.
17 On avait divisé la pondération... les douze point
18 cinq (12,5) points, la pondération en quatre
19 critères. Je veux juste bien comprendre, ce que,
20 vous, vous feriez c'est que vous enlèveriez le
21 critère « durée ». Est-ce qu'à ce moment-là vous
22 répartissez le trois pour cent (3 %) sur les
23 autres? Donc, ce serait quatre points, quatre
24 points et quatre point, cinq points?

25

- 1 M. ANTOINE GOSSELIN :
- 2 R. Bien si c'est cette...
- 3 Q. **[169]** Par exemple.
- 4 R. Si c'est cette voie-là que vous voulez...
- 5 Q. **[170]** Je comprends que...
- 6 R. ... poursuivre, oui, ça pourrait être ça, mais bon
- 7 il y a les... il y avait les autres quand même
- 8 variables qui étaient dans l'indicateur initial
- 9 qui, je pense, peuvent être... peuvent être
- 10 retenues aussi.
- 11 Q. **[171]** Ça fait qu'on pourrait garder l'impact IFD,
- 12 mais enlever... je veux juste comprendre.
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[172]** Est-ce que vous voulez qu'on garde impact
- 15 IFD, mais qu'on enlève le critère « durée » dans
- 16 son calcul?
- 17 R. Euh... exact, exact.
- 18 Q. **[173]** O.K.
- 19 R. Ça peut... bien écoutez, honnêtement, il y a plein
- 20 de possibilités, là, puis de dire... c'est pas si
- 21 évident que ça, à mon sens, qu'il y en a une qui
- 22 est tant supérieure que ça aux autres, là. Mais...
- 23 mais ce qui est très clair c'est qu'il ne devrait
- 24 pas y avoir de durée nulle part.
- 25 Q. **[174]** Mais votre préférence à vous, là, je parle.

1 R. Oui.

2 Q. **[175]** À la FCEI, là, ce serait de dire : on garde
3 impact IFD, sept critères, mais on enlève celui de
4 la durée, donc on calcule de la même façon, mais on
5 arrive avec des nouvelles cibles. Évidemment, une
6 nouvelle cible seuil parce que, évidemment, ça ne
7 se calcule plus de la même façon.

8 R. Oui.

9 Q. **[176]** Est-ce que c'est celle-là que vous préférez?
10 Est-ce que c'est celle-ci? Est-ce que c'en est
11 d'autres? Parce qu'effectivement, là, ce qu'on a
12 voulu regarder c'est différents types de scénarios.
13 Si vous aviez à les coter en ordre de préférence ce
14 seraient lesquels?

15 R. Bien écoutez, je pars quand même du principe que
16 vous avez rendu une décision dans le dernier
17 dossier, puis vous avez choisi cet indicateur-là.
18 Et donc, j'aurais tendance à essayer de m'y coller
19 autant que possible. La durée, à mon sens... À ce
20 moment-là, je... dans la décision que vous aviez
21 rendue l'année dernière, il y avait une demande de
22 régler le problème au niveau de la variable de
23 durée, puis finalement ça n'a pas pu être réglé.
24 Donc, c'est pour ça que je pense que ce serait
25 justifié ici de le modifier. Ensuite, bien

1 effectivement j'aurais tendance à garder... garder
2 tout le reste, là.

3 Q. [177] Est-ce que vous repartez de deux mille
4 quatorze (2014) pour enlever la donnée
5 extraordinaire...

6 R. Bien... bien...

7 Q. [178] ... je ne me souviens plus, il y a un terme
8 statistique, là.

9 R. Non, non, mais oui, c'est ça. Effectivement, cette
10 durée de coût-là doit être enlevée, là, donc ça
11 veut dire soit d'enlever la variable de coût aussi,
12 soit de commencer en deux mille quinze (2015).
13 Effectivement, comme... je pense qu'en commençant
14 en deux mille quinze (2015) ça donne plus,
15 effectivement, de stabilité aux données. La
16 tendance est... parce que même en enlevant la
17 variable de coût et la variable de durée, si vous
18 commencez en deux mille... c'était treize (2013),
19 vous avez effectivement une tendance. Je pense que
20 le Transporteur a raison là-dessus. Par contre, si
21 vous commencez en deux mille quinze (2015), deux
22 mille quinze (2015) à deux mille dix-huit (2018),
23 vous avez... vous n'avez plus vraiment de tendance
24 à la hausse, donc ça...

25 Q. [179] Ça fait que là, est-ce que vous proposez

1 qu'on garde coût, mais qu'on commence en deux mille
2 quinze (2015) ou qu'on enlève la variable coût?

3 R. Je pense que si on commence en deux mille quinze
4 (2015) on peut garder la variable de coût parce que
5 le problème d'aberration de donnée est réglé. Donc,
6 si je peux peut-être...

7 Q. **[180]** Résumer?

8 (14 h 35)

9 R. Oui. Donc, toutes les mêmes variables sauf la
10 variable de durée.

11 Q. **[181]** Oui.

12 R. Et sur deux mille quinze (2015) à deux mille dix-
13 huit (2018).

14 Q. **[182]** Parfait. Je vous remercie beaucoup. Ça va
15 être l'ensemble des questions. Vous avez un
16 réinterrogatoire?

17 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

18 Q. **[183]** On parle de la donnée deux mille quatorze
19 (2014). On parle d'aberration de données. Moi,
20 j'avais la donnée atypique. Celle pour laquelle on
21 attend des explications dans l'engagement. Alors,
22 ceci étant dit, tout ceci sous réserve de ce qu'on
23 verra, mais je pense que... je comprends que...
24 Est-ce que le résultat qu'on aura dans la réponse à
25 l'engagement serait susceptible d'avoir un impact

1 sur ce que vous venez d'affirmer ici?

2 R. Bien, c'est quand même... L'engagement peut... pour
3 avoir déjà un peu joué avec des données, ça peut
4 amener beaucoup de travail, si on veut essayer de
5 comprendre ce qui s'est passé. Des fois, on sait
6 quand on commence, mais on ne sait pas quand on
7 finit. À moins que ce soit une erreur cléricale
8 d'entrée de données. Mais sinon, bien, ça peut
9 aller rapidement, ça peut être long. Donc, c'est
10 peut-être pas pratique dans l'échéance qu'on a
11 d'attendre la réponse à cette question.

12 Q. **[184]** O.K. Je vous remercie. Si on peut libérer
13 monsieur Gosselin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Turmel. Merci beaucoup, Monsieur
16 Gosselin. Vous êtes maintenant libéré. Je pense
17 qu'avec ça, ça va terminer pour aujourd'hui. On
18 suspendrait les procédures. Maître Fréchette ainsi
19 que tous les autres vont pouvoir aller commencer à
20 travailler sur le deuxième point. Et demain matin,
21 on se revoit avec la preuve... à neuf heures (9 h)
22 avec la preuve de l'AHQ-ARQ. C'est bon. Merci
23 beaucoup. À demain.

24 AJOURNEMENT

25

1

2 SERMENT D'OFFICE :

3 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription
6 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
7 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
8 Loi.

9

10 ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

Sténographe officiel. 200569-7